

DOCUMENT DE
RÉFÉRENCE
2017

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY

lisi



AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

LE PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE A ÉTÉ DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS LE 28 MARS 2018 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 212-13 DE SON RÈGLEMENT GÉNÉRAL. IL POURRA ÊTRE UTILISÉ À L'APPUI D'UNE OPÉRATION FINANCIÈRE S'IL EST COMPLÉTÉ PAR UNE NOTE D'OPÉRATION VISÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS. CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR L'ÉMETTEUR ET ENGAGE LA RESPONSABILITÉ DE SES SIGNATAIRES.

SOMMAIRE



1

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1	Responsable du document de référence et contrôleurs légaux	6
2	Politique d'information	6
3	Organigramme fonctionnel	7
4	Organigramme juridique	8
5	Chiffres clés	10
6	Informations concernant l'émetteur	10

2

SITUATION FINANCIÈRE

1	Aperçu des principales activités	16
2	Activité du groupe au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	21

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1	Les états financiers	30
2	Les notes annexes	35

4

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

1	Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	74
2	Les états financiers	78
3	Les notes annexes aux comptes sociaux	81
4	Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices	90

5

FACTEURS DE RISQUES

1	Gestion des risques	92
2	Informations sur les risques de l'émetteur	92
3	Politique d'assurances	95

6

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

1	LISI adhérent du programme global compact de l'ONU	98
2	Ressources Humaines	99
3	Volet HSE	105
4	Volet Sociétal	110
5	Lutte contre la corruption	111
6	Périmètre et exclusions	114

7

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.	Informations sur la société	116
2.	Gouvernement d'entreprise	121
3.	Le contrôle interne de la société	147

8

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2017	150
2.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2017	153
3.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017	154
4.	Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2017	157
5.	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	160
6.	Projet de résolutions	162
7.	Table de concordance de l'AMF	166

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1		RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX	6
1.1		Nom et fonction du responsable du document de référence	6
1.2		Attestation du responsable du document de référence	6
1.3		Contrôleurs légaux	6
<hr/>			
2		POLITIQUE D'INFORMATION	6
2.1		Responsable de l'information financière	6
2.2		Documentation	6
<hr/>			
3		ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	7
<hr/>			
4		ORGANIGRAMME JURIDIQUE	8
<hr/>			
5		CHIFFRES CLÉS	10
<hr/>			
6		INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	10
6.1		Répartition du capital	10
6.2		Historique	12
6.3		Raison sociale - siège social et législation	13
6.4		Constitution et durée - acte constitutif et statuts	13
6.5		Consultation des documents juridiques	14

1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX

1.1 | NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Mr. Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.2 | ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans le chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young et autres et le cabinet EXCO et associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Paris, le 28 mars 2018
Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.3 | CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux Comptes titulaires :

EXCO et Associés représenté par Philippe AUCHET
42 Avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS
Mandat attribué le 25 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cabinet Ernst & Young et autres représenté par Henri-Pierre NAVAS

Tour First
1, Place des Saisons
TSA 14444
92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Mandat attribué le 27 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2 | POLITIQUE D'INFORMATION

2.1 | RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

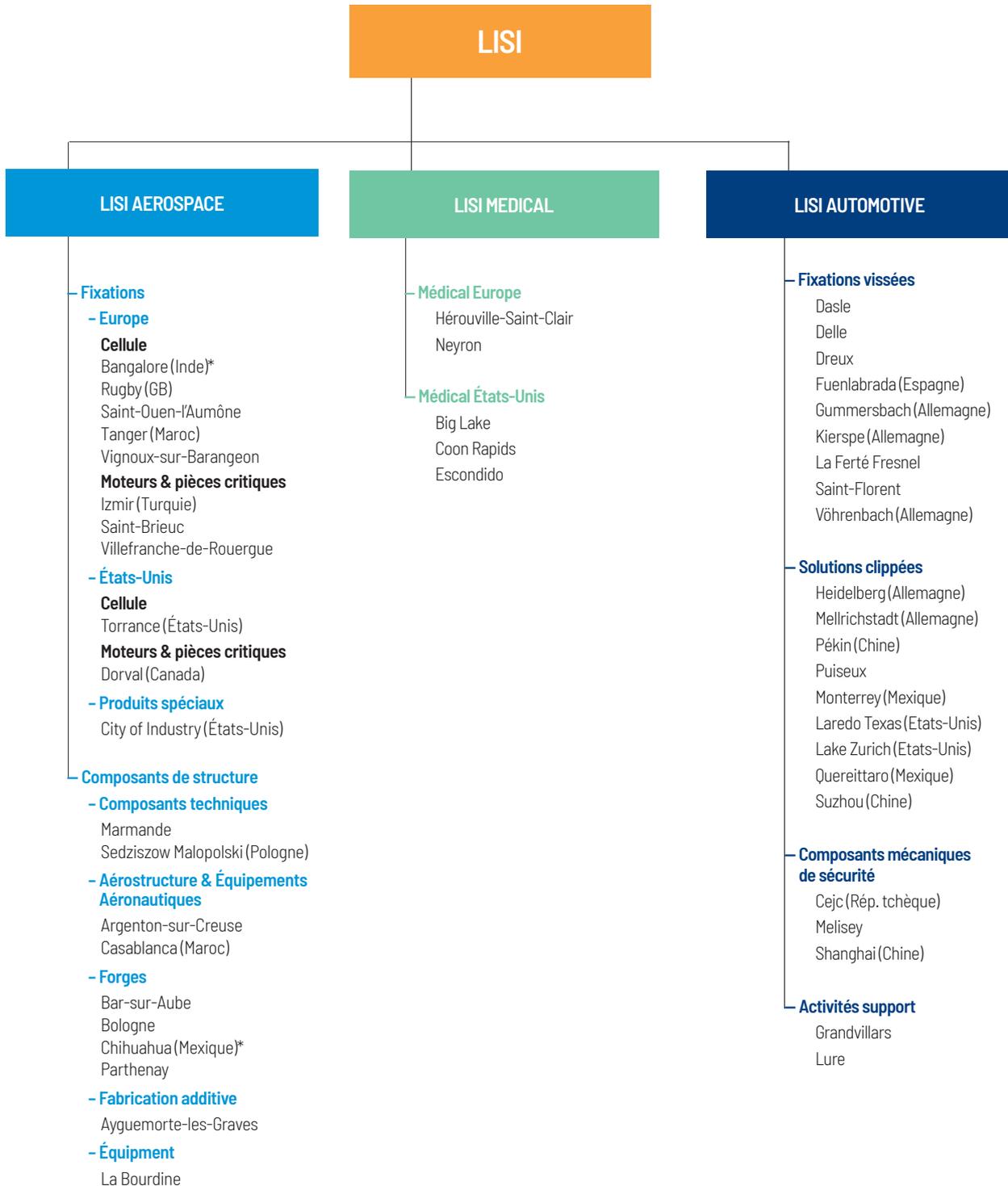
Mr. Emmanuel Viellard
LISI
6 Rue Juvénal Viellard
CS 70431 GRANDVILLARS
90008 BELFORT Cedex
Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77 / Fax : + 33 (0)3 84 57 02 00
Site internet : www.lisi-group.com
Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

2.2 | DOCUMENTATION

- Document de référence en français et en anglais (version papier)
- Communiqué de presse

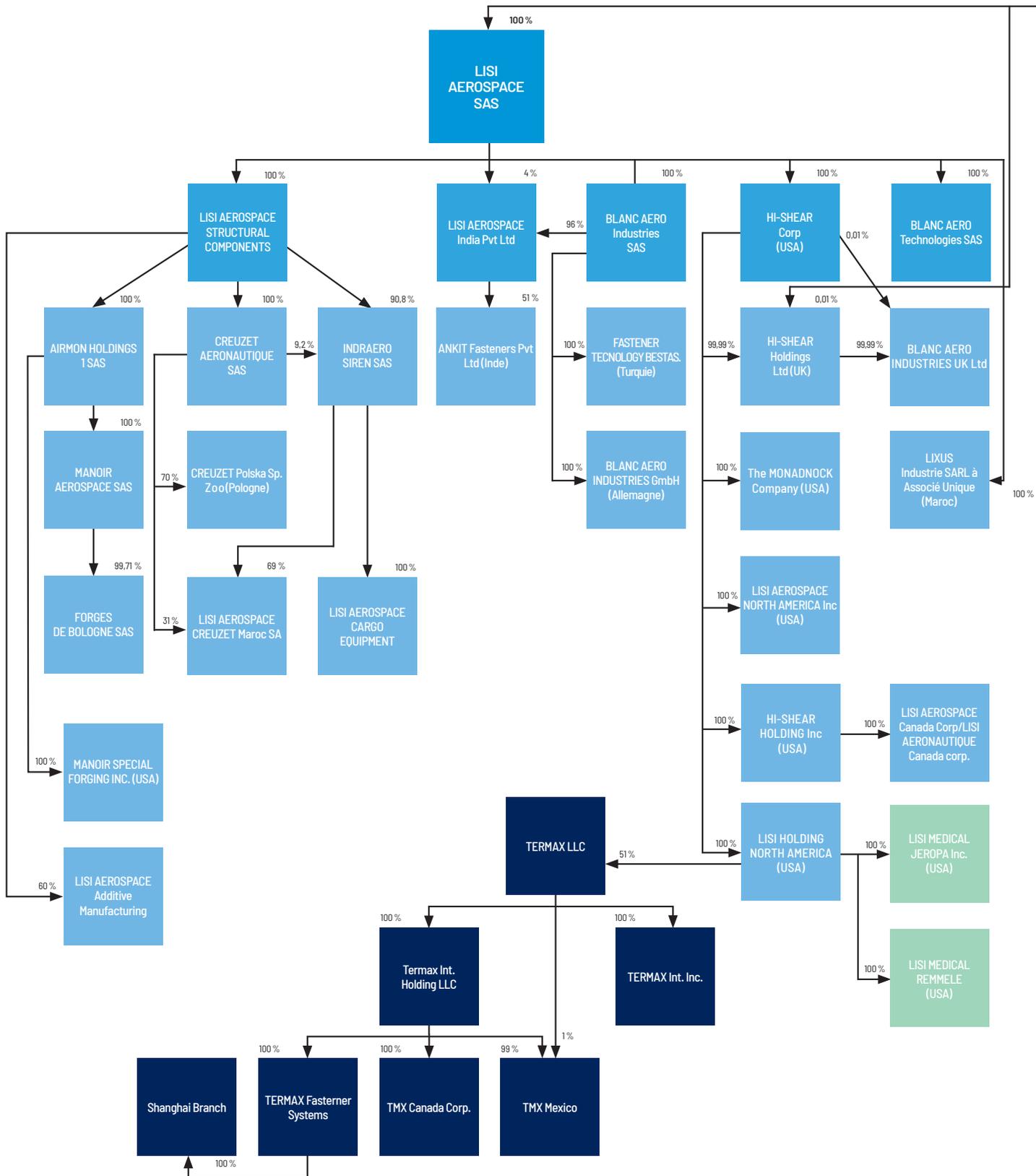
Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la Société (à l'adresse ci-contre) ou consultés sur le site internet. Les rapports annuels ainsi que les informations trimestrielles et toutes les informations réglementées y sont téléchargeables.

3 | ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



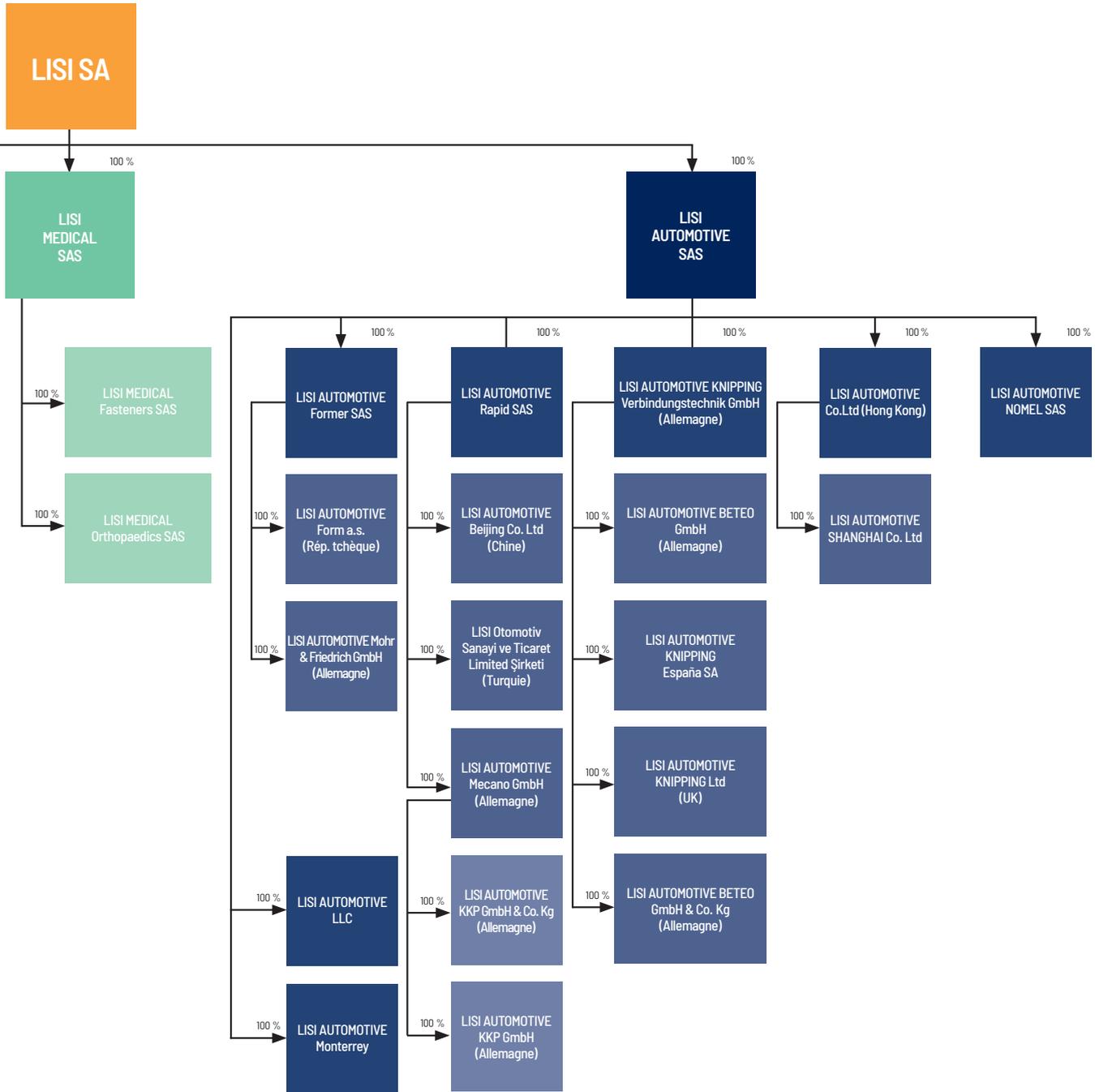
*Sites secondaires

4 | ORGANIGRAMME JURIDIQUE



1

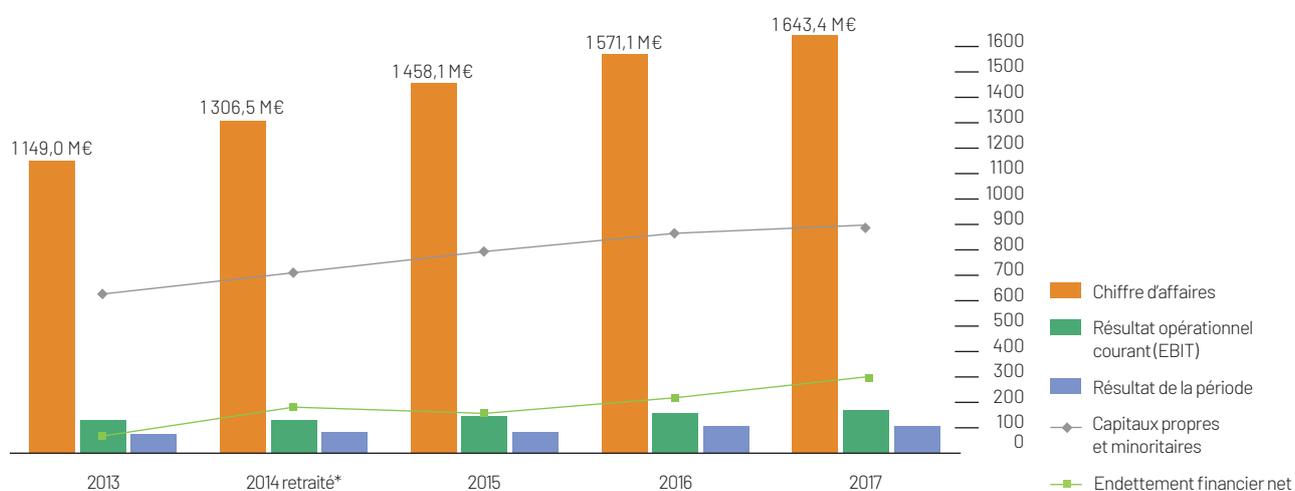
INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ



5 | CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2017	2016	2015	2014 retraité*	2013
Chiffre d'affaires	1 643,4	1 571,1	1 458,1	1 306,5	1 149,0
Résultat opérationnel courant (EBIT)	171,4	157,5	146,5	131,8	128,9
Résultat de la période	108,0	107,0	81,9	81,6	74,6
Capitaux propres et minoritaires	897,7	865,2	793,4	710,0	626,4
Endettement financier net	300,2	218,2	156,6	181,2	67,8

* Comptes 2014 retraités pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21.



6 | INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

6.1 | RÉPARTITION DU CAPITAL

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : GFIL.PA

Code Bloomberg : FII.FP

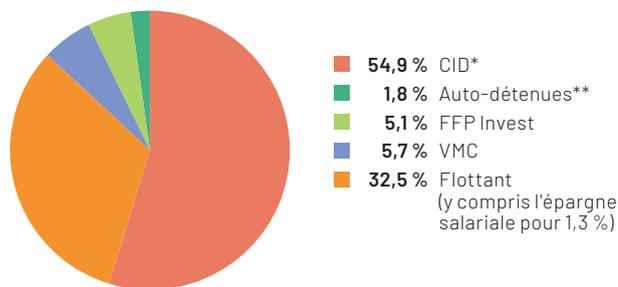
Compartment : A Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 54 023 875

Capitalisation boursière au 31 décembre 2017 : 2 166,4 M€

Indices : CAC® AERO&DEF., CAC® All Shares, CAC® Industrials



* Dont participations directes et indirectes :

VMC : 20,94 %

FFP Invest : 18,94 %

CIKO : 16,64 %

** Réservées aux programmes d'actions sous conditions de performance

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

LIQUIDITÉ DU TITRE

Taux de rotation du flottant : 42 %

Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2017 : 27 106

Mois	Cours de clôture	Cours le + Haut	Cours le + Bas	Moyenne par séance	Volumes de transactions	Titres traités dans le mois
2015						
Janvier	22,00	23,46	20,50	21,98	6 702	304 334
Février	27,75	27,77	21,85	24,81	15 372	637 910
Mars	25,30	27,90	24,65	26,28	9 255	354 366
Avril	27,49	29,30	25,20	27,25	10 242	371 959
Mai	27,25	28,55	27,00	27,77	4 641	168 595
Juin	25,21	27,60	25,20	26,40	6 086	227 766
Juillet	24,60	26,50	23,05	24,78	8 112	324 183
Août	25,80	26,97	23,11	25,04	5 164	205 896
Septembre	24,22	26,09	23,74	24,91	6 459	262 289
Octobre	22,20	25,00	21,71	23,36	9 047	388 459
Novembre	25,30	25,30	22,20	23,75	11 164	480 421
Décembre	24,95	25,46	23,30	24,38	5 170	210 567
2016						
Janvier	22,62	25,01	21,50	23,25	3 774	159 863
Février	21,21	22,87	19,04	20,96	4 954	237 006
Mars	23,10	23,50	21,40	22,45	3 204	141 342
Avril	24,99	25,20	23,00	24,10	3 127	128 180
Mai	24,95	25,39	23,56	24,47	4 284	174 974
Juin	22,85	25,00	22,00	23,50	3 878	165 133
Juillet	24,30	24,67	21,40	23,04	4 046	180 532
Août	24,50	25,23	24,10	24,67	4 526	183 902
Septembre	24,63	25,08	22,90	23,99	17 102	717 525
Octobre	26,97	27,77	24,62	26,20	9 591	365 158
Novembre	28,36	29,47	26,15	27,81	12 359	436 000
Décembre	30,65	31,30	27,90	29,60	7 799	266 787
2017						
Janvier	33,51	34,00	30,56	32,28	17 631	543 201
Février	34,50	36,50	33,25	34,88	21 267	612 710
Mars	33,90	34,81	32,10	33,46	15 226	456 318
Avril	36,00	36,30	31,03	33,66	18 451	555 536
Mai	39,08	40,00	34,92	37,46	19 363	524 822
Juin	41,71	42,20	37,95	40,08	23 516	587 510
Juillet	40,73	42,30	39,78	41,04	14 822	362 614
Août	36,94	41,04	36,70	38,87	18 259	474 025
Septembre	44,34	44,72	36,65	40,68	28 392	700 108
Octobre	39,40	47,58	37,76	42,67	37 490	879 513
Novembre	38,90	40,45	35,08	37,76	24 099	636 938
Décembre	40,10	41,66	38,16	39,91	23 025	578 696
2018						
Janvier	38,80	41,75	37,25	39,50	23 222	579 860
Février	36,50	39,45	34,65	37,05	27 925	766 576

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et est effectué par :

ODDO FINANCE CORPORATE

Monsieur Eric BIGOTTEAU
Courriel : ebigotteau@oddo.fr
Tél. : +33(0)1 40 17 52 89

6.2 | HISTORIQUE**1777**

Création par Frédéric JAPY d'une fabrique de mouvements d'horlogerie à Beaucourt près de Montbéliard.

1796

Fondation à Morvillars dans la région de Belfort de la manufacture MIGEON & DOMINE qui deviendra la société VIELLARD MIGEON et Compagnie (VMC). Tout d'abord spécialiste dans la fabrication de fils, la société intègre rapidement des activités de transformation.

1806

Les sociétés JAPY Frères et VIELLARD & MIGEON décident de lancer conjointement la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France.

1897-99

Création à Champagny (Haute-Saône) par la famille BOHLY de la Boulonnerie ; puis à Delle (Territoire de Belfort), par la famille DUBAIL - KOHLER, de la Société Industrielle de Delle qui se spécialise rapidement dans la fabrication de visserie par décolletage.

1968

Les entreprises familiales BOHLY, DUBAIL-KOHLER et VIELLARD fusionnent pour constituer la société GFD qui devient alors le premier fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile.

1977

GFD prend le contrôle de la société BLANC AERO, spécialisée dans les fixations aéronautiques et dans les composants d'emballage pour la Parfumerie. Le nouveau Groupe est baptisé GFI.

Cette opération se fait grâce à l'entrée de la famille PEUGEOT au capital de CID (Compagnie Industrielle de Delle), l'actionnaire de contrôle de la société LISI. Plus de 40 ans après, ces 3 familles, KOHLER, PEUGEOT et VIELLARD demeurent les actionnaires de référence du Groupe

1989

GFI s'introduit sur le Second Marché de la Bourse de Paris et devient GFI Industries.

1990 / 2000

Au cours de la décennie 90, GFI Industries s'est renforcé dans ses différents secteurs par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux États-Unis.

2002

Pour mieux s'identifier à ses métiers, GFI Industries devient LISI, acronyme de LInk Solutions for Industry ; ses trois divisions reprennent chacune ce nom en y ajoutant son secteur d'activité principal : LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS.

Poursuite de la stratégie de recentrage sur le Core Business :

- Cession des activités non stratégiques (GFD, Ars Industries et l'unité de production d'Aillevillers),
- Acquisition de la société californienne MONADNOCK (LISI AEROSPACE).

2004

Acquisition de la société FORM a.s en République tchèque (LISI AUTOMOTIVE).

2005

Acquisition de la société KNIPPING en Allemagne (LISI AUTOMOTIVE). Démarrage d'une nouvelle usine au Canada (LISI AEROSPACE). Cession de la société Gradel (LISI AUTOMOTIVE).

2007

Vente de la société de distribution Eurofast à la société ANIXTER France (LISI AEROSPACE).

LISI AUTOMOTIVE cède son site de Monistrol-sur-Loire au groupe PRECITURN.

Création du sous-ensemble LISI MEDICAL suite aux acquisitions des sociétés :

- HUGUENY (Lyon), spécialisée dans les implants du rachis,
- JEROPA (Escondido-USA), spécialisée dans les implants dentaires,
- SEIGNOL, INTERMED Application (Neyron-France) et LIXUS (Tanger-Maroc), spécialisées dans la sous-traitance de fabrication d'implants dentaires et orthopédiques.

2008

LISI AUTOMOTIVE accroît sa présence en Chine avec la création d'un deuxième site de production à Shanghai dédié à la fabrication de fixations vissées pour l'automobile.

2009

Le 1^{er} avril 2009, le Groupe cède la société SDU, filiale du groupe KNIPPING, qui était spécialisée dans la distribution de produits techniques à destination des mines et de l'industrie en Allemagne et en Pologne.

2010

Le Groupe renoue avec la croissance externe par le biais de deux acquisitions importantes :

- Reprise par LISI AUTOMOTIVE de deux sites français du Groupe américain Acument Global Technologies, spécialisés dans la fabrication de fixations pour l'industrie automobile.
- Achat par LISI MEDICAL d'un site de production de prothèses de hanches au Groupe américain STRYKER Corporation, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de technologies médicales.

2011

Le Groupe poursuit le mouvement de renforcement et de construction de ses positions sur ses marchés stratégiques entamé en 2010. L'année 2011 est marquée par les opérations suivantes :

- La sortie de LISI COSMETICS du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2011 à la suite de la cession réalisée au 6 avril 2011.
- Le rachat du groupe Creuzet intégré au 1^{er} juillet 2011.

2012

Le 29 mai LISI AUTOMOTIVE cède sa filiale KNIPPING UMFORMTECHNIK GmbH à la société Gris Invest SAS.
Fusion des sociétés Indraero Maroc et Creuzet Maroc.

2014

Spécialisé principalement dans la forge de pièces en métal pour des applications aéronautiques, le groupe Manoir Aerospace est consolidé depuis le 5 juin 2014 au sein de LISI AEROSPACE dans l'objectif de renforcer le pôle Composants de structure avec l'intégration de technologies complémentaires.

Dans une moindre mesure, il faut noter en juin 2014, l'acquisition de 100 % du contrôle de LISI AUTOMOTIVE Shanghai, dont un partenaire chinois détenait 25 % jusqu'alors.

2015

Le Conseil d'Administration de la société LISI, dans sa séance du 21 octobre 2015, décide d'adopter un fonctionnement de ses instances de gouvernance qui dissocie les fonctions de président du Conseil d'Administration de celles de directeur général. Ainsi à compter du 1^{er} mars 2016 :

- Monsieur Gilles Kohler, anciennement Président-Directeur Général de la société, conserve la présidence non exécutive du Conseil d'Administration. Monsieur Emmanuel Viellard, anciennement Vice-Président-Directeur Général de la société, prend en charge la direction générale exécutive du groupe.
- Le 17 décembre 2015, le Groupe LISI signe un accord avec la société POLY-SHAPE en vue de la création d'une filiale commune, LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING, détenue à 60 % par LISI AEROSPACE et 40 % par POLY-SHAPE.
- Cette société combine les savoir-faire exclusifs des deux partenaires en vue d'établir un leader dans la conception et la réalisation en impression 3D de pièces mécaniques aéronautiques et spatiales.

2016

Le 11 avril 2016, le Groupe LISI acquiert 100 % des titres de Remmele Medical Operations. L'acquisition de cette société est réalisée par l'intermédiaire de Hi Shear Corporation, filiale à 100 % de LISI AEROSPACE.

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe augmente sa participation dans sa filiale Ankit Fasteners Pvt Ltd lui permettant de détenir 51 % du capital.

2017

Le 31 octobre 2017 le Groupe LISI rachète 51 % des titres de la société TERMAX. L'acquisition de cette société est réalisée par l'intermédiaire de LISI Holding North America, filiale à 100 % du groupe LISI. LISI HOLDING NORTH AMERICA, s'est engagé à racheter les 49 % des parts sociales restantes d'ici le 31 mars 2021.

6.3 | RAISON SOCIALE – SIÈGE SOCIAL ET LÉGISLATION

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. – 6 rue Juvénal Viellard – CS70431 GRANDVILLARS – 90008 BELFORT Cedex

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

6.4 | CONSTITUTION ET DURÉE – ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines ;
- éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux. ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 17 – Répartition des bénéfices

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.
- Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Article 15-1 à 15-5 – Assemblées Générales

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :
 1. pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
 2. pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou de supprimer ce délai.
- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président, le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'Administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :
 1. à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre(4)ans au moins au nom du même actionnaire ;
 2. aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.
- Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée. Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société ; sa présence prévalant sur tout autre mode de

participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 9 - Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

6.5 | CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 GRANDVILLARS, 90008 BELFORT Cedex.

2

SITUATION FINANCIÈRE

1		APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS	16
1.1		LISI AEROSPACE	16
1.2		LISI AUTOMOTIVE	18
1.3		LISI MEDICAL	20

2		ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	21
2.1		LISI consolidé	21
2.2		LISI AEROSPACE	24
2.3		LISI AUTOMOTIVE	25
2.4		LISI MEDICAL	26

1 | APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

1.1 | LISI AEROSPACE

1 000,9 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
61 % du CA consolidé

7 251

COLLABORATEURS
61 % de l'effectif du Groupe

91,4 M€

D'INVESTISSEMENTS
65 % du total des investissements
du Groupe

Activité

Fixations et composants
d'assemblage et de structure
pour l'aéronautique

Produits phares

Cellule

Fixations de structure
principalement en titane ;
vis et écrous HI-LITE™, HI-LOK™,
HI-TIGUE™ ;
fixations PULL-IN™,
PULL-STEM™, TAPER-HI-LITE™,
STL™ ;
écrous STARLITE™ ;
fixations aveugles OPTIBLIND™ ;
fixations serties Lockbolts.

Moteur

Fixations moteurs (aciers haute
température, alliages base cobalt
ou nickel, superalliages à très
haute résistance), inserts et
goujons ;
écrous d'arbre.

Pièces Spéciales

Fixations spéciales non
structurelles (écrous clippés,
quart de tour, entretoises, etc.),
verrous ;
broches à bille, outillage de pose.

Racing

Fixations et composants pour la
compétition automobile. Autres
fixations pour l'automobile haut
de gamme.

Composants de structure

Pièces primaires forgées,
formées ou chaudronnées et
pièces composites de structure,
sous-ensembles assemblés
complexes, intégrés à la cellule
ou au moteur de l'avion : aubes,
bords d'attaque, bras et OGV,
poutres, viroles, lèvres d'entrée
d'air, coin de malle, disques,
pignons, butée de porte,
planchers d'hélicoptère, tuyères
d'APU, etc.
Délesteurs pour hélicoptères.

Clients

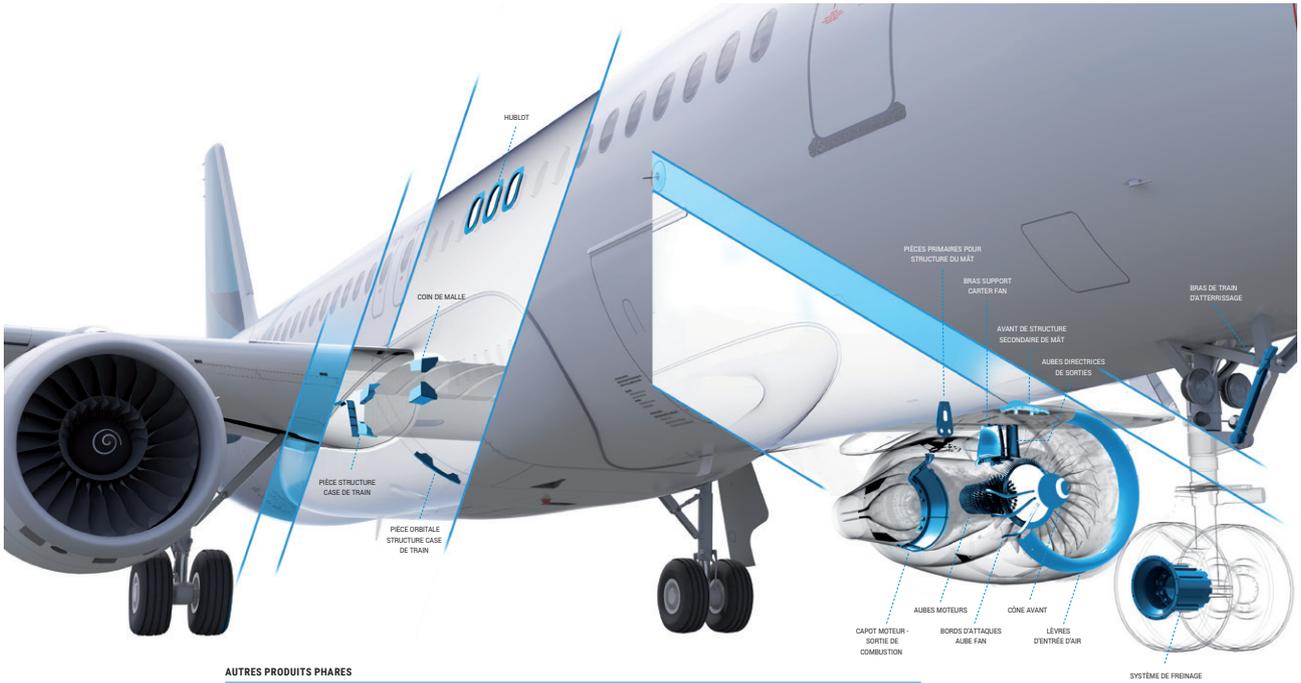
Airbus ;
Boeing ;
Bombardier ;
Dassault ;
CFAN ;
EADS ;
Embraer ;
Eurocopter ;
Finmeccanica ;
GEAE ;
Pratt & Whitney ;
Rolls Royce ;
Safran ;
Spirit ;
les écuries de Formule 1.

Concurrents

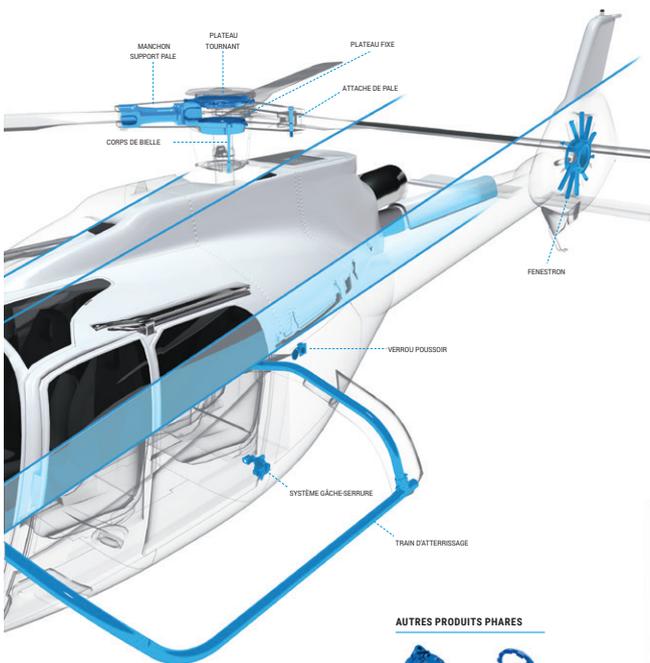
Arconic ;
Precision Castpart Corp ;
ACB ;
BTL ;
Figeac Aero ;
Potez ;
Lauak ;
Leistritz ;
Mettis ;
Otto Fuchs ;
On Board ;
Breeze Eastern ;
Macstarlite ;
TECT ;
Doncasters ;
Alu Menzinken ;
MIFA ;
Forgital ;
Dembiermont ;
Carlton-PCC ;
Firth Rixon.

2

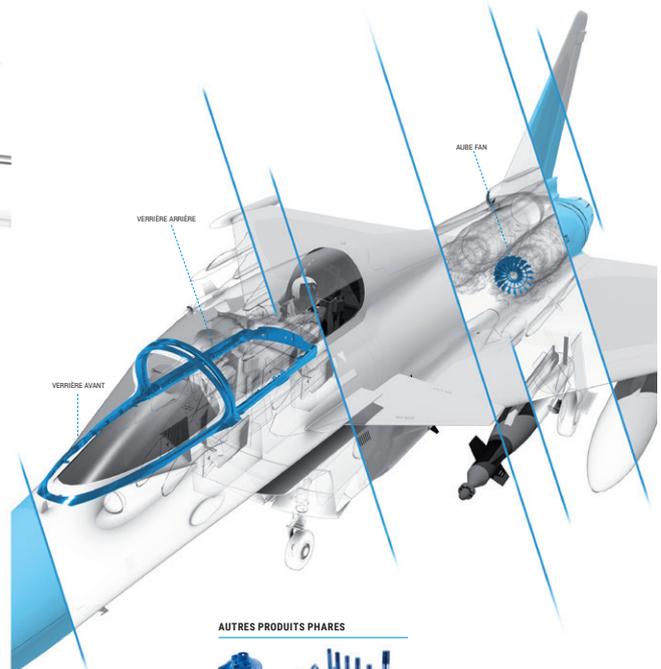
SITUATION FINANCIÈRE



AUTRES PRODUITS PHARES



AUTRES PRODUITS PHARES



AUTRES PRODUITS PHARES



LISI AEROSPACE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AEROSPACE se positionne en tant que sous-traitant de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Les produits sont fabriqués à des fins de 1^{ère} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers haute température, alliages base cobalt ou nickel, superalliages à très haute résistance, titane, inconel...

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, la frappe à chaud, le formage à chaud ou froid, le tendage, la forge, l'extrusion, la découpe métal, ainsi que l'usinage, le roulage, le taraudage, le traitement thermique, le traitement de surface, le contrôle automatique et l'assemblage.

2

SITUATION FINANCIÈRE

1.2 | LISI AUTOMOTIVE

506,0 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
31 % du CA consolidé

3 773

COLLABORATEURS
31 % de l'effectif du Groupe

37,5 M€

D'INVESTISSEMENTS
27 % du total des investissements
du Groupe

Activité

Solutions d'assemblage
métalliques et plastiques et
composants de sécurité pour
l'automobile et l'industrie

Produits phares

Fixations vissées

Fixations pour groupe
motopropulseur ;
vis et écrous de roue ;
fixations pour équipements
intérieurs et extérieurs ;
vis et écrous de structure ;
vis à tôle ;
vis auto-taraudeuses ;
vis pour matériaux tendres ;
écrous, entretoises et corps
creux, vis et écrous à sertir
PRESSFIX et matériel de pose.

Solutions clippées

Vis et écrous à clipper ;
systèmes d'assemblage clippée
pour tubes, câblage et faisceaux ;
pions et rivets ;
fixations d'axes ;
obturbateurs et passe - câbles,
attaches pour panneaux ;
écrous à pincer à fut taraudé ;
sous-ensembles
métalloplastiques
multifonctionnels.

Composants mécaniques de sécurité

Barres de torsion ;
pivot de rotule ;
tiges de guidage ;
raccords de frein ;
composants EPB (système
vis-écrous de frein de parking
électrique) ;
système de rattrapage de frein
de parking ;
pignons et axes pour mécanisme
de siège ;
composants moteur et boîtes
de vitesse, composants de
direction.

Clients

Constructeurs :

BMW ;
Daimler ;
Dongfeng ;
FAW ;
Ford ;
PSA-Opel ;
Renault-Nissan ;
SAIC ;
VW-Audi

Équipementiers :

Autoliv ;
Bosch ;
CBI ;
Faurecia ;
Jtekt ;
JCI ;
Magna ;
Plastic Omnium ;
TI Automotive ;
ZF ;
Visteon.

Industrie :

AGCO ;
Alstom ;
Blanco ;
BSH ;
Franke ;
Miele ;
Iveco ;
Schneider.

Concurrents

ABC ;
Agrati ;
A. Raymond ;
Brugola ;
Bulten ;
Fontana ;
ITW ;
Kamax ;
Nedschroef ;
SFS ;
Stanley Engineering Fasteners.

2

SITUATION FINANCIÈRE



LISI AUTOMOTIVE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AUTOMOTIVE se positionne en tant que fournisseur de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Ses produits servent les marchés de 1^{ère} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers et plastiques.

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, la frappe à chaud, la découpe métal, le roulage, le taraudage, l'usinage, le traitement thermique, le traitement de surface, l'injection plastique, la frappe à chaud, la découpe métal, le contrôle automatique et l'assemblage.

2

SITUATION FINANCIÈRE

1.3 | LISI MEDICAL

137,0 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
8 % du CA consolidé

909

COLLABORATEURS
8 % de l'effectif du Groupe

11 M€

D'INVESTISSEMENTS
8 % du total des investissements
du Groupe

Activité

Sous-traitant d'implants
médicaux et d'ancillaires

Produits phares

Reconstruction articulaire :

implants et instruments
orthopédiques de reconstruction
(hanche, épaule, genou).

Rachis, extrémités, traumatologie et dentaire :

implants et instruments
orthopédiques, traumatologiques
et d'extrémités, rachidiens,
maxillo-faciaux et dentaires.

Instrumentation mini-invasive à usage unique :

vasculaire, gastro intestinal,
urologie.

Clients

Alphatech ;
Ace Surgical ;
Boston Scientific ;
C2F Implants ;
Integra Lifescience ;
Intuitive Surgical ;
Johnson&Johnson and
subsidiaries ;
Medacta ;
Medicrea ;
Medtronic ;
Signature Orthopaedics ;
Smith & Nephew ;
Spineway ;
Stryker ;
Zimmer Biomet ;
Wright Tornier.

Concurrents

Accelent ;
Avalign ;
CoorsTek ;
Integer ;
Marle ;
Norwood ;
Orchid/Sandvik ;
Paragon ;
Tecomet ;
Tegra.



LISI MEDICAL intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI MEDICAL se positionne en tant que sous-traitant.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : titane, chrome, cobalt, plastique (peek, PEHT)...

Les principales technologies utilisées sont : décolletage, fraisage, forge, packaging en milieu stérile, marquage laser...et procédés spéciaux.

2 | ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 | LISI CONSOLIDÉ

A 1 643,4 M€, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017 s'inscrit en hausse de + 4,6 % et tient compte des éléments suivants :

- un effet périmètre de + 21,7 M€ correspondant à :
 - un impact négatif de - 13,4 M€ soit 0,8 % du chiffre d'affaires consolidé, reflétant la cession de la société Précimétal Fonderie de Précision (Belgique) le 2 février 2017 ;
 - la contribution incrémentale pour 22,8 M€, soit 1,4 % du chiffre d'affaires consolidé, de LISI MEDICAL Remmele intégrée depuis le 1^{er} mai 2016 ;

- 12,3 M€, soit 0,75 % du chiffre d'affaires consolidé, apportés par l'intégration au sein de LISI AUTOMOTIVE de la société américaine TERMAX, un concepteur et fabricant de premier plan de solutions de fixations clippées métalliques et plastiques pour l'habillement automobile, à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

- un effet défavorable de - 10,2 M€ lié aux devises ;
- 60,8 M€ générés par la croissance organique.

Commentaires sur l'activité

M€	LISI Consolidé	dont LISI AEROSPACE	dont LISI AUTOMOTIVE	dont LISI MEDICAL
T1	444,3	277,6	128,9	37,9
T2	417,4	258,3	123,7	35,6
Croissance organique S1 2017/S1 2016	+ 6,1 %	+ 7,4 %	+ 3,7 %	+ 7,1 %
T3	369,7	222,6	116,2	31,1
T4	412,0	242,4	137,3	32,5
Croissance organique S2 2017/S2 2016	+ 1,0 %	- 1,1 %	+ 9,6 %	- 8,6 %
2017	1 643,4	1 000,9	506,0	137,0

Exprimée à taux de change et périmètre constants, la variation du chiffre d'affaires est de + 3,6 % (+ 4,6 % en 2016).

Analyse par semestre

La croissance organique s'est ralentie au second semestre (+ 1,0 %) après un premier semestre soutenu (+ 6,1 %), en particulier dans les divisions LISI AEROSPACE et LISI MEDICAL. La division LISI AUTOMOTIVE bénéficie quant à elle d'une tendance favorable.

Analyse par trimestre

Comparé à la même période de l'exercice précédent, le quatrième trimestre affiche une croissance organique globale de + 2,8 %, essentiellement portée par l'activité « Composants de Structure » dans l'aéronautique et l'ensemble de la division LISI AUTOMOTIVE. Les activités « Fixations » de l'Aéronautique et la division Médical n'ont montré aucun signe d'amélioration par rapport au quatrième trimestre de l'année précédente.

Analyse par division

A périmètre constant et retraité de l'effet des devises, le chiffre d'affaires annuel consolidé de LISI AEROSPACE progresse de + 3,3 % et dépasse pour la première fois de son histoire le milliard d'euros. La division a connu un second semestre en net recul (- 1,1 %) par rapport au premier (+ 7,4 %). L'activité « Fixations » en Europe a subi non seulement l'effet défavorable du déstockage d'Airbus, mais aussi l'accélération de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro. Aux Etats-Unis, l'activité « Fixations » reprend des couleurs chez Boeing, alors que le repositionnement actif de LISI

AEROSPACE auprès de la distribution est minoré par le faible niveau d'activité des avions d'affaires et régionaux. L'activité « Composants de Structure » affiche une bonne dynamique sur l'ensemble de l'exercice, grâce, notamment à la poursuite de la montée en cadence des nouveaux programmes, dont celle du moteur LEAP.

La division LISI AUTOMOTIVE a connu une accélération de ses ventes entre le premier et le second semestre (+ 3,6 % au S1, + 9,6 % au S2) dans un marché européen toujours solide. La hausse du chiffre d'affaires est particulièrement sensible dans les segments des « Solutions Clippées » et des « Composants Mécaniques de Sécurité » ; elle traduit les gains de parts de marché et la montée en cadence des nouveaux produits. Le chiffre d'affaires atteint ainsi le niveau historique de 506,0 M€, en hausse de + 8,8 % par rapport à 2016, avec une croissance organique à + 6,5 % soutenue par une prise de commandes élevée de nouveaux projets à plus de 10 % du chiffre d'affaires.

La division LISI MEDICAL a bénéficié de l'effet en année pleine de l'intégration de LISI MEDICAL Remmele (chiffre d'affaires incrémental de 22,8 M€ sur la période). A périmètre et taux de change constants, les ventes reculent de - 2,3 % avec un second semestre en net retrait (- 8,6 %) par rapport au premier (+ 7,1 %). LISI MEDICAL Remmele a dû faire face à un décalage temporaire dans la montée en cadence de certains de ses produits dans le domaine de la chirurgie mini-invasive et a également subi la réaffectation de deux produits significatifs vers d'autres process de production.

2

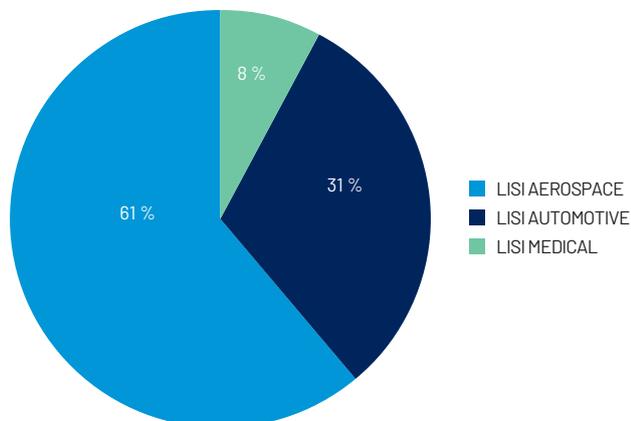
SITUATION FINANCIÈRE

Activité résumée au 31 décembre

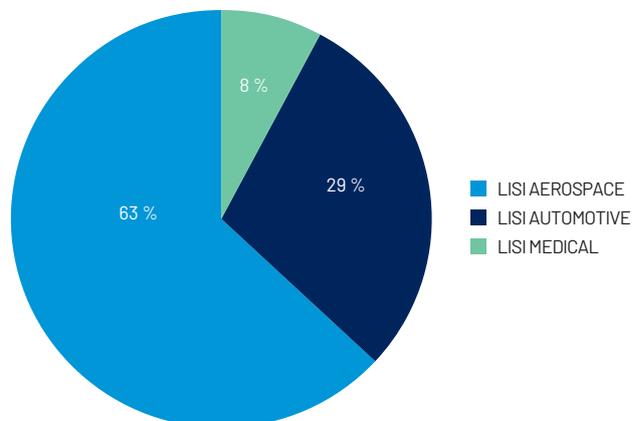
12 mois clos le 31 décembre		2017	2016	Variations
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT				
Chiffre d'affaires	M€	1 643,4	1 571,1	+ 4,6 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	M€	256,2	237,1	+ 8,0 %
Marge d'EBITDA	%	15,6	15,1	+ 0,5 pt
Résultat opérationnel courant (EBIT)	M€	171,4	157,5	+ 8,9 %
Marge opérationnelle	%	10,4	10,0	+ 0,4 pt
Résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	M€	108,0	107,0	+ 0,9 %
Résultat net par action	€	2,04	2,02	+ 1,0 %
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE				
Capacité d'autofinancement	M€	203,8	195,8	+ 8,0 M€
Investissements industriels nets	M€	- 140,1	- 119,6	+ 20,5 M€
Excédent de trésorerie d'exploitation (Free Cash Flow)*	M€	46,3	73,5	- 27,2 M€
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE STRUCTURE FINANCIÈRE				
Endettement financier net	M€	300,2	218,2	+ 82,0 M€
Ratio d'endettement net sur capitaux propres		33,4 %	25,2 %	+ 8,2 pts

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

Répartition du chiffre d'affaires 2017



Répartition du chiffre d'affaires 2016



Effectifs à fin décembre

Au 31 décembre 2017, le Groupe LISI employait 11 958 salariés (effectifs inscrits), soit une augmentation des effectifs totaux de 371 personnes (dont TERMAX 452 personnes), ce qui représente une évolution de +3,2 % par rapport à 2016.

	2017	2016	Écart N/N-1	
LISI AEROSPACE	7 251	7 386	- 135	- 1,8 %
LISI AUTOMOTIVE	3 773	3 265	+ 508	+ 15,6 %
LISI MEDICAL	909	915	- 6	- 0,7 %
LISI Holding	25	21	+ 4	+ 19,0 %
Total Groupe	11 958	11 587	+ 371	+ 3,2 %
Intérimaires	1 159	1 156		

Résultats financiers 2017

Le résultat opérationnel courant augmente de 14 M€, portant la marge opérationnelle à 10,4 %, en amélioration de 0,4 point.

A 256,2 M€, l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) est en hausse de +8,0 % (+ 19,1 M€) et représente 15,6 % du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel courant (EBIT) progresse, quant à lui, de 13,9 M€ (+ 8,9 %) à 171,4 M€, en dépit d'un effet devises défavorable de - 5,3 M€. La marge opérationnelle atteint 10,4 %. En hausse de 0,4 point par rapport à 2016, elle est en ligne avec les objectifs du Groupe, compte-tenu de l'évolution de son mix d'activités.

Cette performance s'explique par une amélioration de la qualité opérationnelle de l'ensemble des activités du Groupe. L'apport des gains de productivité du programme LEAP (LISI Excellence Achievement Program), la réorientation progressive des activités de la division

automobile vers des familles de produits à plus forte marge, ainsi que les effets du plan d'investissements industriels, ont été déterminants. Par ailleurs, et conformément à ses engagements, le Groupe a réduit de moitié les surcoûts générés dans la phase de forte montée en cadence des nouveaux programmes dans l'activité « Composants de Structure ». Il faut également noter la réduction des coûts de lancement des nouveaux produits et les effets positifs sur la productivité liés à la robotisation.

L'année 2017 confirme le rééquilibrage progressif de la contribution des trois divisions. Toutes voient leur résultat opérationnel courant progresser en valeur par rapport à l'exercice précédent. Si la division aéronautique reste le premier contributeur au résultat d'exploitation consolidé (75 % du Groupe ; 78 % en 2016), la division automobile a amélioré sa rentabilité à 6,6 %. La division Médical affiche un résultat opérationnel courant en hausse à +9,8 M€, soit 7,1 % du chiffre d'affaires.

L'impact fortement négatif du résultat financier (- 21,6 M€) à comparer à 2016 (+ 13,3 M€) s'explique par les principaux éléments suivants :

- les frais financiers, correspondant au coût de la dette nette à long terme, se sont élevés à - 5,9 M€ (- 5,1 M€ en 2016), soit un taux fixe moyen de 2,01 % (1,70 % en 2016). Cette hausse de taux est compensée par des gains réalisés sur les placements de la trésorerie courante (+ 2,8 M€ contre + 0,8 M€ en 2016) ;
- la réévaluation des dettes et créances principalement libellées en dollars américains (- 32,4 M€ contre + 17,5 M€ en 2016). Les créances et placements en devises étrangères ont été mécaniquement affectés par la forte baisse de cette devise par rapport à l'euro ;
- l'impact positif de la valorisation des instruments de couvertures des devises (+ 13,9 M€ contre + 0,9 M€ en 2016).

Les coûts non courants pèsent sur le résultat net pour - 3,7 M€ (- 10,0 M€ en 2016) et concernent principalement les études de la réimplantation du site de Bologne (Haute-Marne).

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 26,8 % en baisse par rapport à 2016 (33,7 %). Le taux effectif courant serait de 31,1 % si l'on retraitait les éléments ponctuels de l'exercice (changement de taux en France et aux Etats-Unis, la contribution additionnelle et la censure de la contribution de 3 % sur les dividendes en France, la « transition tax » aux Etats-Unis).

A 108,0 M€, le résultat net est ainsi supérieur à celui de 2016 (107,0 M€).

Par action, il s'élève à 2,04 € (2,02 € en 2016).

Compte tenu de ces résultats, le Groupe proposera à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de fixer le dividende à 0,48 euro par action au titre de l'exercice 2017.

Le bon niveau de rentabilité atteint en 2017 a permis de financer largement le montant record des investissements tout en dégagant un Free Cash Flow nettement positif

La capacité d'autofinancement atteint 203,8 M€ (+ 8,0 M€, 12,4 % du chiffre d'affaires consolidé, à comparer à 195,8 M€ en 2016). Dans un

contexte de forte croissance, le Groupe a réussi à réduire à nouveau ses stocks : exprimés en jours de chiffre d'affaires, ils ont diminué de 7 jours par rapport à l'exercice 2016, soit un gain de près deux semaines en deux ans. Grâce à une stricte discipline de gestion, les taux de retard de paiements clients ont été réduits, faisant reculer le besoin de fonds de roulement consolidé à 74 jours en 2017 (76 jours en 2016).

Dans la continuité des années précédentes, LISI a poursuivi en 2017 son plan d'investissements industriels à un rythme soutenu : en hausse de plus de 20 M€, ils représentent 8,5 % du chiffre d'affaires et ont été principalement consacrés :

- à des initiatives techniques différenciantes dans l'ensemble des divisions (robotisation) ;
- à l'engagement de la dernière phase du projet de Villefranche-de-Rouergue ;
- au démarrage opérationnel du projet Forge 2020 (site de Bologne) ;
- à l'accroissement des capacités dédiées à la fabrication des nouveaux produits.

Le Groupe a néanmoins pu financer les programmes d'investissements et dégager un Free Cash Flow positif de 46,3 M€ malgré un impact de change défavorable de - 27,4 M€.

LISI aborde 2018 avec une structure financière saine

Dans un exercice 2017 marqué par un montant d'investissements sans précédent, LISI a préservé la solidité de sa structure financière. Ainsi, la rentabilité des capitaux employés (avant impôt) fait preuve d'une bonne résistance : elle s'établit à 15,0 % en fin d'exercice, à comparer à 15,5 % au 31 décembre 2016.

L'augmentation de l'endettement financier net, qui comprend 100 % de l'acquisition de TERMAX¹, a été limitée à 82,0 M€ pour s'établir à 300,2 M€ au 31 décembre 2017. Il représente 33,4 % des fonds propres (25,2 % en 2016) et 1,2 x EBITDA.

PERSPECTIVES

L'année 2018 sera une année riche en défis :

- LISI AEROSPACE : la réalisation de nombreux projets à enjeux, parmi lesquels le déménagement du site polonais dédié à la finition des aubes, la poursuite de la réduction des surcoûts d'industrialisation, le respect des programmes de livraison dans les « Composants de Structure », l'adaptation à la baisse de l'activité dans les « Fixations Europe » avec des conséquences significatives sur la première partie de l'année ;
- LISI AUTOMOTIVE : la concrétisation industrielle des prises de commandes, l'extension du site tchèque spécialisé dans la production de composants mécaniques de sécurité, le projet « Delle du futur », la gestion de la capacité à répercuter dans les prix de vente la hausse des prix des matières premières ;
- LISI MEDICAL : le retour à la croissance globale.

Le Groupe est entièrement mobilisé pour atteindre un résultat opérationnel courant à deux chiffres, un Free Cash Flow positif et une

(1) On rappellera que l'acquisition de TERMAX a été structurée en deux étapes : dans un premier temps, les actionnaires de TERMAX Corporation ont cédé 51 % du capital à LISI AUTOMOTIVE pour environ 51 M€. S'il est prévu que le Groupe LISI acquière à l'horizon de l'exercice 2020 le solde du capital, il a décidé de constater dès le 31 décembre 2017 l'intégralité de la dette correspondant, soit environ 123 M€.

progression en valeur de ses indicateurs de gestion, dans un contexte de volatilité des devises. La poursuite et le déploiement de nombreux projets industriels structurants (robotisation et amélioration de la productivité, innovation), le lancement des premières initiatives dans le domaine de la digitalisation des moyens de production vise à lui donner une avance technologique qui doit consolider sa différenciation de manière pérenne dans des marchés bien orientés dans la durée.

2.2 | LISI AEROSPACE

Présentation résumée de l'activité de LISI AEROSPACE :

- Le milliard d'euros de chiffre d'affaires est dépassé pour la première fois, mais avec une forte disparité dans la croissance organique entre le premier semestre (+7,4 %) et le second (-1,1 %);
- L'amélioration de l'ensemble des indicateurs de gestion sur l'année, avec un fort contraste entre le premier et le second semestre affecté par l'ajustement temporaire des stocks d'Airbus et l'effet défavorable lié à la baisse du dollar par rapport à l'euro ;
- Un Free Cash Flow positif après un plan d'investissements en forte augmentation (+11,0 %) ;

- Un début d'exercice 2018 difficile dans la lignée du second semestre 2017.

Marché

La visibilité sur le segment des avions commerciaux demeure très solide dans un contexte où le trafic aérien mondial connaît une croissance annuelle toujours soutenue (+7,7 %* en 2017). Les autres segments de marché servis par LISI AEROSPACE, notamment le militaire, les avions d'affaires ainsi que les avions régionaux ne montrent toujours pas de signes de reprise perceptibles. Le marché des hélicoptères semble reprendre doucement.

Si Airbus a livré moins d'avions que Boeing (718 avions livrés contre 763 pour Boeing), il reste le leader en nombre de commandes nettes (1 109 contre 912 chez Boeing). Le carnet de commandes des deux avionneurs est supérieur à 13 000 avions. Comme attendu, l'effet des augmentations de cadences sur les monocouloirs, qui passent de 1 035 à 1 087 livraisons, et de l'A350, qui s'accélérent de 49 à 78 livraisons, se poursuivra en 2018.

Safran continue, de son côté, à profiter de la forte montée en cadence du moteur LEAP (plus de 450 moteurs livrés en 2017 soit près de 6 fois plus qu'en 2016) avec un carnet de commande de plus de 14 000 moteurs. Ce rythme de croissance devrait presque tripler en 2018.

*Source : IATA.

Activité

En millions d'euros	2017	2016	Variations
Chiffre d'affaires	1 000,9	987,2	+ 1,4 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	128,1	122,9	+ 4,2 %
Capacité d'autofinancement	129,9	127,1	+ 2,2 %
Investissements industriels nets	- 91,4	- 82,4	+ 11,0 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ¹	61,6	32,3	+ 29,3 M€
Effectifs inscrits fin de période	7 251	7 386	- 1,8 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ²	8 223	8 011	+ 2,6 %

¹ Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

² y compris intérimaires

A 1 001 M€, le chiffre d'affaires franchit un niveau historique. Il est en progression de +1,4 % par rapport à 2016 et de +3,3 % à périmètre et taux de change constants. L'activité « Fixations » Europe a subi l'effet défavorable du déstockage d'Airbus sur la deuxième partie de l'année. Les livraisons sont ainsi en recul de -7,8 % sur le second semestre après avoir connu une première partie d'année très dynamique (+13,7 % au S1). Airbus ajuste son niveau de stocks en bord de chaîne après la phase d'industrialisation et de lancement des A350 et de l'A320neo (« phase-in »). L'accélération de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro a également pesé sur la performance de la division. Aux Etats-Unis, l'activité « Fixations » reprend des couleurs chez Boeing alors que le repositionnement actif de LISI AEROSPACE auprès de la distribution est minoré par le faible niveau d'activité des avions d'affaires et régionaux. A l'inverse, l'activité « Composants de Structure » enregistre une forte croissance de son chiffre d'affaires par rapport à 2016 avec la poursuite de la montée en cadence des nouveaux programmes, dont celle du moteur LEAP.

Résultats

Le résultat opérationnel courant atteint 128,1 M€, en hausse de 5,2 M€ par rapport à 2016. A +12,8 %, la marge opérationnelle est en augmentation de +0,4 point par rapport à l'exercice précédent.

Les sites de production de l'activité « Fixations » ont su tirer parti d'un effet volume favorable sur le premier semestre. Le bon ajustement des coûts de production au second semestre a permis de limiter les effets défavorables de la baisse des volumes destinés à Airbus sur le résultat opérationnel. Par ailleurs, l'amélioration de la situation opérationnelle de l'activité « Composants de Structure » est engagée, et les surcoûts générés par les difficultés industrielles dans la phase de forte montée en cadence des nouveaux programmes ont été réduits de moitié sur l'année conformément à la feuille de route fixée.

Le résultat opérationnel courant tient notamment compte des charges d'exploitation suivantes :

2

SITUATION FINANCIÈRE

- 5,5 M€ de surcoûts identifiés dans l'activité « Composants de Structure » (divisés par deux par rapport à 2016),
- 7,7 M€ de hausse des amortissements due au plan d'investissements.

La structure financière reste solide avec une capacité d'autofinancement de 129,9 M€ (13,0 % du chiffre d'affaires) qui finance largement un plan d'investissements de 91,4 M€. En hausse de +11,0 % par rapport à 2016, ils ont été consacrés à l'amélioration de la productivité des trois activités avec notamment :

- des initiatives techniques différenciantes dans les « Fixations Europe » et l'engagement de la dernière phase du projet de réimplantation du site de Villefranche-de-Rouergue,
- le démarrage opérationnel du projet Forge 2020 dans l'activité « Forged Integrated Solution » à Bologne,
- l'accroissement des capacités dédiées à la fabrication des bords d'attaques et la construction de la nouvelle usine polonaise dans l'activité « Extrusion & Forming ».

Les stocks de la division ont diminué de -9,1 M€ sur l'exercice, correspondant à une réduction de 4 jours exprimée en jours de chiffres d'affaires.

Tenant compte de ces éléments et de la bonne maîtrise des autres besoins en fonds de roulement, le Free Cash Flow atteint un niveau record à +61,6 M€ (6,2 % du chiffre d'affaires ; 3,3 % en 2016).

Les effectifs sont en baisse sur l'exercice à 7 251 inscrits (7 386 en décembre 2016).

PERSPECTIVES

Les tendances à long terme du marché aéronautique restent bien orientées, en particulier en ce qui concerne les monocouloirs (A320neo, B737MAX) et les nouveaux programmes (A350, B787). A court terme, l'adaptation à la baisse de l'activité dans les « Fixations Europe » avec des conséquences significatives sur la première partie de l'année sera suivie avec attention. La poursuite de la réduction des surcoûts d'industrialisation et le respect des programmes de livraison resteront des priorités en 2018 dans les « Composants de Structure ». L'évolution du dollar est un élément d'incertitude supplémentaire pour l'ensemble du secteur.

Sur le plan opérationnel, le projet « Forge 2020 » de l'activité « Forged Integrated Solution » concernant l'usine actuellement implantée à Bologne (Haute-Marne), entrera dans sa phase effective de construction. La division aéronautique poursuit par ailleurs la modernisation de ses moyens de production, en continuant à investir dans des projets

à long terme tels que la mise au point du système d'assemblage « OPTIBLIND™ », la mise en œuvre du projet « robotisation » ou encore le développement de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing.

2.3 | LISI AUTOMOTIVE

Présentation résumée de l'activité de LISI AUTOMOTIVE :

- Un chiffre d'affaires supérieur à 500 M€ pour la première fois ;
- Une nouvelle hausse de la prise de commandes des nouveaux produits et accélération de la croissance à l'international ;
- 5^{ème} exercice consécutif d'amélioration de la marge opérationnelle, reflet de la stratégie d'évolution du mix de produits vers davantage de produits à forte valeur ajoutée ;
- Un Free Cash Flow positif pour la deuxième année consécutive et en amélioration significative par rapport à 2016 ;
- Une bonne visibilité sur l'exercice 2018, tiré par les nouveaux produits, et bénéfice en année pleine de la contribution de TERMAX.

Marché

Les marchés automobiles mondiaux ont enregistré une croissance de +2,4 %*. Le marché européen progresse plus vite avec une croissance de +3,3 %. Le marché chinois a connu une croissance plus modérée de +2,0 % alors que le marché américain est en recul de -1,9 % tout en restant à un niveau historiquement élevé.

En Europe, qui reste le premier domaine d'intervention de LISI AUTOMOTIVE, la croissance est tirée par les principaux marchés : l'Italie (+7,9 %), l'Espagne (+7,7 %) et la France (+4,7 %) alors que l'Allemagne (+2,7 %) fait moins bien que le marché et que la Grande-Bretagne recule fortement (-5,7 %).

Parmi les constructeurs européens, clients de LISI AUTOMOTIVE, Renault-Dacia (+6,6 %), Daimler (+4,8 %) et PSA (+4,8 % hors OPEL) sont les plus dynamiques. Volkswagen (+2,3 %) et BMW (+0,9 %) font moins bien que le marché.

La prise de commandes des nouveaux produits de la division exprimée en chiffre d'affaires annualisé représente 10,6 % du chiffre d'affaires, soit environ 52 M€, contre 10,2 % en 2016. Particulièrement remarquable dans les Business Group « Composants Mécaniques de Sécurité » et « Solutions Clippées », la progression reflète la stratégie de gains de parts de marché dans ces domaines d'activité.

* Source : ACEA (Association des Constructeurs Automobile Européens).

Activité

En millions d'euros	2017	2016	Variations
Chiffre d'affaires	506,0	465,3	+ 8,8 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	33,3	26,3	+ 26,6 %
Capacité d'autofinancement	53,6	43,8	+ 22,3 %
Investissements industriels nets	- 37,5	- 31,9	+ 17,6 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ¹	+ 13,1	+ 7,9	+ 5,2 M€
Effectifs inscrits fin de période	3 773	3 265	+ 15,6 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ²	3 522	3 368	+ 4,6 %

¹ Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

² y compris intérimaires

La division, qui a connu une accélération de ses ventes entre le premier et le second semestre (+ 3,6 % au S1, + 14,4 % au S2), enregistre son quatrième exercice consécutif de croissance. Le chiffre d'affaires atteint ainsi le niveau historique de 506,0 M€, en hausse de + 8,8 % par rapport à 2016.

A périmètre et taux de change constants, l'augmentation ressort à + 6,5 %, traduisant des gains de parts de marché significatifs sur de nouveaux produits, en particulier dans des domaines à forte valeur ajoutée, conformément à la stratégie déployée depuis plusieurs exercices.

Par ailleurs, la division poursuit son expansion internationale avec des développements encourageants, notamment en Chine (Shanghai et nouveau site de Suzhou) et au Mexique (Monterrey) qui enregistrent des niveaux de prises de commandes en hausse. Le 21 septembre 2017, elle a par ailleurs annoncé l'acquisition de la société américaine TERMAX, un concepteur et fabricant de premier plan de solutions de fixations clippées métalliques et plastiques pour l'habillage automobile.

Résultats

Tous les « Business Groups » affichent des performances en hausse par rapport à l'année dernière.

La marge opérationnelle de LISI AUTOMOTIVE s'améliore ainsi pour la cinquième année consécutive pour s'établir à 6,6 %³. La stratégie de réorientation vers des produits à plus forte valeur ajoutée engagée depuis plusieurs années porte ses fruits.

Les efforts de redressement des sites français du « Business Group Fixations Vissées », et plus particulièrement du site de Saint-Florent-sur-Cher, se poursuivent. Leur rentabilité s'améliore, réduisant ainsi l'écart avec la moyenne du Groupe.

Le Free Cash Flow est positif (+ 13,1 M€) pour la deuxième année consécutive et en amélioration significative par rapport à 2016 (+ 7,9 M€), grâce, notamment, à une capacité de financement élevée (+ 53,6 M€) et à la bonne maîtrise des besoins en fonds de roulement. La division continue à pouvoir financer un niveau d'investissements toujours soutenu à 37,5 M€. Ils concernent de nombreux projets pluriannuels, notamment des plans de robotisation, d'équipements industriels dédiés aux nouveaux produits ou encore le financement de projets visant à améliorer les conditions d'exploitation des usines (projet « Delle du Futur ») et augmenter les capacités de production (extension du site tchèque spécialisé dans la fabrication de composants mécaniques de sécurité).

La plupart des indicateurs opérationnels sont également en progrès, en particulier les indicateurs logistiques et qualité, ainsi que ceux résultant du déploiement du programme LEAP (LISI Excellence Achievement Program).

Les effectifs sont en augmentation par rapport à 2016 avec 3 773 inscrits au 31 décembre décembre 2017 contre 3 265 en 2016 soit + 15,6 %. Retraité de l'entrée de périmètre de consolidation de la société TERMAX, le

nombre d'inscrits en fin de période serait de 3 321 soit une augmentation limitée à + 1,7 %.

PERSPECTIVES

LISI AUTOMOTIVE se donne pour objectif de poursuivre les progrès enregistrés au cours des cinq derniers exercices et de continuer à améliorer durablement sa rentabilité opérationnelle grâce aux apports du plan LEAP (LISI Excellence Achievement Program) et au niveau élevé d'investissements de productivité. L'acquisition de TERMAX, qui renforce la position mondiale de LISI AUTOMOTIVE dans les solutions clippées, s'inscrit pleinement dans la stratégie de repositionnement vers des produits à plus forte valeur ajoutée engagée en 2016. Ce mouvement qui représente un axe majeur de l'amélioration de la rentabilité de la division sera poursuivi.

Le respect des programmes de livraison dans un contexte de fort accroissement des demandes des clients dans l'horizon de visibilité des carnets de commandes, ainsi que la montée en cadence des nouveaux produits sera un point d'attention en ce début d'exercice. La répercussion de la hausse du coût des matières premières dans les prix de vente fera également l'objet d'un suivi particulier.

LISI AUTOMOTIVE renforce sa position globale dans l'objectif d'accompagner et de répondre aux besoins de ses grands clients constructeurs et équipementiers sur l'ensemble des grands marchés mondiaux. Dans cette perspective, l'acquisition de TERMAX lui permet dorénavant d'être présente non seulement en Europe et en Asie, mais aussi en Amérique du Nord.

2.4 | LISI MEDICAL

Présentation résumée de l'activité de LISI MEDICAL :

- Les performances de la division pénalisées par un effet volumes très défavorable au second semestre chez LISI MEDICAL Remmele ainsi que par l'augmentation des dépenses de couverture médicale ;
- La hausse du résultat opérationnel courant en valeur ;
- La nouvelle progression du Free Cash Flow dans un contexte de doublement des investissements par rapport à 2016 ;
- La poursuite de la baisse des stocks qui atteignent le niveau historiquement bas de 61 jours ;
- La montée en puissance progressive des nouveaux projets attendue en 2018.

Marché

Tiré par des facteurs démographiques et économiques de long terme, le marché mondial de l'orthopédie continue à afficher une croissance comprise entre 4 et 5 % par an. Le segment de la chirurgie mini-invasive se développe à un rythme annuel plus élevé, de l'ordre de 6 % par an, avec de nombreux nouveaux projets qui se développent dans la chirurgie générale ou dans les chirurgies de spécialité.

³ 5,7 % en 2016 ; 4,0 % en 2015 ; 3,0 % en 2014 ; 2,7 % en 2013 et 0,5 % en 2012.

2

SITUATION FINANCIÈRE

Activité

En millions d'euros	2017	2016	Variations
Chiffre d'affaires	137,0	119,1	+ 15,1 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	9,8	9,3	+ 5,7 %
Capacité d'autofinancement	14,0	11,8	+ 19,2 %
Investissements industriels nets	- 10,6	- 5,6	+ 89,3 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ¹	6,7	3,7	+ 3,0 M€
Effectifs inscrits fin de période	909	915	- 0,7 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ²	985	868	+ 13,5 %

¹ Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

² y compris intérimaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 137,0 M€, soit une progression de + 15,1 % par rapport à 2016. Il a bénéficié de l'effet en année pleine de l'intégration de LISI MEDICAL Remmele (chiffre d'affaires incrémental de 22,8 M€ sur la période). A périmètre et taux de changes constants, les ventes reculent de - 2,3 % avec un second semestre en net retrait (- 8,6 %) par rapport au premier (+ 7,1 %). LISI MEDICAL Remmele a dû faire face à un décalage temporaire dans la montée en cadence de certains de ses produits dans le domaine de la chirurgie mini-invasive et a également subi la réaffectation de deux produits significatifs vers d'autres process de production.

Résultats

Dans ces circonstances, la marge opérationnelle s'établit à 7,1 % proche des 7,8 % atteints en 2016. Les sites historiques de la division confirment les progrès opérationnels observés depuis plusieurs mois, alors que les sites américains de LISI MEDICAL Remmele ont été pénalisés par un effet volume très défavorable au second semestre ainsi que par une augmentation des dépenses de couverture médicale.

A 10,6 M€, les investissements ont quasiment doublé par rapport à 2016, afin d'accélérer l'acquisition d'équipements destinés aux développements et à la production des nouveaux produits. Par ailleurs, la capacité de production de l'unité de LISI MEDICAL Remmele a été accrue. Les investissements sont financés par un très bon niveau de capacité d'autofinancement (+ 14,0 M€).

Les niveaux de stocks exprimés en nombre jours de chiffre d'affaires ont connu une nouvelle baisse pour atteindre le niveau historiquement bas de 61 jours. En conséquence, le Free Cash-Flow s'améliore de nouveau sur l'exercice à + 6,7 M€, soit 4,9 % du chiffre d'affaires.

PERSPECTIVES

La division conforte ses fondamentaux et son positionnement de fournisseur de référence auprès des grands clients mondiaux. L'intégration de LISI MEDICAL Remmele positionne clairement la division comme un acteur majeur capable d'apporter des solutions globales aux principaux donneurs d'ordres des marchés de l'orthopédie et de la chirurgie mini-invasive.

La poursuite des actions d'amélioration continue, les investissements dans des technologies différenciantes et l'industrialisation de nouveaux produits devraient permettre de consolider la bonne tendance constatée depuis quatre exercices. L'ajustement des coûts de production de LISI MEDICAL Remmele avant la montée en puissance des nouveaux projets sera par ailleurs un point d'attention important de la première partie de l'année 2018.

2

SITUATION FINANCIÈRE

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1	 LES ÉTATS FINANCIERS	30
1.1	Compte de résultat	30
1.2	État de la situation financière	32
1.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés du Groupe LISI	33
1.4	État des capitaux propres	34

2	 LES NOTES ANNEXES	35
2.1	Activité du Groupe et événements marquants de l'exercice	35
2.2	Règles et méthodes comptables	35
2.3	Périmètre de consolidation	42
2.4	Gestion du risque financier	44
2.5	Détail des postes du bilan	48
2.6	Détail des principaux postes du compte de résultat	63
2.7	Autres informations	67
2.8	Taux des devises employés par les filiales étrangères	72

1 | LES ÉTATS FINANCIERS

1.1 | COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.6.1	1 643 356	1 571 104
Variation stocks produits finis et en-cours		(884)	(1 519)
Total production		1 642 472	1 569 585
Autres produits ^{a)}		26 661	23 777
TOTAL PRODUITS OPÉRATIONNELS		1 669 133	1 593 362
Consommations	2.6.2	(443 119)	(414 436)
Autres achats et charges externes	2.6.3	(338 332)	(325 957)
Impôts et taxes		(12 171)	(11 353)
Charges de personnel (y compris intérimaires)	2.6.4	(619 333)	(604 484)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT (EBITDA)		256 178	237 132
Amortissements		(90 132)	(80 872)
Dotations nettes aux provisions		5 352	1 200
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (EBIT)		171 398	157 460
Charges opérationnelles non récurrentes	2.6.6	(7 329)	(12 950)
Produits opérationnels non récurrents	2.6.6	3 649	2 974
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		167 718	147 483
Produits de trésorerie et charges de financement	2.6.7	(2 421)	(4 420)
Produits de trésorerie	2.6.7	3 445	1 146
Charges de financement	2.6.7	(5 866)	(5 566)
Autres produits et charges financiers	2.6.7	(19 166)	17 770
Autres produits financiers	2.6.7	60 852	55 409
Autres charges financières	2.6.7	(80 018)	(37 639)
Impôts (dont CVAE)	2.6.8	(39 182)	(54 443)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		106 951	106 390
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société		107 965	107 008
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1 014)	(619)
RÉSULTAT PAR ACTION (EN €)	2.6.9	2,04	2,02
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN €)	2.6.9	2,02	2,00

a/ Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes et en conformité avec les normes internationales, la société a poursuivi dans les états financiers 2016 le classement des produits liés au CIR (Crédit Impôt Recherche) en « Autres produits ».

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	106 951	106 390
Autres éléments du résultat global imputés définitivement en capitaux propres		
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (part brute)	671	(4 359)
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (effet impôt)	(302)	840
Retraitement des actions propres (part brute)	220	145
Retraitement des actions propres (effet impôt)	(64)	(50)
Autres éléments du résultat global qui donneront lieu à une reclassification en résultat		
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	(19 251)	(2 874)
Instruments de couverture (part brute)	25 361	(12 615)
Instruments de couverture (effet impôt)	(7 085)	3 587
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔT	(451)	(15 326)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	106 500	91 064

Les instruments de couvertures concernent majoritairement les instruments de couverture de change et dans une moindre mesure des instruments de couverture de matière première. Le montant positif de 25,4 M€ résulte principalement de la baisse de l'USD qui symétriquement a entraîné l'augmentation de la juste valeur des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre la baisse de l'USD.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.2 | ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	2.5.1.1	321 377	300 426
Autres actifs incorporels	2.5.1.1	30 177	23 822
Actifs corporels	2.5.1.2	619 593	570 877
Actifs financiers non courants	2.5.1.4	9 982	9 481
Impôts différés actifs		8 568	19 075
Autres actifs non courants	2.5.1.5	429	950
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		990 126	924 631
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.5.2.1	337 099	338 986
Impôts - Créances sur l'état		41 269	6 772
Clients et autres débiteurs	2.5.2.2	261 249	260 416
Trésorerie et équivalents trésorerie	2.5.2.3	197 576	141 719
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		837 193	747 894
TOTAL ACTIF		1 827 319	1 672 525
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	2.5.3	21 610	21 610
Primes	2.5.3	72 584	72 584
Actions propres	2.5.3	(14 720)	(14 610)
Réserves consolidées	2.5.3	688 882	659 375
Réserves de conversion	2.5.3	8 419	27 742
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	2.5.3	5 261	(13 452)
Résultat de la période	2.5.3	107 965	107 008
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	2.5.3	890 001	860 258
Intérêts minoritaires	2.5.3	7 664	4 964
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.5.3	897 665	865 222
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	2.5.4	64 995	70 474
Dettes financières non courantes	2.5.6.1	317 757	253 856
Autres passifs non courants		11 605	12 392
Impôts différés passifs		40 747	33 376
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		435 104	370 098
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	2.5.4	15 156	23 174
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	2.5.6.1	179 973	106 037
Fournisseurs et autres créditeurs		297 109	304 492
Impôt à payer		2 312	3 503
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		494 550	437 206
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 827 319	1 672 525
⁽¹⁾ Dont concours bancaires courants		16 441	15 984

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.3 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DU GROUPE LISI

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
RÉSULTAT NET	106 951	106 390
ELIMINATION DU RÉSULTAT DES MISES EN ÉQUIVALENCE		
ELIMINATION DES CHARGES NETTES SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE :		
- Amortissements et provisions financières et non récurrentes	89 819	81 232
- Variation des impôts différés	10 335	6 059
- Résultats sur cession, provisions passif et autres	(1 932)	911
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	205 173	194 592
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	(1 335)	1 213
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	203 838	195 805
Elimination de la charge (produit) d'impôt exigible	28 847	48 385
Elimination du coût de l'endettement financier net	5 686	5 782
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	67	2 504
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	17 973	(23 729)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES AVANT IMPÔT	256 411	228 747
Impôts payés	(64 298)	(29 807)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)	192 113	198 938
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de sociétés consolidées	(51 014)	(92 136)
Trésorerie acquise	2 409	(1 973)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(141 694)	(132 609)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	(722)	(746)
Subventions d'investissement reçues		
Dividendes reçus		
TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENT	(191 021)	(227 463)
Trésorerie cédée	(5 701)	36
Cession de sociétés consolidées	13 060	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 548	12 995
Cession d'actifs financiers		
TOTAL FLUX DE DÉINVESTISSEMENT	8 907	13 031
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(182 114)	(214 434)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	1 920	32
Cession (acquisition) nette d'actions propres		
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	(23 873)	(20 629)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR CAPITAUX PROPRES	(21 954)	(20 598)
Emission d'emprunts long terme	50 913	88 376
Emission d'emprunts court terme	126 640	52 028
Remboursement d'emprunts long terme	1 372	(35 309)
Remboursement d'emprunts court terme	(102 807)	(45 143)
Intérêts financiers nets versés	(5 680)	(5 782)
TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	70 439	54 171
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	48 485	33 573
Incidence des variations de taux de change (D)	(2 976)	(8 149)
Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D)*	(110)	(762)
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	55 398	9 166
Trésorerie au 1er janvier (E)	125 736	116 569
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	181 134	125 735
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197 575	141 719
Concours bancaires courants	(16 440)	(15 984)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	181 135	125 735

1.4 | ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital (Note 7.3)	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du groupe	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2016 RETRAITÉ	21 610	72 584	(14 740)	603 092	30 598	(2 652)	81 764	792 257	1 189	793 445
Résultat de l'exercice N ^(a)							107 008	107 008	(619)	106 389
Écarts de conversion ^(b)					(2 856)			(2 856)	(18)	(2 874)
Paiements en actions ^(c)				1 604				1 604		1 604
Augmentation de capital	0	0						0	3 947	3 947
Retraitement des actions propres ^(d)			130			95		225		225
Retraitement IAS19 ^(g)						(3 519)		(3 519)		(3 519)
Affectation résultat N-1				81 764			(81 764)	0		0
Variations de périmètre								0	512	513
Dividendes distribués				(20 629)				(20 629)	0	(20 629)
Reclassement								0		0
Juste valeur des instruments de couverture ^(f)						(8 980)		(8 980)	(48)	(9 028)
Divers ^(e)				(4 852)				(4 852)		(4 852)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	21 610	72 584	(14 610)	660 979	27 742	(15 056)	107 008	860 258	4 964	865 222
DONT TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE (A) + (B) + (C) + (D) + (E) + (F) + (G)					(2 856)	(12 405)	107 008	91 747	(685)	91 063
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2017	21 610	72 584	(14 610)	659 375	27 742	(13 452)	107 008	860 258	4 964	865 222
Résultat de l'exercice N ^(a)							107 965	107 965	(1 014)	106 951
Écarts de conversion ^(b)					(19 324)			(19 324)	73	(19 251)
Paiements en actions ^(c)				2 075				2 075		2 075
Augmentation de capital	0	0						0	2 000	2 000
Retraitement des actions propres ^(d)			(110)			156		46		46
Retraitement IAS19 ^(g)						369		369		369
Affectation résultat N-1				107 008			(107 008)	0		0
Variations de périmètre				(57 244)				(57 244)	0	(57 244)
Dividendes distribués				(23 872)				(23 872)	0	(23 872)
Reclassement								0		0
Juste valeur des instruments de couverture ^(f)						18 188		18 188	86	18 274
Divers ^(e)				1 540				1 540	1 556	3 096
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	21 610	72 584	(14 720)	688 882	8 419	5 261	107 965	890 001	7 664	897 665
DONT TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE (A) + (B) + (C) + (D) + (E) + (F) + (G)					(19 324)	18 713	107 965	107 355	(855)	106 500

* Retraité pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21

2 | LES NOTES ANNEXES

2.1 | ACTIVITÉ DU GROUPE ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « 6 rue Juvénal Viellard, CS 70431 GRANDVILLARS, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprennent la Société, ses filiales et ses co-entreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Événements marquants de l'exercice :

Intégration Termax

Le 31 octobre 2017, le Groupe LISI a acquis 51 % des titres de TERMAX LLC. L'acquisition de cette société a été réalisée par l'intermédiaire de LISI Holding North America, filiale à 100 % du Groupe LISI.

Effective le 31 octobre, la transaction a conduit le Groupe LISI à consolider les sociétés du groupe Termax à partir du 1^{er} novembre 2017. Les impacts de cette intégration sur les comptes du Groupe sur les 2 derniers mois de l'année ne sont pas significatifs.

Cession Précimétal Fonderie de Précision

Le 2 février 2017, le Groupe a cédé sa filiale Précimétal Fonderie de Précision.

2.2 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers établis au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 février 2018 et seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2018.

2.2.1 | Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2017

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

2.2.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017

- Les amendements à IAS 12 : ce texte clarifie l'application générale d'IAS 12 en ce qui concerne :

- la prise en compte des différences taxables pour justifier la comptabilisation d'IDA si le renversement de ces différences est représentatif de profit taxable futur sur lequel les différences déductibles/ déficits pourront être imputés ; et
- la détermination de l'existence probable de profits taxables futurs au-delà du renversement des différences taxables pour lesquels un IDP a été comptabilisé pour la comptabilisation d'impôts différés actifs complémentaires.

Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2017.

- Les amendements à IAS 7 : nouvelles informations à donner afin de permettre de mieux comprendre les variations de la dette provenant des activités de financement en distinguant les variations correspondant à des flux de trésorerie (en lien avec le TFT) des autres modifications (changements de périmètre, effets de change, variations de juste valeur...).

Ces amendements se traduisent par l'ajout d'une annexe présentant les variations de la période au titre des dettes financières qui distingue les changements résultant des flux de trésorerie et les effets « non cash » (paragraphe 2.5.6.1).

2.2.1.2 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union Européenne

Aucune norme, interprétation ou amendement à des normes existantes n'a été appliqué par le Groupe par anticipation dans les comptes au 31 décembre 2017.

Les normes et interprétations qui ont été publiées et approuvées par l'Union Européenne, mais qui ne sont pas encore d'application obligatoire, sont les suivantes :

- a) L'IASB a publié fin mai 2014 la norme IFRS 15, Produits des contrats avec les clients. Cette norme concerne la comptabilisation et l'évaluation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, autrement dit le chiffre d'affaires. Cette norme remplacera les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de constructions. L'entrée en vigueur de cette norme, non encore adoptée par l'Union Européenne, est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette norme introduit une grille d'analyse unique quelles que soient les transactions (vente de biens, vente de services, octroi de licences..) comportant cinq étapes successives :
 - identification du ou des contrats ;
 - identification des différentes obligations contractuelles du vendeur (obligation de performance) ;
 - détermination du prix de la transaction ;
 - allocation du prix de transaction aux différentes obligations identifiées ;
 - comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant.

L'analyse des principaux contrats du Groupe a été réalisée au regard d'IFRS 15 et montre que cette norme n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

b) L'IASB a publié en juillet 2014 la norme IFRS 9, Instruments Financiers, destinée à remplacer IAS 32 et IAS 39, les normes actuellement en vigueur pour la présentation, la reconnaissance et l'évaluation des instruments financiers. Cette norme regroupe les trois phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. Les modifications apportées par IFRS 9 concernent :

- les règles de classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
- les règles de dépréciation des créances clients, fondées dorénavant sur les « pertes attendues » et non sur les « pertes réalisées » ;
- le traitement de la comptabilité de couverture.

L'entrée en vigueur de cette norme, non encore adoptée par l'Union Européenne, est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'analyse des impacts de cette norme est en cours.

c) L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16, Contrats de location. Cette norme conduira les entreprises louant des actifs significatifs dans le cadre de leur activité à reconnaître un actif et une dette financière correspondant à l'engagement de location.

L'entrée en vigueur de cette norme, non encore adoptée par l'Union Européenne, est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'analyse des impacts est en cours. Le Groupe a identifié plusieurs types de location qui seront retraités en conformité avec la norme IFRS 16. Il s'agit principalement des contrats de locations immobilières industrielles, à usage de bureaux, et des contrats de location de véhicules de sociétés et de matériel roulant. Les impacts majeurs attendus à l'ouverture 2019 concernent l'endettement financier net et l'EBITDA. Au regard de l'appréciation des agrégats retraités entrant dans le calcul des covenants, il ne devrait pas y avoir de bris de covenants.

2.2.2 | Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations (notes 2.2.7.3 et 2.2.8.4),
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 2.2.8.5),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.2.13 et 2.2.14),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 2.2.6, 2.2.8.6, 2.2.11 et 2.2.12),
- la valorisation des paiements en actions (note 2.2.14.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 2.2.18.5).

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaire, etc...).

Sensibilités identifiées

Les sensibilités principales recensées et suivies par le management portent sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de valeur. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur (hypothèses de marché) et d'actuaire (hypothèses de taux).

Traitement comptable de la CVAE

Suite au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Cette décision est basée sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. De plus, ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Traitement du Crédit impôt recherche

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

Traitement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE a été présenté en application des normes IFRS en déduction des charges de personnel pour un montant de 11,6 M€.

2.2.3 | Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère.

Conformément à IFRS10, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La liste des sociétés consolidées est donnée en note 2.3.4. Au 31 décembre 2017 toutes les sociétés sont incluses dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale.

2.2.4 | Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.2.5 | Méthodes de conversion des éléments en devises

2.2.5.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'entité.

2.2.5.2 Conversion des états financiers des filiales et co-entreprises consolidées

Les états financiers des filiales et co-entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.2.6 | Instruments financiers

2.2.6.1 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts,

les clients et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et dettes financières, les fournisseurs et autres créiteurs. Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés ainsi qu'indiqué dans les notes spécifiques qui suivent : 2.2.8.6, 2.2.10, 2.2.11, 2.2.12, 2.2.15 et 2.2.16.

2.2.6.2 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

2.2.7 | Actifs incorporels

2.2.7.1 Survaleurs

Conformément aux dispositions de la norme IFRS3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. A cette date, la survaleur est évaluée à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, la survaleur est maintenue à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, la survaleur est évaluée à son coût, diminuée du cumul des pertes de valeur. Elle est affectée à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 2.2.8.5.

Si la survaleur est négative, elle est constatée en profit au compte de résultat.

2.2.7.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

La plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en charges. Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

2.2.7.3 Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable publié.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

- Marques : 10 - 20 ans
- Logiciels : 1 - 10 ans

2.2.8 | Actifs corporels

2.2.8.1 Actifs dont le Groupe LISI est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

2.2.8.2 Actifs financés par location-financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les actifs financés par location-financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

2.2.8.3 Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.2.8.4 Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 20 - 40 ans ;
- installations et équipements : 10 - 15 ans ;
- agencements : 5 - 15 ans ;
- matériels de transport : 5 ans ;
- matériels et outillage : 10 ans ;
- matériels de bureau : 5 ans ;
- mobiliers de bureau : 10 ans ;
- matériels informatiques : 3 ans.

2.2.8.5 Perte de valeur des actifs

Les survaleurs et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumises à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable (cf. note 2.2.7.1) et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les survaleurs).

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec le budget et le plan

d'affaires les plus récents approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des survaleurs.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des survaleurs sont irréversibles.

Le Groupe a retenu à partir de l'exercice 2016, pour la réalisation des tests de dépréciation des survaleurs, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

Pour la réalisation des tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles l'affectation aux UGT reste inchangée :

La division LISI AEROSPACE est scindée en 8 UGT :

- B.U Cellule Europe ;
- B.U Cellule USA ;
- B.U Produits spéciaux ;
- B.U Moteurs et pièces critiques Europe ;
- B.U Moteurs et pièces critiques Amérique du Nord ;
- B.U Aerostructure et Equipement aéronautique ;
- B.U Composants techniques- Extrusion, Forming and Sheet Metal ;
- B.U Composants techniques- Forging and casting.

La division LISI AUTOMOTIVE regroupe 3 UGT :

- B.U Fixations vissées ;
- B.U Composants mécaniques ;
- B.U Solutions clippées.

La division LISI MEDICAL est constituée d'une seule UGT.

2.2.8.6 Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation concernant les placements de retraites américaines et les titres mis en équivalence. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle,

lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

2.2.9 | Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

2.2.10 | Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables ; ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction.

2.2.11 | Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

2.2.12 | Capital

2.2.12.1 Actions propres

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

2.2.12.2 Rémunérations en actions (stocks options et attributions conditionnelles d'actions gratuites dénommées actions de performance)

Se reporter à la note 2.2.14 « Avantages au personnel ».

2.2.13 | Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

2.2.13.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux et les provisions au titre des engagements de retraites.

2.2.13.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

2.2.14 | Avantages au personnel

2.2.14.1 Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors du départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants ou en interne selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à l'IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des

actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe.

Les exigences d'IFRIC 14 n'entrent pas dans le périmètre des retraitements à pratiquer par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies.

2.2.14.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants, l'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe. Dans ce même objectif, certains salariés ou dirigeants de filiales étrangères bénéficient de ces mêmes avantages versés sous forme de primes pour les plans antérieurs à 2016 et en actions à partir du plan 2016.

L'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions sous conditions de performance représentent un avantage offert aux collaborateurs, et constitue donc à ce titre un complément de rémunération. Les options octroyées sont comptabilisées comme une charge de personnel sur la base de la juste valeur, des actions ou dérivés d'actions attribués, à la date de mise en place de ces plans et ce pendant la période d'acquisition de ces options.

Dans le cas des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance, ces avantages correspondent à la juste valeur des instruments émis. S'agissant des engagements de primes, ceux-ci sont inscrits en dettes au personnel à leur juste valeur à la date de clôture.

Cette rémunération payée en actions LISI est reconnue sur une période de 2 ans à compter de la date d'attribution, conformément à la période d'acquisition des droits figurant dans le règlement des plans, s'agissant des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance.

Il est également proposé aux salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon

la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

2.2.15 | Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.16 | Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

2.2.17 | Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

2.2.18 | Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA sur opérations courantes) comprend les produits opérationnels desquels sont déduits les consommations, les autres achats et charges externes, les impôts et taxes ainsi que les charges de personnel. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT sur opérations courantes) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT avant opérations non courantes et les autres produits et charges opérationnels non récurrents. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :
 - de leur nature inhabituelle et,
 - de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des survaleurs et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

2.2.18.1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

2.2.18.2 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.2.18.3 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement, tels que décrits au paragraphe 2.2.8.2 sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

2.2.18.4 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers,
- les produits provenant des dividendes des sociétés non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

2.2.18.5 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les survaleurs non déductibles fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles.

Un actif d'impôt différé sur les reports déficitaires n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les reports déficitaires.

Concernant les sociétés françaises, suite à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la CET et la CVAE à partir

de 2010, le Groupe a décidé de considérer la CVAE dans le champ de la norme IAS 12. Cette décision conduit à présenter cette taxe sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

Les impôts différés des sociétés françaises ont été réévalués, afin de tenir compte de l'article de la loi de finances pour 2017 sur la réduction progressive de l'impôt sur les sociétés.

Les impôts différés des sociétés américaines ont été réévalués selon le meilleur estimé, afin de tenir compte de la baisse du taux d'impôt fédéral prévu par la réforme fiscale adoptée en 2017 aux Etats-Unis.

2.2.18.6 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions, actions sous conditions de performance).

2.2.19 | Information sectorielle

Le groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les activités du Groupe se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

2.2.20 | Indicateurs

Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous.

Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow) : Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR (cf. chapitre 3 note 2.5.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Retour sur capitaux investis (ROCE) : Rapport entre l'EBIT et la moyenne des capitaux engagés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net des années N et N-1).

Retour sur capitaux propres (ROE) : Rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux.

Gearing : Rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.

Book to bill : Rapport entre les commandes prises dans la période et les facturations au cours de la même période.

Actif Net Réévalué (ANR) : Moyenne de $[(0,95 \times \text{Chiffre d'affaires Groupe}) + (6,5 \times \text{EBITDA Groupe}) + (10 \times \text{EBIT Groupe})] - \text{Endettement Financier Net Groupe}$ moyen des années N et N-1. Les indices retenus sont définis par le management et sont identiques à 2016.

2.3 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.3.1 | Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2017

- Acquisition de 51% des titres du groupe Termax le 31 octobre 2017 avec une option d'achat des 49% restant en 2021.
- Cession de Précimétal Fonderie de Précision le 2 février 2017.

2.3.2 | Impact sur les indicateurs du Groupe de l'entrée de périmètre du groupe Termax intervenu sur l'exercice 2017

	En M€	Impact en % sur les indicateurs du Groupe
Chiffre d'affaires novembre à décembre 2017	10,9	0,7%
EBIT novembre à décembre 2017	1,6	0,9%

Les variations de périmètre sont comprises dans les seuils préconisés par les autorités de contrôle. Nous n'avons pas procédé à l'établissement de comptes proforma.

2.3.3 | Impact sur les indicateurs du Groupe de la sortie de périmètre de Précimétal Fonderie de Précision intervenu sur l'exercice 2017

	En M€	Impact en % sur les indicateurs du Groupe
Chiffre d'affaires janvier 2017	1,5	0,1%
EBIT janvier 2017	0,1	NS

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.3.4 | Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
HOLDING						
LISI S.A.	Belfort (90)	France	Société mère		Société mère	
DIVISION LISI AEROSPACE						
PRECIMETAL FONDERIE DE PRECISION	Seneffe	Belgique			100,00	100,00
PRECIMETAL OUTILLAGE DE PRECISION	Seneffe	Belgique			100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada Corp	Dorval	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE North America, Inc	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
The MONADNOCK Company	City of Industry (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
AIRMON HOLDINGS 1 SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET AERONAUTIQUE SAS	Marmande (47)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
FORGES DE BOLOGNE SAS	Bologne (52)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
INDRAERO SIREN SAS	Argenton/Creuse (36)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING	Ayguemorte-les-Graves (33)	France	60,00	60,00	60,00	60,00
LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
MANOIR AEROSPACE SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00
ANKIT Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	51,00	51,00	51,00	51,00
LISI AEROSPACE India Pvt Ltd	Bangalore	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Creuzet Maroc	Casablanca	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET POLSKA Sp. Z o o	Sedziszow Malopolski	Pologne	70,00	70,00	70,00	70,00
Fastener Tecnology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş.	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE CARGO EQUIPMENT SAS	Argenton/Creuse (36)	France	100,00	100,00		
DIVISION LISI AUTOMOTIVE						
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH & CO KG	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich GmbH	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (BEIJING) CO., Ltd	Pékin	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd	Shanghai	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A.	Madrid	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE LLC	Laredo	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS	La Ferté Fresnel (61)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Ltd	Solihull	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV	Monterrey	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Cejc	République tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI Otomotiv Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Corp.	Lake Zurich	Etats-Unis	51,00	51,00		
Termax Int. LLC	Lake Zurich	Etats-Unis	51,00	51,00		
Termax Int. Inc.	Lake Zurich	Etats-Unis	51,00	51,00		
TMX Canada Corp.	Windsor	Canada	51,00	51,00		
TMX Mexico	Queretaro	Mexique	51,00	51,00		
TMX Fastener Systems	Suzhou	Chine	51,00	51,00		
Shanghai Branch	Suzhou	Chine	51,00	51,00		

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DIVISION LISI MEDICAL

LISI MEDICAL JEROPA Inc.	Escondido (California)	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL REMMELE Inc	Minneapolis	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL FASTENERS SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL ORTHOPAEDICS SAS	Hérouville Saint-Clair (14)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

■ Sont entrées dans le périmètre de consolidation le 31 octobre 2017 les sociétés suivantes (groupe Termax) :

- Termax Corp.
- Termax Int. LLC
- Termax Int. Inc.
- TMX Canada Corp.
- TMX Mexico
- TMX Fastener Systems
- Shanghai Branch

■ Création de la société LISI AEROSPACE Cargo Equipment le 1^{er} janvier 2017.

■ Le 2 février 2017, le Groupe LISI a cédé la société Précimétal Fonderie de Précision.

2.3.5 | Acquisitions de filiales

En application de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, le Groupe LISI dispose de 12 mois maximum à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation définitive du prix d'acquisition et au calcul définitif de l'écart d'acquisition. En conséquence, les montants comptabilisés au 31 décembre 2017 dans le cadre de l'acquisition du groupe Termax seront susceptibles d'être revus lors des clôtures ultérieures. Ces montants pourront concerner certains actifs ainsi que les provisions.

L'impact de cette acquisition sur le bilan consolidé du Groupe se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	Notes
Actif immobilisé	16 132	2.5.1.2
Autres actifs et passifs courants nets	3 865	
Stocks nets	9 067	2.5.2.1
Dettes financières nettes	(3 867)	
Impôts et provisions		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 409	
TOTAL SITUATION NETTE DE LA SOCIÉTÉ ENTRANTE	27 607	
% des valeurs d'actifs repris	51	
QUOTE PART DES MINORITAIRES	13 527	
QUOTE PART SITUATION NETTE ACQUISE PAR LISI NORTH AMERICA	14 079	
Prix d'acquisition	54 962	
ÉCART DE PREMIÈRE CONSOLIDATION	40 882	

Une dette financière de 71 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2017 afin de prendre en compte la structuration en deux étapes de l'acquisition (engagement du Groupe LISI d'acheter les 49 % restant d'ici 2021). Sa contrepartie affecte les capitaux propres part du groupe à hauteur de 57 M€ comme indiqué au paragraphe 2.5.3 de l'annexe.

2.4 | GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux principaux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché,
- risque de taux ;
- risque de change ;
- risque sur matières premières.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres paragraphes des états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2.4.1 | Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers. Le Groupe considère que le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Au 31 décembre 2017 le montant des provisions pour créances douteuses s'élève à 3,7 M€ rapporté à un montant total de créances de 204,3 M€. Le montant des pertes définitives comptabilisé sur l'exercice est de 1,0 M€.

Risque sur titres de placement

Au 31 décembre 2017, le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents de trésorerie de 197,6 M€ (cf §2.6.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie). Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne représentant pas de risque en capital, conformément à la politique de gestion de trésorerie du Groupe. En accord avec les règles comptables, ses placements sont évalués à la clôture à leur valeur de marché et sont classés en trésorerie.

2.4.2 | Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de

disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2017, le Groupe LISI bénéficie de lignes de découvert bancaire non utilisées à hauteur de 60 M€, et d'une trésorerie de 197,6 M€, aboutissant à une capacité de financement globale de 257,6 M€, le rendant peu sensible au risque de liquidité.

Les contrats de financement du Groupe prévoient le respect de 2 principaux ratios-limite :

- Endettement Financier Net / Capitaux Propres consolidés < 1,2 ;
- Endettement Financier Net / EBITDA consolidés < 3,5.

Au 31 décembre 2017, le premier s'élevait à 0,337 et le second à 1,1717, contre respectivement 0,254 et 0,9201 au 31 décembre 2016. Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalent de trésorerie	197 576	141 719
TRÉSorerie DISPONIBLE [A]	197 576	141 719
Concours bancaires courants [B]	16 440	15 984
TRÉSorerie NETTE [A - B]	181 136	125 735
Crédits	455 400	315 351
Autres dettes financières	25 891	28 559
DETtes FINANCIÈRES NETTES [C]	481 291	343 910
ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C + A - B]	300 155	218 175
CAPITAUX PROPRES GROUPE [E]	890 001	860 258
RATIO D'ENDETTEMENT (EN %)[D / E]	33,7%	25,4%

N. B. : Rappel 2015 du ratio d'endettement en % : 19,8 %

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

PASSIFS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN (en milliers d'euros)	Au 31/12/2017	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	317 757		260 338	57 419	317 757
Autres passifs non courants (hors PCA)	4 678		4 678		4 678
Dettes financières courantes	179 973	179 973			179 973
Fournisseurs et autres créditeurs	297 109	297 109			297 109
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	799 517	477 082	265 016	57 419	799 517

PASSIFS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN (en milliers d'euros)	Au 31/12/2016	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	253 856		92 449	161 407	253 856
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 365		5 365		5 365
Dettes financières courantes	106 037	106 037			106 037
Fournisseurs et autres créditeurs	304 492	304 492			304 492
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	669 750	410 529	97 814	161 407	669 750

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le graphique ci-dessous présente la marge de manœuvre financière du groupe sur 10 ans soit un montant total d'emprunt de 272 M€. L'écart avec le montant de dettes financières courantes et non courantes présentées ci-dessus (360 M€ vs 272 M€) s'explique essentiellement

par les concours bancaires courants, la participation des salariés et les dettes de crédits baux qui ne sont pas compris dans le graphique ci-dessous :

Profil d'amortissement de la dette au 31/12/2017

Millions d'euros



2.4.3 | Risque de marché

Les risques principaux couverts par les instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque sur matières premières et le risque de taux d'intérêt. La juste valeur au 31 décembre 2017 des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	À l'actif	Au passif	À l'actif	Au passif
GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT				
Swaps payeurs taux variable		1 309		2 056
GESTION DU RISQUE DE CHANGE				
Dérivés de change		14 750		23 281
GESTION DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES				
Dérivés de matières premières	1 219			145
TOTAL	1 219	16 059	0	25 482

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe ou

la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marché.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme, de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2017, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Le détail des engagements est donné à la rubrique 2.7.4.1 du chapitre 3.

2.4.3.1 Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt, qui pourraient avoir une répercussion sur ses flux de trésorerie.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux.

Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe a mis en place en 2017 de nouvelles couvertures et le montant de ses instruments en vie au 31 décembre 2017 porte sur un montant nominal de 66,8 M€. Les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 2.7.4 « Engagements ».

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts - taux variables	100 052	133 500
Concours bancaires courants	16 441	15 984
Trésorerie et équivalents trésorerie	(180 174)	(123 314)
POSITION NETTE AVANT GESTION	(63 681)	26 170
SWAP de taux d'intérêts	66 797	73 660
COUVERTURE	66 797	73 660
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(130 478)	(47 490)

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul à la sensibilité aux taux les positions nettes, prêteuses et emprunteuses.

Au 31 décembre 2017, l'impact sur la partie non couverte de 100 points de base de variation des taux variables s'élève à 1 305 milliers d'euros.

2.4.3.2 Risque de cours sur les matières premières

Au 31 décembre le Groupe a couvert le risque sur ses achats futurs de matière première nickel. La juste valeur au 31 décembre 2017 des dérivés utilisés (swap de matières premières) s'élève à + 1 219 K€.

Plus d'informations sont communiquées au chapitre 5 § 4.6.1.

2.4.3.3 Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- En dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale, que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du groupe;
- L'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant de se prémunir contre une hausse du cours des devises locales. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant d'obtenir un cours de couverture moyen garanti. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 5 ans.

Portefeuille de dérivés de change

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de change sont des ventes à terme, des achats et ventes d'options et des produits structurés.

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

	31/12/2017					31/12/2016				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	0,1	32,4	25,2	7,2	0,0	(7,2)	35,0	21,8	13,2	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	1,7	57,6	33,6	24,0	0,0	(1,5)	39,6	33,6	6,0	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	(0,6)	32,8	32,8	0,0	0,0	(0,2)	18,7	18,7	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	0,1	16,8	16,8	0,0	0,0	(0,3)	20,4	20,4	0,0	0,0
Position acheteuse EUR contre USD	13,5	214,9	116,0	98,9	0,0	(14,1)	335,2	0,0	335,2	0,0
TOTAL	14,7					(23,3)				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

Les dérivés et les activités de couverture répondant aux critères de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) sont comptabilisés conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 39. Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur. Leur variation de valeur est comptabilisée en capitaux propres recyclables (OCI) pour la part efficace de la couverture et dans le compte de résultat pour la part inefficace. En particulier, les activités de couverture comptabilisées comme telles font l'objet d'une documentation formalisée justifiant notamment la relation de couverture, son efficacité ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. Des tests d'efficacité ont été réalisés au 31 décembre 2017 et ont démontré l'efficacité de la relation de couverture. Les variations de juste valeur des dérivés de couverture ne répondant pas aux critères de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat.

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 10 % du cours de change EUR/USD est la suivante :

IMPACT (en milliers d'euros)	31/12/2017	
	USD	
Cours de clôture	1,1993	
Hypothèses de variation du cours euro / dollar	-10 %	+10 %
Cours euro / dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,0794	1,3192
Impact (avant impôt)	(33,1)	14,5

2.4.4 | Risque lié à la dépréciation des actifs incorporels

Le montant net des survaleurs au 31 décembre 2017 s'élève à 321M€. Le Groupe a retenu au 31 décembre 2016, pour la réalisation des tests de dépréciation des survaleurs, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la

structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. Ce regroupement est identique au 31 décembre 2017.

Les résultats des tests d'impairment confirment la solidité de la division LISI AEROSPACE, et montrent le renforcement des activités de la division LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

2.5 | DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

2.5.1 | Actifs non courants

2.5.1.1 Actifs incorporels

a) Survaleur

(en milliers d'euros)	Survaleur
GOODWILL BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2016	300 426
Impairment sur l'exercice 2016	0
GOODWILL NET AU 31 DÉCEMBRE 2016	300 426
Augmentation	40 882
Diminution	(5 000)
Variations de change	(14 933)
GOODWILL BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2017	321 377
Impairment sur l'exercice 2017	0
GOODWILL NET AU 31 DÉCEMBRE 2017	321 377

L'augmentation s'explique par l'entrée du groupe Termax dans le périmètre du Groupe (40,9 M€).

La diminution concerne la sortie de Precimetal Fonderie Precision (5 M€).

Les variations de change portent principalement sur la division LISI AEROSPACE et proviennent des écarts de conversion sur le dollar.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2017 de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	Total Groupe LISI
SURVALEUR NETTE	136,4	97,6	87,4	321,4
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	0,8	Néant	0,8
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
HYPOTHÈSES CLÉS				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions			
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	7,09 %	8,15 %	5,24 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %	2,00 %	2,00 %	

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2016 de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	Total Groupe LISI
SURVALEUR NETTE	144,6	61,6	94,2	300,4
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	1,6	Néant	1,6
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
HYPOTHÈSES CLÉS				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions			
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	6,66 %	8,15 %	4,77 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %	2,00 %	1,90 %	

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2017.

Ces tests, conformément à la note 2.2.8.5, ont été pratiqués au niveau de chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux divisions. Les regroupements d'unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminés conformément au reporting opérationnel, et leur valeur recouvrable est déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des cash-flows d'exploitation prévisionnels après impôt. Les projections de flux de trésorerie sont déterminées à partir des données budgétaires et des plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel,

au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de l'orientation des marchés pour les années 2018 à 2021.

La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les différents regroupements d'UGT a été réalisée à l'aide d'un expert indépendant.

Les taux d'actualisation après impôt ont été retenus sur la base d'une appréciation des risques spécifiques à ces activités.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	31/12/2017		31/12/2016	
	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation
LISI AEROSPACE	2,00 %	7,09 %	2,00 %	6,66 %
LISI AUTOMOTIVE	2,00 %	8,15 %	2,00 %	8,15 %
LISI MEDICAL	2,00 %	5,24 %	1,90 %	4,77 %

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments contributifs des cash flows. Ces tests de sensibilité

ont montré que la limite entre la valeur d'utilité et l'actif net est atteinte pour des variations de paramètres de calcul présentées dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2017					
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	Taux d'EBITDA
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)
LISI AEROSPACE	7,09%	898	2,00%	(1 906)	(65,41%)	(1 088)
LISI AUTOMOTIVE	8,15%	204	2,00%	(342)	(25,92%)	(242)
LISI MEDICAL	5,24%	391	2,00%	(560)	(56,93%)	(725)

* non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jacent

	31/12/2016					
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	Taux d'EBITDA
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)
LISI AEROSPACE	6,66%	1 027	2,00%	(2 325)	(70,39%)	(1 153)
LISI AUTOMOTIVE	8,15%	228	2,00%	(397)	(29,21%)	(245)
LISI MEDICAL	4,77%	418	1,90%	(611)	(62,29%)	(680)

* non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jacent

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

b) Autres actifs incorporels

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles *	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2016	61 488	29 988	91 476
Autres variations nettes	5 035	(875)	4 160
Acquisitions	4 197	4 711	8 908
Cessions	(597)	(71)	(668)
Mouvements de périmètre	(604)	26	(578)
Écarts de change	(26)	(767)	(793)
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2017	69 493	33 012	102 505
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016	53 724	13 927	67 651
Dotations aux amortissements	3 289	2 928	6 217
Reprises d'amortissements	(637)	368	(1 005)
Mouvements de périmètre	(432)	-	(432)
Écarts de change	(21)	(82)	(103)
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016	55 923	16 405	72 328
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2017	13 570	16 607	30 177

* Y compris la marque Rapid

La marque Rapid a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante pour 8,3 M€. Depuis 2003, il a été décidé de l'amortir sur une durée de 15 ans, compte tenu de la période d'utilisation commerciale envisagée.

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par l'entrée de Termax dans le périmètre du Groupe le 31 octobre 2017 d'une part et la cession de Precimetal Fonderie Précision le 2 février 2017 d'autre part.

2.5.1.2 Actifs corporels

a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2016	20 216	207 950	1 001 247	99 756	47 064	1 376 237
Autres variations nettes	1 103	9 502	50 220	(550)	(61 047)	(772)
Acquisitions	140	8 426	43 920	9 583	68 770	130 839
Cessions	(165)	(1 491)	9 553	(1 328)	(3)	(12 540)
Mouvements de périmètre	(27)	(2 372)	20 009	1 917	121	19 648
Écarts de change	(164)	(3 469)	22 004	(1 212)	(1 493)	(28 342)
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2017	21 103	218 546	1 083 839	108 166	53 412	1 485 073
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016	704	82 795	664 050	63 280	218	811 047
Autres variations nettes	0	(60)	8 319	122	0	8 381
Dotations aux amortissements	101	10 001	65 669	5 497	0	81 268
Reprises d'amortissements	(10)	(1 604)	(8 535)	(1 254)	0	(11 403)
Mouvements de périmètre	0	(2 371)	7 437	1 402	0	6 468
Écarts de change	0	(878)	(11 511)	(990)	(1)	(13 380)
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2017	795	87 883	725 429	68 057	217	882 381
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2017	20 308	130 663	358 411	40 110	53 196	602 683

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par l'entrée de TERMAX dans le périmètre du Groupe le 31 octobre 2017

d'une part et la cession de Precimetal Fonderie Précision le 2 février 2017 d'autre part.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

b) Actifs corporels en contrat de location-financement

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2016		11 935	28 472	40 407
Autres variations nettes			4 396	4 396
Acquisitions		13		13
Mouvements de périmètre		2 514		2 514
Écarts de change		(629)	(568)	(1 197)
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2017		13 833	32 300	46 133
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016		4 945	29 773	34 718
Autres variations nettes			(8 318)	(8 318)
Dotations aux amortissements		268	2 819	3 087
Reprises d'amortissements				
Écarts de change		(46)	(218)	(265)
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2017		5 167	24 055	29 224
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2017		8 666	8 245	16 910

Compte tenu du caractère non matériel les paiements minimaux futurs au titre des locations et leur valeur actuelle ne font pas l'objet d'une ventilation par échéance.

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

c) Contrats de location simple

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le Groupe et ses filiales sont des bâtiments industriels et des locaux à usage de bureau (siège social). Les autres contrats de location simple sont essentiellement afférents aux équipements bureautiques.

Au total, la charge annuelle est de l'ordre de 19 M€ contre 18 M€ en 2016.

2.5.1.3 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN (en milliers d'euros)	Au 31/12/2017	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	9 982	9 982			9 982		
Autres actifs non courants	429	429			429		
Clients et autres débiteurs	261 249	261 249			244 674		16 575
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197 576	197 576	197 576				
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	469 236	469 236	197 576		255 085		16 575
Dettes financières non courantes	317 757	317 757				316 448	1 309
Autres passifs non courants (hors PCA)	4 678	4 678				4 678	
Dettes financières courantes	179 973	179 973				179 973	
Fournisseurs et autres créditeurs	297 109	297 109				296 504	605
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	799 517	799 517				797 603	1 914

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN (en milliers d'euros)	Au 31/12/2016		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	9 481	9 481			9 481		
Autres actifs non courants	950	950			950		
Clients et autres débiteurs	260 416	260 416			260 416		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	141 719	141 719	141 719				
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	412 566	412 566	141 719		270 847		
Dettes financières non courantes	253 856	253 856				251 800	2 056
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 365	5 365				5 365	
Dettes financières courantes	106 037	106 037				106 037	
Fournisseurs et autres créditeurs	304 492	304 492				281 066	23 426
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	669 750	669 750				644 268	25 482

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif,

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,

Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

(en milliers d'euros)	31/12/2017		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	9 982		
Autres actifs non courants	429		
Clients et autres débiteurs	16 575	244 674	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197 576		
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	224 562	244 674	
Dettes financières non courantes	317 757		
Autres passifs non courants (hors PCA)	4 678		
Dettes financières courantes	179 973		
Fournisseurs et autres créditeurs	605	296 504	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	503 013	296 504	

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.5.1.4 Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	Titres mis en équivalence	Autres titres immobilisés	Autres actifs financiers	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 509	7 631	1 858	9 489
Autres variations nettes		681		681
Acquisitions		595	221	816
Cessions			(94)	(94)
Mouvements de périmètre	(1 509)			(1 509)
Ecart de change		(922)	(37)	(959)
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2017		7 985	2 005	9 990
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016		8		8
Autres variations nettes				
Provisions pour pertes de valeur				
Reprises de provisions pour pertes de valeur				
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017		8		8
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2017		7 977	2 005	9 982

2.5.1.5 Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres créances	429	950
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	429	950

La créance inscrite au bilan au 31 décembre 2017 couvre principalement un actif d'impôt à maturité long terme.

2.5.2 | Actifs courants

2.5.2.1 Stocks

(en milliers d'euros)	Matières Premières	Outils et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2016	65 692	16 344	161 859	131 855	10 487	386 235
Mouvements de périmètre	1 798	0	(61)	2 338	1 033	5 108
- dont augmentations	1 870	0	1 854	4 705	1 033	9 462
- dont diminutions	(72)	0	(1 915)	(2 367)	0	(4 354)
Ecart de change	(1 240)	(123)	(2 877)	(3 874)	(411)	(8 525)
Variations de stock	(1 311)	1 150	1 865	(2 748)	978	(66)
Reclassements	(77)	(53)	1 047	(2 555)	1 126	(512)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2017	64 862	17 318	161 833	125 016	13 213	382 239
DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2016	11 617	1 897	7 002	24 225	2 512	47 253
Mouvements de périmètre	0	0	0	396	0	396
- dont augmentations	0	0	0	396	0	396
- dont diminutions	0	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation	2 068	570	3 721	6 313	455	13 127
Reprises de provisions pour dépréciation	(1 770)	(589)	(3 081)	(8 426)	(366)	(14 232)
Ecart de change	(253)	(4)	(158)	(825)	(162)	(1 402)
Reclassements	46	0	(133)	(1 088)	1 174	(1)
DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2017	11 708	1 874	7 351	20 595	3 613	45 141
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017	53 154	15 444	154 482	104 421	9 600	337 099

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.5.2.2 Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients et comptes rattachés brutes	204 333	226 235
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(3 679)	(3 708)
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	200 654	222 527
État - autres impôts et taxes	29 383	24 516
Organismes sociaux et personnel	16	469
Fournisseurs - avances et acomptes, débiteurs	4 208	3 594
Charges constatées d'avance	5 161	4 161
Autres	21 827	5 149
AUTRES DÉBITEURS	60 595	37 889
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	261 249	260 416

Les cessions de créances s'élèvent au 31 décembre 2017 à 73,4 M€ contre 57,7 M€ au 31 décembre 2016. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Il existe quatre contrats de cession de créances, deux signés pour une durée indéterminée, les deux autres pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 82 M€.

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, la société estime que le risque de non recouvrement est marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an ; la part à plus d'un an n'étant pas du tout matérielle.

Le délai moyen de paiement pour l'exercice 2017 est de 45 jours à comparer à 51 jours en 2016.

Créances par maturité

(en milliers d'euros)	2017					
	TOTAL	< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> 120 jours
Créances clients brutes	204 333	125 151	74 667	13 648	1 661	(10 794)
Créances clients nettes	200 654	121 472	74 667	13 648	1 661	(10 794)

(en milliers d'euros)	2016					
	TOTAL	< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> 120 jours
Créances clients brutes	226 235	120 284	86 159	18 302	1 424	66
Créances clients nettes	222 527	117 355	85 379	18 302	1 424	66

Le montant à plus de 120 jours retraduit des avances clients à plus d'un an.

Retards de paiement

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
0 à 30 jours	19 203	21 274
30 à 60 jours	4 995	3 877
60 à 90 jours	1 486	1 419
> 90 jours	3 171	3 865
TOTAL	28 854	30 434

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.5.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2017 s'élève à 197,6 M€ contre 141,7 M€ en 2016. Ce poste est essentiellement constitué de valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe et notamment des Sicav monétaires et certificats de dépôts négociables pour un montant

de 125,3 M€ en 2017 contre 93,7 M€ en 2016, et de comptes courants bancaires en euros et en devises. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossement garantissant le capital.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Incidence de la variation des stocks	67	2 504
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des clients et autres débiteurs	7 943	(36 011)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des fournisseurs et autres créditeurs	10 030	12 282
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des impôts	(35 451)	18 578
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(17 411)	(2 647)

L'excédent de trésorerie d'exploitation (*free cash flow*) se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Capacité d'autofinancement	203 838	195 805
Investissements industriels nets	(140 146)	(119 614)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(17 411)	(2 647)
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (FREE CASH FLOW)	46 281	73 544

2.5.3 | Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 890 M€ au 31 décembre 2017 contre 860,3 M€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 29,7 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

VARIATION EN M€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société,	108,0	107,0
Distribution de dividendes versés en mai 2017,	(23,9)	(20,6)
Actions auto-détenues et aux paiements en actions,	2,1	1,8
Écarts actuariels sur avantages au personnel,	0,4	(3,5)
Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie,	18,3	(9,0)
Variation de périmètre	(57,2)	
Retraitements divers,	1,3	(4,9)
Écarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la réévaluation du dollar.	(19,3)	(2,9)
TOTAL	29,7	68,0

La variation de périmètre de -57,2 M€ s'explique par la constatation

d'une dette financière de 70,7 M€ dont la contrepartie est d'une part les intérêts minoritaires à hauteur de -13,5 M€ et d'autre part les capitaux propres Groupe à hauteur de -57,2 M€ afin de prendre en compte la structuration en deux étapes de l'acquisition du groupe Termax.

2.5.3.1 Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21609550 €, se décomposant en 54 023 875 actions émises d'un nominal de 0,40 €.

2.5.3.2 Primes liées au capital

Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

DÉTAIL DES PRIMES LIÉES AU CAPITAL (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Primes d'émission	54 843	54 843
Primes d'apport	15 030	15 030
Primes de fusion	2 711	2 711
TOTAL	72 584	72 584

2.5.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au rendement des capitaux employés et aux flux de trésorerie dégagés par l'activité.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans les notes 2.7.2 et 2.7.3. Ils ne concernent que des actions existantes auto-détenues.

2.5.3.4 Dividendes

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2017 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 s'analyse comme suit :

MONTANT (en milliers d'euros)	2017	2016
Dividende net global	25,9	23,9

Le montant estimé pour l'année 2017 est calculé sur la base du nombre total d'actions, soit 54 023 875 actions. Les actions auto détenues à la date de versement du dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2017 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 s'analyse comme suit :

DIVIDENDE PAR ACTION EN EUROS	2017	2016
Dividende par action	0,48	0,45

2.5.4 | Les provisions

2.5.4.1 La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2016	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Gains / Pertes actuariels par capitaux propres	Reclassements	Entrée / Sortie de périmètre	Ecart de conversion	Au 31 décembre 2017
Pensions et retraites	37 159	2 313	39 472	2 818	(2 224)	(10)	(10)	0	(130)	(538)	39 378
Médailles du travail	4 133	269	4 402	102	(120)	0	(40)	0	0	0	4 344
Risques liés à l'environnement	12 288	(3 804)	8 484	2 060	(4 777)	0	0	0	0	(304)	5 463
Litiges et autres risques	7 111	(636)	6 475	1 639	(2 015)	(500)	0	(345)	0	(39)	5 216
Garanties données aux clients	9 882	(42)	9 840	0	(3)	0	0	0	(140)	(5)	9 692
Pour perte sur contrat	2 700	(900)	1 800	0	(900)	0	0	0	0	0	900
SOUS TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	73 273	(2 800)	70 473	6 619	(10 039)	(510)	(50)	(345)	(270)	(886)	64 993
Réorganisation industrielle	340	695	1 035	111	(810)	0	0	478	0	(48)	766
Restructuration	2 616	(1 469)	1 147	0	(400)	0	0	0	0	0	747
Risques liés à l'environnement	279	(67)	212	12	(26)	(40)	0	0	0	0	158
Litiges	659	290	949	392	(504)	(55)	0	4	(27)	(10)	748
Autres risques	10 814	7 962	18 776	7 994	(6 812)	(2 514)	0	(4 242)	(247)	(219)	12 737
SOUS TOTAL PROVISIONS COURANTES	15 353	7 821	23 174	8 509	(8 553)	(2 608)	0	(4 815)	(273)	(277)	15 156
TOTAL GÉNÉRAL	88 626	5 021	93 647	15 128	(18 591)	(3 118)	(50)	(5 160)	(544)	(1 163)	80 149
dont en résultat opérationnel récurrent				14 510	(15 836)	(2 618)					
dont en résultat opérationnel non récurrent				618	(2 755)	(500)					

Les principales provisions concernent :

- *Pensions et retraites :*

Obligations imposées par les législations sociales vis-à-vis des salariés du Groupe, de versement de pensions ou d'indemnités lors des départs en retraite. Prise en compte dans le calcul, d'hypothèses au niveau du taux d'actualisation, du turnover, et des tables de mortalité. Adossement de certains de ces engagements sur des fonds externalisés.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, la totalité des écarts actuariels sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » par contrepartie des provisions pour pensions et retraites.

Une analyse complète de ces provisions est réalisée au paragraphe 2.5.4.2.

- *Environnement :*

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels. Le coût des actions de surveillance et de mise en conformité en collaboration avec les autorités locales constitue une part importante de ces provisions. L'essentiel des dotations concerne des risques de dépollution des sols et des bâtiments. Les reprises de provisions à hauteur de 4,8 M€ sont liées aux coûts engagés pour la dépollution des sols.

- *Litiges et autres risques :*

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. L'appréciation du risque a été estimée au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions. L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour. L'essentiel des dotations concerne divers risques qualité, fiscaux et salariaux.

- *Réorganisation industrielle :*

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou entités. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales.

- *Autres risques :*

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits) et concernent les deux principales divisions du Groupe. Cette rubrique couvre des risques et charges nettement précisés quant à leur objet dont l'échéance reste probable et qui provoqueront une sortie de ressource sans contrepartie. Les montants les plus significatifs traduisent l'application défavorable pour le Groupe de clauses contractuelles, l'impact de rationalisation des structures de production et des contentieux avec des tiers partenaires. Les montants figurant en dotations et en reprises concernent divers risques qualité et délais clients, de qualification nouveaux produits, fiscaux et

salariaux. Le montant de ces risques ne sont pas significatifs individuellement.

2.5.4.2 Engagements pris envers le personnel

Application de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012

Comme indiqué dans la note 2.2 Règles et méthodes comptables, le Groupe LISI applique la norme IAS 19 révisée depuis le 1^{er} janvier 2012.

Caractéristiques

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors de leur départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou prestations définies.

Plans à prestations définies

Descriptif général des régimes.

Indemnité de fin de carrière (France) :

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Angleterre :

BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants: risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

États-Unis :

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991. Le plan est fermé depuis cette date. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

Le plan de retraite concernant l'essentiel des salariés a été liquidé en 2016.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2017 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	France	Allemagne	États-Unis	Angleterre	Autres
Dettes actuarielles	28 983	7 882	324	24 121	2 191
Taux d'actualisation	1,49 %	1,83 %	3,25 %	2,68 %	3,70 %
Référence utilisée	I Boxx zone euro 12 ans	Extrapolation basée sur courbe des taux AAA à 15 ans de la BCE	taux Citigroup Pension Discount Curve	I Boxx AA-rated 15 ans +0,3%	
Inflation - Augmentation des salaires	1,30 %	1,50 %	N/A	3,41 %	NA

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 3,25 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 2,68 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2017, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 52 % en actions et de 48 % en obligations pour l'Angleterre. Le fond américain concernant l'essentiel des salariés ayant été liquidé en 2016, il n'y a plus d'actifs de couverture aux États-Unis.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2017 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€):

ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE	2017	2016
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	63 117	66 303
Coût des services	2 075	1 782
Coût de la désactualisation	1 414	1 656
Prestations versées	(2 527)	(2 652)
Réductions	0	0
Liquidations	0	(8 046)
Variation de périmètre	(130)	76
Écarts de conversion	(1 383)	(3 828)
Pertes actuarielles (gains)	934	7 826
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	63 500	63 117

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE COUVERTURE	2017	2016
VALEUR À L'OUVERTURE	23 645	29 884
Cotisations versées par le Groupe	285	304
Prestations prélevées sur le fonds	(578)	(428)
Liquidations	0	(6 453)
Rendements attendus des actifs	670	824
Écarts de conversion	(853)	(3 566)
Gains actuariels (pertes)	1 585	3 080
VALEUR À LA CLÔTURE	24 755	23 645

Les montants figurant en liquidations sur l'exercice 2016 concernent la partie du plan de retraite de la société Hi Shear Corp en début d'exercice. Les montants figurant en variation de périmètre en 2017 concernent l'entité Precimetal Fonderie de Précision cédée en 2017.

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
PASSIF COMPTABILISÉ À LA CLÔTURE	(38 745)	(39 472)

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2017 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 2,8 M€ et se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Coût des services	2 075	1 782
Coût de la désactualisation	1 414	1 656
Rendements attendus des actifs du régime	(670)	(824)
Réductions / Liquidations		
CHARGE (PRODUIT) COMPTABILISÉE	2 818	2 615

2.5.5 | Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts et cautionnements reçus	92	124
Dettes supérieures à 1 an	763	
Participation des salariés de l'exercice	3 823	5 241
Produits constatés d'avance	6 927	7 027
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	11 605	12 392

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions reçues des administrations régionales dans le cadre du projet de construction de l'usine de Villefranche de Rouergue.

2.5.6 | Dettes financières et gestion des risques financiers

La décomposition par catégorie comptable et classe d'instruments des passifs financiers est donnée dans la note 2.6.1.3.

2.5.6.1 Dettes financières

a) Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
PART NON COURANTE		
Crédits moyen terme	296 224	228 926
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	8 878	10 269
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	12 656	14 661
SOUS TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	317 757	253 856
PART COURANTE		
Concours bancaires d'exploitation	16 441	15 984
Crédits moyen terme	159 176	86 425
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	1 086	3 629
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	3 271	
SOUS TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	179 973	106 037
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	497 730	359 893

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

b) Ventilation par échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
EMPRUNTS		
à un an	159 176	86 425
de deux à cinq ans	240 585	68 993
à plus de cinq ans	55 639	159 932
SOUS TOTAL EMPRUNTS	455 400	315 350
AUTRES DETTES FINANCIÈRES		
à un an	20 798	19 613
de deux à cinq ans	19 754	23 456
à plus de cinq ans	1 780	1 475
SOUS TOTAL AUTRES DETTES	42 331	44 544
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	497 730	359 893

c) Ventilation par nature de flux

DETTES FINANCIÈRES AU 01/01/2017	359 893
Sous total variations résultant de flux de trésorerie	76 118
Sous total variations sans effet cash	61 719
DETTES FINANCIÈRES AU 31/12/2017	497 730

d) Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

e) Ventilation par nature de taux

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable.

ENTITÉS CONTRACTANTES	Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2017 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Covenant
LISI S.A	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	9,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	9,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	30,0	2021	Couvert partiellement par un SWAP	
	Crédit classique	1,00%		30,0	30,0	2022		[1]
	Crédit classique	0,65%		15,0	13,3	2024		[1]
	Crédit classique	0,65%		15,0	13,4	2024		[1]
	Crédit classique	0,65%		15,0	13,4	2024		[1]
	USPP *	3,64%		56,0	48,0	2023		[2]
	USPP *	1,82%		20,0	20,0	2025		[2]
	USPP *	1,78%		40,0	40,0	2026		[2]
CREUZET AERONAUTIQUE	Crédit classique		Euribor 1 Mois + marge	3,9	1,3	2020	Couvert par un SWAP	[1]
BLANC AERO INDUSTRIES	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	11,5	10,2	2031	Couvert par un SWAP	[1]
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	6,0	3,3	2021		
				3,0	2,1	2024		
				3,0	2,3	2024		[1]
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A	Crédit classique		Euribor 1 An + marge	6,5	0,5	2018		
LISI MEDICAL Fasteners	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	4,5	2,5	2024	Couvert par un SWAP	[1]
			TOTAL	429,4	248,2			

* USPP : US Private Placement

2.5.6.2 Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants

financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une fois par an seulement, à la date de clôture de l'exercice. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-après :

- [1]
- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres).
 - Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA).
- [2]
- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres).
 - Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA).
 - Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA).

À la clôture les covenants sont respectés.

2.5.7 | Les impôts différés

Les impôts différés des sociétés françaises ont été réévalués, afin de tenir compte de l'article de la loi de finances pour 2018 sur la réduction progressive de l'impôt sur les sociétés à 25 %.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés actifs	8 568	19 075
Impôts différés passifs	(40 747)	(33 376)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(32 179)	(14 301)

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. A titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2017 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 17,9 M€ contre 18,9 M€ en 2016.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité au 31 décembre 2017

-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
1 498	2 929	4 141	8 568

2.6 | DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.6.1 | Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiquée en note 2.8.1 « informations sectorielles ».

2.6.2 | Consommations

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Consommations de marchandises	6 361	20 399	3 836	(356)	30 240	28 928
Consommations de matières premières	187 692	86 197	17 269	0	291 158	274 416
Outillages	41 725	23 484	7 661	(23)	72 847	64 949
Autres approvisionnements	29 055	16 832	2 965	20	48 873	46 143
TOTAL CONSOMMATIONS	264 833	146 912	31 731	(359)	443 119	414 436

2.6.3 | Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Sous-traitance	62 009	42 563	7 815	(4)	112 383	107 763
Entretien	36 088	21 331	4 656	805	62 880	60 516
Transports	11 742	11 114	1 037	0	23 893	23 019
Energie	18 011	14 818	1 836	12	34 676	34 506
Autres charges externes	75 284	27 095	7 334	(5 212)	104 500	100 154
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	203 134	116 921	22 678	(4 399)	338 332	325 957

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.6.4 | Charges de personnel

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	Total 2017	Total 2016
Intérimaires	30 375	8 418	3 015	(281)	41 527	38 398
Salaires et intéressement	243 048	123 033	46 215	2 916	415 212	403 510
Indemnités de licenciement	1 769	1 043	273	0	3 085	2 780
Charges sociales et taxes sur salaires	92 637	42 384	16 261	2 803	154 085	152 777
Participation des salariés	3 697	0	117	0	3 814	5 241
Prestations de retraite et médailles du travail	885	572	155	0	1 612	1 779
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	372 411	175 450	66 036	5 438	619 333	604 484

2.6.5 | Charges de recherche et développement

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les charges se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement. Les effectifs dédiés à la recherche et développement ont représenté en 2017 environ 2,2 % des salariés du Groupe.

Les dépenses engagées au cours des trois derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'€	2017	2016	2015
Dépenses de Recherche et Développement	27,5	26,3	23,8
% du chiffre d'affaires	1,7 %	1,7 %	1,6 %
Projets activés	1,3	0	0

2.6.6 | Charges et produits opérationnels non récurrents

Les produits et charges non récurrents s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
CHARGES OPÉRATIONNELLES NON RÉCURRENTES		
Coûts des réorganisations industrielles	(3 944)	(7 732)
Coûts des restructurations	(481)	
Autres coûts	(553)	(248)
Dotations aux provisions affectées aux réorganisations industrielles	(611)	(4 970)
TOTAL	(5 588)	(12 950)
Produits opérationnels non récurrents		
Cession Précimétal	259	
Reprises de provisions affectées aux réorganisations industrielles	1 277	2 222
Reprises de provisions affectées aux restructurations	372	
Autres produits		752
TOTAL	1 908	2 974
PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON RÉCURRENTS	(3 680)	(9 976)

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non récurrents demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2016.

Le résultat non récurrent s'explique essentiellement par les études de la réimplantation du site de Bologne (Haute-Marne).

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe LISI.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.6.7 | Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT		
Produits de trésorerie	2 697	813
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux positives	747	333
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux négatives	0	(501)
Charges de financement	(5 866)	(5 065)
SOUS TOTAL PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT	(2 421)	(4 420)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Profits de change	46 980	54 490
Pertes de change	(79 390)	(37 000)
<i>Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises positives LISI SA</i>	13 872	919
Autres	(628)	(639)
SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(19 166)	17 770
RÉSULTAT FINANCIER	(21 587)	13 350

L'impact fortement négatif du résultat financier (- 21,6 M€) à comparer à 2016 (+ 13,3 M€) s'explique par les principaux éléments suivants :

- les frais financiers, correspondant au coût de la dette nette à long terme, se sont élevés à - 5,9 M€ (- 5,1 M€ en 2016), soit un taux fixe moyen de 2,01 % (1,70 % en 2016). Cette hausse de taux est compensée par des gains réalisés sur les placements de la trésorerie courante (+ 2,8 M€ contre + 0,8 M€ en 2016) ;

- la réévaluation des dettes et créances principalement libellées en dollars américains (- 32,4 M€ contre + 17,5 M€ en 2016). Les créances et placements en devises étrangères ont été mécaniquement affectés par la forte baisse de cette devise par rapport à l'euro ;
- l'impact positif de la valorisation des instruments de couvertures des devises (+ 13,9 M€ contre + 0,9 M€ en 2016).

2.6.8 | Impôt sur les sociétés

2.6.8.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

RÉPARTITION (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt *	Résultat après impôt
Résultat courant	153 627	(34 392)	119 234
Charges et produits opérationnels non récurrents	(3 680)	1 258	(2 423)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(3 814)	1 312	(2 502)
Crédits d'impôts		85	85
CVAE		(7 445)	(7 445)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	146 133	(39 182)	106 951

* dont impôts à payer : - 19 471 K€
 dont impôts différés : - 10 334 K€
 dont retenue à la source sur produits reçus de l'étranger : - 2 016 K€
 dont crédits d'impôts : + 85 K€
 dont CVAE : - 7 445 K€

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.6.8.2 Preuve d'impôt

PREUVE D'IMPÔT AU 31/12/2017	M€	%
Résultat attribuable au Groupe	108,0	
Intérêts minoritaires	1,0	
IS comptabilisé (IS+crédit d'IS + ID+ CVAE)	39,2	
Résultat avant IS	146,1	
Taux normatif société mère	39,32 %	
IS théorique / taux à 39,32 %	57,46	146,65 %
ÉCART		
QP frais et charges non déductible	1,73	4,4 %
retenue à la source sur dividendes étrangers	2,02	5,1 %
Delta taux central / taux locaux	(13,07)	(33,4 %)
Crédits d'impôts	(0,03)	(0,1 %)
Activités non soumises à l'impôt	(3,15)	(8,0 %)
Impôts sur exercices antérieurs	0,15	0,4 %
Déficits fiscaux non activés	2,45	6,3 %
Report Variable	(9,01)	(23,0 %)
Intégration fiscale France	1,72	4,4 %
Intégration fiscale étrangère	2,71	6,9 %
Suramortissement loi Macron	(1,98)	(5,1 %)
CIR	(1,82)	(4,6 %)
CICE	(4,54)	(11,6 %)
CVAE	4,91	12,5 %
Taxe 3 % sur dividendes LISI SA	(2,18)	(5,6 %)
Différences permanentes	1,77	4,5 %
Autres	0,05	0,1 %
IS AU COMPTE DE RÉSULTAT (YC CVAE)	39,2	100,0 %
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt)	26,82 %	

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 26,8 % en baisse par rapport à 2016 (33,7 %). Le taux effectif courant serait de 31,1 % si l'on retraitait les éléments ponctuels de l'exercice (impact à l'ouverture des changements de

taux en France et aux Etats-Unis -9M€, la contribution exceptionnelle sur l'impôt de 15% en France +1,1M€, réclamation de la contribution de 3% sur les dividendes -2,1M€ et la taxe transitoire sur les réserves non distribuées des filiales étrangères des sociétés américaines 3,8M€).

2.6.8.3 Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2017	2016
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	19,00 %	20,00 %
Belgique	34,00 %	34,00 %
Canada	26,90 %	26,90 %
Espagne	30,00 %	28,00 %
États-Unis	35,00 %	40,00 %
France *	39,32 %	36,10 %
République tchèque	19,00 %	19,00 %
Chine	25,00 %	25,00 %

* y compris la contribution exceptionnelle sur IS de 15 %.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.6.9 | Résultat par action

La méthode de calcul du résultat par action est présentée au paragraphe 2.2.18.6.

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action.

	31/12/2017		
(en milliers d'euros)	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 023 875	
Actions d'autocontrôle		(976 887)	
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	107 965	53 046 988	2,04
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		454 250	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	107 965	53 501 238	2,02

	31/12/2016		
(en milliers d'euros)	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 023 875	
Actions d'autocontrôle		(1 119 422)	
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	107 008	52 904 453	2,02
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		473 210	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	107 008	53 377 663	2,00

2.7 | AUTRES INFORMATIONS

2.7.1 | Informations sectorielles

Les activités du Groupe se déclinent sur trois marchés qui regroupent les 3 secteurs opérationnels suivants (divisions) :

- La division LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- La division LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- La division LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

La rubrique « Autres » comprend pour l'essentiel la holding LISI S.A. et les éliminations.

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.7.1.1 Ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31/12/2017				
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	1 000 891	506 002	137 021	(558)	1 643 356
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	175 810	63 903	17 128	(662)	256 179
Dotations aux amortissements et provisions	47 712	30 590	7 348	(871)	84 779
Résultat opérationnel courant (EBIT)	128 099	33 314	9 781	204	171 398
Résultat opérationnel	125 176	33 173	9 164	205	167 718
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	73 842	25 717	5 575	1 817	106 951
COMPOSANTE BILAN					
Besoin en fonds de roulement	237 947	87 824	22 658	29 090	377 519
Immobilisations nettes	608 130	314 073	156 248	(97 319)	981 129
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	91 704	37 923	10 896	1 171	141 694

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	987 198	465 269	119 091	(454)	1 571 104
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	169 643	53 370	15 306	(1 187)	237 132
Dotations aux amortissements et provisions	46 751	27 049	6 056	(184)	79 672
Résultat opérationnel courant (EBIT)	122 892	26 321	9 250	(1 003)	157 460
Résultat opérationnel	114 212	25 725	9 250	(1 704)	147 483
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	74 762	17 769	4 890	8 968	106 390
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	260 724	71 848	29 618	(25 287)	336 903
Immobilisations nettes	497 189	254 700	164 472	(11 752)	904 606
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	94 324	32 715	5 859	(289)	132 609

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.7.1.2 Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'euros)	31/12/2017				
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
COMPOSANTE RÉSULTAT					
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	670 062	407 031	58 213	(558)	1 134 748
<i>dont France</i>	415 977	159 453	10 158	(688)	584 900
Continent Nord Américain	250 623	35 574	73 873		360 070
Autres pays	80 206	63 397	4 935		148 538
TOTAL	1 000 891	506 002	137 021	(558)	1 643 356
COMPOSANTE BILAN					
IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	372 172	255 286	60 377	(244 294)	443 541
<i>dont France</i>	346 437	160 107	60 380	(244 294)	322 630
Continent Nord Américain	194 040	51 069	95 871	146 973	487 953
Afrique	16 816				16 816
Asie	25 102	7 718			32 820
TOTAL	608 130	314 073	156 248	(97 321)	981 127
FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	75 427	34 231	2 606	1 171	113 435
<i>dont France</i>	66 572	19 016	2 607	1 171	89 366
Continent Nord Américain	10 478	1 526	8 289		20 293
Afrique	3 037				3 037
Asie	2 763	2 167			4 930
TOTAL	91 705	37 922	10 895	1 171	141 695
COMPOSANTE BILAN					
IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	335 444	247 011	61 096	(11 752)	631 799
<i>dont France</i>	312 030	160 154	61 096	(11 752)	521 528
Continent Nord Américain	108 206	1 240	103 376		212 822
Afrique	15 656				15 656
Asie	37 883	6 449			44 332
TOTAL	497 189	254 700	164 472	(11 752)	904 606
FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	77 391	29 565	2 148	(289)	108 815
<i>dont France</i>	71 320	22 386	2 149	(289)	95 566
Continent Nord Américain	10 576	915	3 711		15 202
Afrique	2 131				2 131
Asie	4 226	2 237			6 463
TOTAL	94 324	32 715	5 859	(289)	132 609

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
COMPOSANTE RÉSULTAT					
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	648 872	382 282	100 083	(454)	1 130 783
<i>dont France</i>	403 074	154 763	10 158	(112)	567 883
Continent Nord Américain	249 615	10 229	15 873		275 717
Autres pays	88 711	72 758	3 135		164 604
TOTAL	987 198	465 269	119 091	(454)	1 571 104
COMPOSANTE BILAN					
IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	335 444	247 011	61 096	(11 752)	631 799
<i>dont France</i>	312 030	160 154	61 096	(11 752)	521 528
Continent Nord Américain	108 206	1 240	103 376		212 822
Afrique	15 656				15 656
Asie	37 883	6 449			44 332
TOTAL	497 189	254 700	164 472	(11 752)	904 606
FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	77 391	29 565	2 148	(289)	108 815
<i>dont France</i>	71 320	22 386	2 149	(289)	95 566
Continent Nord Américain	10 576	915	3 711		15 202
Afrique	2 131				2 131
Asie	4 226	2 237			6 463
TOTAL	94 324	32 715	5 859	(289)	132 609

2.7.2 | Paiements fondés en actions

2.7.2.1 Options d'achats d'actions

Aucun plan d'option d'achat d'actions n'est en cours au 31 décembre 2017.

2.7.2.2 Attribution d'actions sous conditions de performance

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 23 octobre 2014 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance. La réalisation de ces critères à fin 2016, à savoir l'ANR Groupe et l'ANR division (cf définition au § 2.2.20 « Indicateurs » du présent chapitre), a entraîné la réalisation de ce plan sur l'exercice 2017 à hauteur de 90 % pour LISI SA, 90 % pour la division LISI AEROSPACE, 90 % pour la division LISI AUTOMOTIVE et 80 % pour la division LISI MEDICAL. Le coût définitif a été affecté aux divisions.

Des plans de même nature ont été mis en place sur 2015, 2016 et 2017 dans la mesure où le Conseil d'Administration du 17 décembre 2015, du 20 décembre 2016 et du 13 décembre 2017 a renouvelé l'ouverture d'un nouveau plan sous des conditions approchantes.

La juste valeur de ces avantages est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2017 en charges de personnel pour un montant de 2,4 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises avec une contrepartie en capitaux propres et pour un montant de 0,4 M€ pour les collaborateurs des sociétés étrangères avec une contrepartie en dettes au personnel. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

2.7.3 | Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

2.7.3.1 Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

2.7.3.2 Rémunérations des membres des organes de Direction

(en milliers d'euros)	Charges de la période		Passifs	
	2017	2016	2017	2016
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	1 257	1 068		
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	83	86	373	290
Autres avantages à long terme				
Avantages liés aux fins de contrat de travail				
Avantages sur capitaux propres	(51)	159	333	384
RÉMUNÉRATION GLOBALE	1 289	1 313	706	674

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2017 et en 2016 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des Comités de Direction des divisions. Concernant le plan 2015 deux conditions supplémentaires leur sont imposées, à savoir, acquérir 500 actions de la société à l'issue de la période d'acquisition et conserver en nominatif une quote-part d'actions qui leur auront été attribuées gratuitement (500 actions) jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Concernant les plans de 2016 et 2017, les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20% des Actions sous conditions de Performance acquises jusqu'à la cessation de leur mandat

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

2.7.4 | Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires ;

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

2.7.4.1 Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Au-delà des engagements de locations simples dont la charge annuelle est présentée dans la note 2.6.1.2, les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Reliquat commandes investissements	108 951	109 962
Avals et cautions diverses	0	0
ENGAGEMENTS DONNÉS	108 951	109 962
SWAP de taux	66 797	73 660
Couvertures de change	268 350	397 213
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	335 147	470 873

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable (cf. note 2.6.6.1 Dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes.

Au 31 décembre 2017, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2017	Nominal (en milliers d'euros)	Date de départ	Date de maturité	Taux payeur	Taux receveur	Valeur de réalisation (NPV) en milliers d'euros
LISI S.A.	15 000	31/5/2012	31/5/2017	1,070 %	Euribor 2 mois	70
LISI S.A.	9 500	29/6/2012	31/3/2017	1,0750 %	Euribor 3 mois	2
LISI S.A.	5 000	10/6/2014	10/6/2021	0,940 %	Euribor 3 mois	77
LISI S.A.	5 000	10/6/2014	10/6/2021	0,940 %	Euribor 3 mois	77
LISI S.A.	10 000	10/6/2014	10/6/2021	0,970 %	Euribor 3 mois	156
LISI S.A.	5 000	10/6/2014	10/6/2021	0,9525 %	Euribor 3 mois	80
LISI S.A.	5 000	10/6/2014	10/6/2021	0,9675 %	Euribor 3 mois	74
LISI S.A.	25 000	30/6/2014	30/5/2019	0,450 %	Euribor 3 mois	77
LISI AUTOMOTIVE Former	7 000	31/12/2010	29/12/2017	1,745 %	Euribor 3 mois	13
LISI MEDICAL Fasteners	4 500	28/9/2012	30/9/2024	1,300 %	Euribor 3 mois	52
BLANC AERO INDUSTRIES	4 983	1/2/2016	15/1/2031	0,829 %	Euribor 3 mois	26
BLANC AERO INDUSTRIES	4 983	1/2/2016	15/1/2031	0,830 %	Euribor 3 mois	25
Creuzet Aéronautique	3 900	31/7/2012	31/7/2020	0,775 %	Euribor 1 mois	18
					TOTAL	747

Les instruments de couverture de change en vie au 31 décembre 2017 sont les suivants :

	Notionnel au 31/12/2017		Notionnel au 31/12/2016	
	Devise	EUR	Devise	EUR
GBP	32 400	36 518	34 980	40 856
CAD	57 600	38 300	39 600	27 911
TRY	32 785	10 321	18 650	5 871
PLN	16 800	4 022	20 400	4 626
USD	214 901	179 189	335 151	317 950
TOTAL		268 350		397 213

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.7.4.2 Engagements reçus dans le cadre des opérations d'acquisitions des sociétés

LISI HOLDING NORTH AMERICA :

Dans le cadre de l'acquisition de la société TERMAX LLC, LISI HOLDING NORTH AMERICA, s'engage à racheter les 49% des parts sociales restantes d'ici le 31 mars 2021.

De leurs côtés, les vendeurs s'engagent à indemniser LISI, sous réserve d'une franchise globale de 200 KUSD de tout préjudice qui serait notamment lié : (i) à un risque environnemental et fiscal, à hauteur de 5 MUSD du montant du prix de l'acquisition de la participation de 51 %, (ii) à un risque social à hauteur de 5 MUSD et (iii) à une non-conformité produit, à hauteur de 10 MUSD.

LISI AUTOMOTIVE :

Dans le cadre de la reprise des sites de la société Acument La Ferté Fresnel, LISI AUTOMOTIVE bénéficie de la part de la Société TEXTRON d'une garantie pour couvrir des risques environnementaux pouvant peser sur un site sans activité industrielle à ce jour.

LISI AEROSPACE :

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Manoir Aerospace en juin 2014, LISI AEROSPACE a reçu un engagement de la part du vendeur pour couvrir à hauteur de 3 M€ les risques de conformité en matière HSE et ce jusqu'en 2019. Cet engagement est couvert par un compte séquestre du même montant géré par un tiers.

En complément, la société a reçu une garantie à hauteur de 5 M€ pour couvrir les éventuels passifs fiscaux et certains risques en matière sociale jusqu'en 2019.

2.7.4.3 Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de la société LISI COSMETICS

Dans le cadre de la cession de LISI COSMETICS, un engagement d'indemnisation a été donnée au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

2.7.4.4 Autres engagements

Les autres engagements concernent des contrats d'emprunts prévoyant une exigibilité anticipée dans le cas du non-respect de covenants financiers. Le détail de ces emprunts figurent aux paragraphes 2.5.6.1 et 2.5.6.2.

2.8 | TAUX DES DEVICES EMPLOYÉS PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

		31/12/2017		31/12/2016	
		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
Dollar US	USD	1,1993	1,1370	1,0541	1,1032
Livre Sterling	GBP	0,8872	0,8757	0,8562	0,8227
Yuan	CNY	7,8044	7,6557	7,3202	7,3415
Dollar canadien	CAD	1,5039	1,4725	1,4188	1,4589
Zloty	PLN	4,1770	4,2427	4,4103	4,3744
Couronne tchèque	CZK	25,5350	26,2891	27,0210	27,0423
Dirham marocain	MAD	11,2218	10,9934	10,6566	10,8485
Roupie indienne	INR	76,6055	73,7879	71,5935	74,2001
Dollar de Hong Kong	HKD	9,3720	8,8634	8,1751	8,5626

4

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

1	 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	74
1.1	Affectation du résultat	75

2	 LES ÉTATS FINANCIERS	78
2.1	Compte de résultat social au 31/12/2017	78
2.2	Bilan social au 31/12/2017	79
2.3	Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2017	80
2.4	Variation des capitaux propres au 31/12/2017	80

3	 LES NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	81
3.1	Règles et méthodes comptables	81
3.2	Détail des postes du bilan	82
3.3	Détail des principaux postes du compte de résultat	86
3.4	Engagements financiers	86
3.5	Filiales et participations	88
3.6	Identité de la société consolidante	89
3.7	Attribution d'actions sous condition de performance	89
3.8	Renseignements divers	89

4	 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	90
----------	---	-----------

1 | ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources,
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- contrôle financier et audit interne (déroulé du programme COS),
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux,
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement,
- politique générale et audit concernant l'hygiène sécurité et environnement (EHSE), ressources humaines et investissements ainsi que des plans de progrès industriels (LEAP).
- Pilotage de projets stratégiques et mise en œuvre du « LISI SYSTEM »

Résultats au 31 décembre 2017

Les commentaires ci-après, portent sur le compte de résultat 2017.

■ Les produits d'exploitation s'élèvent à 11,1 M€ en 2017 contre 10,6 M€ en 2016 et s'analysent de la façon suivante :

- **Le chiffre d'affaires** de LISI S.A. s'élève à 9,7 M€ contre 9,4 M€ en 2016, soit une augmentation de +3,8 %. Il est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations répercutent en 2017 sur les filiales les charges d'exploitation de LISI S.A. avec une marge de 10 %.
- **Les autres produits d'exploitation** s'élèvent à 1,6 M€ en 2017 contre 1,3 M€ en 2016. Ce poste est constitué principalement de :
 - Une reprise de provision de + 0,9 M€ concernant les plans d'attribution d'actions sous conditions de performance de 2014 pour lequel les actions ont été définitivement acquises par les salariés en 2017,
 - Des refacturations spécifiques aux filiales pour un montant de 0,6 M€.
- **Les charges d'exploitation** s'élèvent à 10,2 M€ en 2017, soit une augmentation de +0,6 % par rapport à 2016.
- Suite à l'augmentation des produits et à la stabilité des charges, le résultat d'exploitation passe de + 0,5 M€ en 2016 à + 1,1 M€ en 2017, soit une augmentation de + 0,6 M€.

■ Le résultat financier est positif de + 6,0 M€ en 2017 contre de + 33,4 M€ en 2016. Il s'explique par :

- **Les produits financiers** principalement composés des dividendes perçus de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE pour + 28,0 M€ contre 22 M€ versés par LISI AEROSPACE en 2016, des intérêts des comptes courants groupe pour + 4,8 M€ en 2017 contre 4,3 M€ en 2016 et de plus-values de placements nettes pour + 2,6 M€ sur l'exercice 2017 contre 0,7 M€ en 2016.
- **Les charges financières** principalement composées des intérêts sur emprunts et comptes courants groupe à hauteur de - 6,8 M€ sont stables par rapport à 2016. Une provision pour perte de change latente sur les emprunts groupe en dollar US a également été constatée pour un montant de 6,4 M€.
- **Le résultat de change**, négatif à hauteur de - 16,2 M€ en 2017 contre un gain de + 13,8 M€ en 2016 s'explique pour la grande partie par la baisse du dollar US. Il est essentiellement la résultante des variations de cours des devises sur les placements en dollar US et sur les comptes courants des filiales étrangères libellés également dans cette devise.

■ Le résultat exceptionnel ressort à + 0,2 M€ sur l'exercice 2017.

■ L'impôt sur les sociétés est constitué d'un produit d'impôts de + 12,8 M€ dont :

- Un produit d'impôt de 2,2 M€ suite à la réclamation de la contribution de 3% sur les dividendes versés,
- Un gain d'intégration fiscale de + 10,6 M€ pour l'exercice 2017 comprenant la contribution exceptionnelle de 15 % versée en décembre 2017 et venant impacter négativement ce gain à hauteur de 1,1 M€.

■ Par conséquent, le résultat net de la société LISI S.A. est bénéficiaire de + 20,1 M€ en 2017 contre + 33,0 M€ en 2016, soit une baisse - 12,9 M€, baisse qui s'explique en totalité par les impacts de charges liés à la baisse du dollar US sur la période.

■ Les capitaux propres passent de 221,2 M€ en 2016 à 217,5 M€ fin 2017. Ils ont été diminués de la distribution de dividendes versés en mai 2017 pour un montant de - 23,9 M€ au titre des résultats de 2016 et augmentés des résultats nets de l'exercice de + 20,1 M€.

■ La trésorerie disponible hors comptes courants à la clôture s'élève à 133,2 M€ contre 101,3 M€ en 2016 : ce poste est constitué de sicav monétaires et de placements garantis en capital libellés en euros et en USD (dont 129,4 M\$ en SICAV court terme).

■ L'endettement financier net ressort à + 52,0 M€ fin 2017 contre - 16,8 M€ fin 2016 du fait de la baisse de la trésorerie en USD d'une part et de l'augmentation des dettes financières suite au tirage de billets de trésorerie supplémentaires.

1.1 | AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 20 110 606 € :

En €	
bénéfice de l'exercice, soit la somme de	20 110 606
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	87 007 760
soit un bénéfice distribuable de	107 118 366
que nous vous proposons de répartir ainsi :	
• aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,48 € par action, soit qui sera mis en paiement le 4 mai 2018 (*)	25 931 460
• au report à nouveau, le solde, soit	81 186 906

(*) De ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

Le dividende revenant à chaque action est de 0,48 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 0,48€.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

	Valeur nominale de l'action	Dividende par action
Exercice clos le 31/12/14	2,00 €	0,37 €
Exercice clos le 31/12/15	2,00 €	0,39 €
Exercice clos le 31/12/16	2,00 €	0,45 €

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

Perspectives 2017

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses divisions et de dégager les capacités de distribution de dividendes à ses actionnaires.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique

LISI a analysé ses process afin de déterminer quelle était la plus grande contribution aux rejets de gaz à effet de serre. Il s'avère que la principale source de rejet de Gaz à Effet de Serre est liée à la consommation d'énergie.

Cet enseignement confirme l'action générale de LISI pour diminuer son empreinte carbone à travers sa consommation d'énergie.

Lors de l'exercice 2017, LISI a procédé à un Bilan des Gaz à Effets de Serre générés par ses activités. Ce bilan a été établi avec l'aide du cabinet GREENBIRDIE spécialisé dans ce domaine et certifié par l'ADEME.

Ainsi, les activités principales génératrices de Gaz à Effet de Serre sont la consommation de matière première, la consommation d'énergie, l'utilisation de groupes froids et climatisations et les déplacements de personnes et de biens. Dès lors, l'ensemble des activités de LISI ont généré les consommations suivantes :

Organisation	Périmètre	Indicateur	2017
LISI	Scope 1	GES Gaz Naturel [kg GHG]	40 813 838
		GES Fioul Domestique [kg GHG]	58
		GES Réseau de chaleur [kg GHG]	-
		GES GPL [kg GHG]	1 726 242
		GES Véhicules possédés [kg GHG]	731 746
		GES Véhicules particuliers en leasing [kg GHG]	2 154
		GES Emissions fugitives de fluides frigorigènes [kg GHG]	1 195 156
	Somme GES Scope 1 [kg GHG]		44 469 194
	Scope 2	GES Electricité [kg GHG]	72 303 279
		Somme GES Scope 2 [kg GHG]	
	Scope 3	Transport amont/aval (données 2016) [kg GHG]	12 890 640
		Consommation de matières premières [kg GHG]	385 589 180
		Somme GES Scope 3 [kg GHG]	
TOTAL		TOTAL GES [kg GHG]	515 252 293

Ainsi, pour lutter contre le réchauffement climatique, LISI travaille principalement à réduire sa consommation d'énergie, à travers l'établissement de plan d'action de réduction de la consommation d'énergie par site.

Délais de paiements fournisseurs et clients

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous les détails des délais de paiement fournisseurs et clients concernant les factures d'exploitation de LISI SA :

Factures reçues et émises réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montants en milliers d'euros) :

	Article D. 4411.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 4411.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées h.t.	2,39	82,66	3,80	1,28	90,12	1 630,48		0,56	3,29	1 634,33
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	0,05%	1,85%	0,08%	0,03%	2,01%					
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice						16,78%			0,03%	16,82%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	■ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15					■ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (montants en milliers d'euros) :

	Article D. 441 - II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441 - II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre cumulé de factures concernées										
Montant cumulé des factures concernées h.t.	82,29	123,47			205,76	7,92				7,92
Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'année	1,84%	2,76%			4,59%					
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année						0,08%				0,08%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	■ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15					■ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par LISI SA relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Référentiel de Contrôle Interne

La Direction du Contrôle Interne a élaboré un nouveau Référentiel de Contrôle Interne en 2011 qui s'appuie sur un Questionnaire de 134 questions reprenant l'ensemble des processus du Manuel de Contrôle Interne : achats, investissements, ventes, stocks, trésorerie, ressources humaines.

En 2015, ce questionnaire a fait l'objet d'une refonte partielle dans le but d'augmenter le niveau d'exigence du contrôle interne. A ce titre un processus supplémentaire comprenant 24 questions a été introduit : la maîtrise de nos Systèmes d'Information. Ce dernier a été révisé en octobre 2017 en coordination avec les Directions de Systèmes d'Information des trois divisions. Le nombre de questions a été ramené à 22.

Des missions d'audit réalisées depuis 2012 ont permis de valider (ou infirmer) le niveau de contrôle interne déclaré dans chacune des unités de gestion ; elles se sont poursuivies tout au long de l'année 2017 avec 12 missions réalisées.

Le niveau de score global du groupe est resté stable à 84% et au-dessus de notre minimum conventionnel de 80%.

Nous estimons que l'accroissement des exigences du contrôle interne provoque une perte d'environ 6 points sur les scores réalisés en 2017, tandis que l'impact du chapitre « Systèmes d'Information » serait de l'ordre de 1 point.

Une analyse plus détaillée par division montre que :

- LISI AEROSPACE confirme son score de l'an dernier, à 82% ;
- LISI AUTOMOTIVE voit son score baisser de 2 points, mais reste encore d'un bon niveau à 85% ;
- LISI MEDICAL voit son score progresser de 5 points à 86%.

Enfin, une analyse par processus indique que, à l'exception du cycle « Systèmes d'information », tous les autres processus sont maintenant passés au-dessus de notre norme conventionnelle de 80%.

Enfin, la Direction de l'audit interne a poursuivi en 2017 ses travaux de bonnes pratiques au travers de l'animation des CCI : Comités de Contrôle Interne. Ces CCI réunissent les référents du contrôle interne dans les divisions avec les Managers concernés selon les thèmes abordés : RH, SI, Stocks etc. Ces travaux seront bien évidemment poursuivis en 2018 avec le développement des processus sur la loi SAPIN 2, le devoir de vigilance et la GRDP (protection des données personnelles).

Cartographie des risques

Les principaux risques identifiés dans le cadre de la planification budgétaire et stratégique à moyen terme sont de 4 ordres :

- Des risques marchés à anticiper au mieux au sein de toutes les divisions :

- Eventuels effets de sur stockage sur la base des contrats en cours ;
- Forte pression à la baisse sur les prix hors contrats ;
- Opportunités manquées sur d'importants nouveaux marchés ;
- Marginalisation par insuffisance de taille critique dans un cycle de concentration des acteurs du même métier.
- Des défis industriels à relever :
- Des programmes de productivité indispensables à réaliser pour pérenniser certaines activités industrielles et préserver la compétitivité dans des zones de coûts élevés, parfois accompagnés de reconversion sur des segments de métier plus attractifs ;
- Des lancements de nouveaux produits aux défis techniques très élevés ;
- Des exigences clients croissantes impossible à atteindre ;
- Des risques de sécurisation des actifs détectés sur certains sites : inondation, détection et protection incendie, pour lesquels des projets de déménagements de site sont à l'étude et en développement ;
- Des installations détectées comme critiques pour lesquelles des plans de prévention et de sécurisation doivent être opérés.

Fraude

Le Groupe LISI fait régulièrement l'objet de tentatives de fraude, la plupart d'entre elles par usurpation d'identité. La procédure d'alerte initiée depuis 2013 reste déployée.

Contrôle de rentabilité des investissements majeurs

Dans le cadre de la procédure relative aux engagements d'investissements du manuel de contrôle interne, des audits de mesure de la réalisation des critères (Payback et ROI) sont réalisés sur une base de sondage dans les 2 ans qui suivent la réalisation des projets majeurs pour le Groupe.

CONCLUSION

Le Groupe juge le niveau de contrôle interne adapté à la taille et à la typologie des risques identifiés.

Le groupe s'attachera en 2018 à poursuivre sa démarche de contrôle interne pour :

- Répondre à la croissance du groupe, intégrer et mettre au standard de contrôle (« COS ») et d'audit au plus vite toutes les entités du périmètre ;
- Elever le niveau de contrôle interne des sites dont le score n'atteint pas la norme groupe de 80 % ;
- Déployer l'approche par les risques via le logiciel mis en place, et harmoniser son processus avec l'ensemble des plans d'actions stratégiques et opérationnels.
- Mettre en place le dispositif de lutte anticorruption conformément à la loi Sapin, ainsi que son dispositif d'alertes associé, et se mettre en conformité avec le devoir de vigilance et la gestion des données personnelles.

Autres informations

- Les dépenses fiscalement réintégrant sont constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 22 252 €.

- La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant dans le cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 597 181 titres LISI pour 22,6 M€ et à des ventes de titres LISI pour 600 570 titres pour un montant de 22,5 M€. Le nombre de titres, relatifs au titre du contrat d'animation détenus au 31 décembre 2017 est de 19 289.
- Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2017 est de 976 887 actions, y compris les titres relatifs au contrat d'animation de marché.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 397 K€ et 90 % des fournisseurs, hors fournisseurs d'immobilisations sont réglés comptant.

2 | LES ÉTATS FINANCIERS

2.1 | COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL AU 31/12/2017

(en milliers d'€)

	Notes	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires hors taxes		9 717	9 364	8 457
Produits d'exploitation		11 312	10 639	10 529
Charges externes		(4 480)	(3 941)	(2 048)
Impôts et taxes		(541)	(566)	(791)
Frais de personnel		(4 201)	(4 312)	(4 105)
Autres charges		(174)	(261)	(228)
Amortissements, provisions		(777)	(1 029)	(954)
Résultat d'exploitation		1 139	529	2 402
Produits financiers				
- des participations	3.3.1	32 658	26 336	25 139
- autres intérêts et produits assimilés		50	19	
- différences positives de change		13 148	25 475	12 317
- sur cessions des valeurs mobilières de placement		2 573	745	753
- reprises provisions	3.2.5	443	0	1
Charges financières				
- autres intérêts et charges assimilées		(6 805)	(6 854)	(6 700)
- différences négatives de change		(29 340)	(11 712)	(15 283)
- sur cessions de valeurs mobilières de placement		(312)	(175)	(204)
- dotations aux provisions	3.2.5	(6 415)	(443)	0
Résultat financier		6 000	33 390	16 024
Résultat courant avant impôt		7 138	33 919	18 426
Produits exceptionnels				
- sur opérations en capital		489	100	32
- sur opérations de gestion		867	663	1 189
- reprises de provisions		17	12	4
Charges exceptionnelles				
- sur opérations en capital		(88)	(39)	
- sur opérations de gestion		(1 044)	(806)	(1 402)
- dotations aux provisions		(43)	(5)	(9)
Résultat exceptionnel		198	(75)	(186)
Impôt sur les bénéfices	3.3.2	12 775	(822)	11 797
RESULTAT NET		20 111	33 022	30 037

2.2 | BILAN SOCIAL AU 31/12/2017

(en milliers d'€)

ACTIF	Notes	2017	2016	2015
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	3.2.1	475	474	402
Immobilisations corporelles	3.2.1	2 754	1 648	1 553
Immobilisations financières	3.2.3	252 761	215 733	158 368
Amortissements et dépréciations	3.2.2 / 3.2.4	(1 458)	(1 684)	(1 431)
Total de l'actif immobilisé net		254 531	216 171	158 892
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés	3.2.5	2 158	1 754	1 624
Autres créances	3.2.5	1 889	923	162
Comptes courants filiales	3.2.5	395 058	399 705	411 313
Dépréciation des créances				
Créance d'impôt	3.2.5	30 807		17 301
Valeurs mobilières de placement	3.2.6.1	133 188	101 350	75 859
Disponibilités	3.2.6.2	42 500	22 453	27 644
Provisions pour dépréciations des VMP	3.2.7			
Total de l'actif circulant		605 600	526 185	533 903
Charges constatées d'avance		157	123	133
Charges à répartir				
Ecart de conversion actif		6 410	443	0
Total des comptes de régularisation		6 567	566	133
Total de l'actif		866 698	742 922	692 928

PASSIF	Notes	2017	2016	2015
Capitaux propres				
Capital		21 610	21 610	21 610
Primes d'émission, de fusion, d'apport		69 077	69 077	69 077
Réserves		19 598	19 598	19 595
<i>dont réserve légale</i>		2 161	2 161	2 157
Report à nouveau		87 008	77 857	68 453
Résultat de l'exercice		20 111	33 022	30 037
Provisions réglementées		84	58	65
Total des capitaux propres	1.4	217 488	221 223	208 837
Provisions pour risques et charges	3.2.8	7 489	1 709	1 346
Dettes				
Emprunts et dettes financières diverses (*)	3.2.5	352 016	286 748	215 558
Comptes courants des filiales	3.2.5	270 781	220 007	255 476
Impôts à payer				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.5	2 233	1 970	1 146
Dettes fiscales et sociales	3.2.5	1 864	2 908	2 276
Autres dettes	3.2.5	14 827	7 843	8 287
Total des dettes		641 721	519 475	482 743
Produits constatés d'avance				
Ecart de conversion passif		1	516	3
Total des comptes de régularisation		1	516	3
Total du passif		866 698	742 922	692 928

(*) dont concours bancaires courants

(24)

(10)

2.3 | TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE SOCIAL AU 31/12/2017

(en milliers d'€)	2017	2016	2015
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	25 622	33 630	29 402
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(32 546)	17 433	(10 765)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)	(6 924)	51 063	18 638
Opérations d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 474)	(205)	(147)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	489	100	32
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières			
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	(48 938)	(45 455)	2 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissements (B)	(49 923)	(45 560)	1 885
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(23 872)	(20 629)	(19 467)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	119 836	129 323	40 526
Remboursements d'emprunts	(42 671)	(70 026)	(46 434)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)	53 293	38 668	(25 375)
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)			
Variation de trésorerie (A+B+C+D) *	(3 554)	44 171	(4 853)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	303 501	259 330	264 183
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	299 947	303 501	259 330
Valeurs mobilières de placement	133 194	101 350	75 859
Disponibilités, comptes courants des filiales	437 558	422 158	438 957
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(270 805)	(220 007)	(255 486)
Trésorerie à la clôture **	299 947	303 501	259 330

* La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

2.4 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017

(en milliers d'€)

Au 31/12/2015	198 261
Résultat de l'exercice	30 037
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(19 467)
Amortissements dérogatoires	5
Au 31/12/2016	221 223
Résultat de l'exercice	20 111
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(23 872)
Amortissements dérogatoires	(26)
Au 31/12/2017	217 488

3 | LES NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 609 550 € représentant 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à GRANDVILLARS, 6 rue Juvénal Viellard.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 866 698 376 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 20 110 606 €.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

3.1 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes 2017 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2017 sont identiques à ceux de l'exercice 2016.

La préparation des états financiers nécessite de la part de LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note b ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	Amortissements économiques	Amortissements fiscaux
Logiciels	3 ans linéaire	3 ans linéaire
Constructions	33,33 ans linéaire	20 ans linéaire
Matériels de transport	5 ans linéaire	3 ans dégressif
Matériels de bureau	3 - 5 ans linéaire	3 - 5 ans dégressif
Mobiliers de bureau	5 - 10 ans linéaire	5 - 10 ans linéaire

L'amortissement par composants n'est pas appliqué par la société LISI S.A. ; les immobilisations qui nécessiteraient un tel retraitement n'ont pas un caractère significatif.

b) Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

c) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

d) Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

e) Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions auto-détenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite concernés.

L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

f) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

g) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

h) Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

i) Impôts sur les bénéfices

LISI S.A bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés.

Chaque société intégrée fiscalement calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par LISI S.A.

La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôts générés par les filiales déficitaires au niveau de la société tête de Groupe.

3.2 | DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

3.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles brutes

(en milliers d'€)	Au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions / Sorties	Au 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisation incorporelles	474	46	45	475
Total 1 Incorporelles	474	46	45	475
Terrains	117		79	38
Constructions sur sol propre	364		288	76
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations, agencements.....				
Installations générales et agencements	531			531
Matériel de bureau et informatique, mobilier	501	2		503
Total 2 Corporelles	1 513	2	367	1 148
Immobilisations corporelles en cours	134	1 472	0	1 606
Total 3 Encours Corporelles	134	1 472	0	1 606
TOTAL	2 121	1 520	412	3 229

Le poste « immobilisations corporelles en cours » est composé des engagements de dépenses concernant le futur déménagement du siège social de LISI SA.

3.2.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'€)	Au 31/12/2016	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2017
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	379	49	45	383
Total 1	379	49	45	383
Terrains				
Constructions	351	3	280	74
Installations générales et agencements	433	18		451
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	405	28	0	433
Total 2	1 189	49	280	958
TOTAL	1 568	98	325	1 341

3.2.3 Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2017
Participations évaluées par mise en équivalence				
Participations et créances rattachées	215 703	49 330	12 302	252 730
- dont emprunt Hi Shear Corporation	56 920		11 357	45 563
- dont intérêts courus Hi Shear Corporation	945	753	945	753
- dont emprunt LISI Holding North America		48 362		48 362
- dont intérêts courus LISI Holding North America		215		215
Autres titres immobilisés	10			10
Prêts et autres immobilisations financières	21			21
TOTAL	215 734	49 330	12 302	252 761

L'augmentation des immobilisations financières provient principalement de la mise en place d'un prêt intragroupe au profit de notre filiale américaine LISI Holding North America, la diminution correspond au remboursement de l'annuité de l'emprunt groupe au profit de HI SHEAR CORPORATION pour un montant de 5 539 K€ d'une part, et la moins-value latente sur écart de change d'un montant de 5 818 K€ sur cet emprunt d'autre part.

3.2.4 Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et financières

(en milliers d'€)	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles	108			108
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières	8			8
TOTAL	116			116

La provision pour dépréciation sur immobilisations corporelles d'un montant du 108 K€ est en vue du prochain déménagement du siège social de LISI SA.

3.2.5 Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES (en milliers d'€)	Montant brut fin ex.	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients	2 158	2 158		
Impôt sur les bénéfices	30 807	30 807		
Comptes courants d'intégration fiscale				
Comptes courants filiales	395 058	395 058		
Autres créances	1 887	1 887		
TOTAL	429 912	429 912	0	0

DETTES (en milliers d'€)	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	24	24		
à plus d'1 an à l'origine	226 988	27 313	152 617	47 059
Emprunts et dettes financières divers	125 004	125 004		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 492	1 492		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	741	741		
Dettes fiscales et sociales	1 864	1 864		
Impôts sur les bénéfices				
Comptes courants d'intégration fiscale	14 826	14 826		
Comptes courants filiales	270 781	270 781		
Autres dettes	0	0		
TOTAL	641 720	442 045	152 617	47 059

Au 31 décembre 2017, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US private placement) du 17 octobre 2013 pour un montant de 48 M€, du 20 mars 2015 pour un montant de 20 M€ et du 4 mars 2016 pour un montant de 40 M€ d'autre part.

Les « covenants financiers » liés à ces dettes financières sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

Au 31 décembre 2017, le solde du poste « emprunts et dettes financières » comprend le tirage de billets de trésorerie (NEU CP) émis sur le marché de la dette monétaire pour un montant de 125 M€ d'autre part.

3.2.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.2.6.1 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2017, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'€)	
976 887 actions LISI*	7 919
SICAV et CDN	125 275
Soit une valeur brute de	133 194

* 976 887 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché.

Le poste « valeurs mobilières de placement » est essentiellement constitué de SICAV monétaires pour 107,9 M€ et de placements à capital garanti pour 17,4 M€.

Les valeurs liquidatives des SICAV s'élèvent à 107,9 M€ au 31 décembre 2017.

3.2.6.2 Disponibilités

Le poste est constitué exclusivement des soldes bancaires.

3.2.6.3 Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'€)	2017	2016	2015
Comptes courants filiales	395 058	399 705	411 313
Valeurs mobilières de placement	133 194	101 350	75 859
Disponibilités	42 500	22 453	27 644
Trésorerie disponible [A]	570 752	523 508	514 816
Comptes courants de filiales [B]	270 781	220 007	255 476
Concours bancaires d'exploitation [B]	24		10
Trésorerie nette [A - B]	299 947	303 501	259 330
Emprunts et dettes financières	352 016	286 748	215 548
Dettes financières [C]	352 016	286 748	215 548
Endettement financier net [D = C + B - A]	52 069	(16 753)	(43 782)

La baisse de la trésorerie en USD d'une part et de l'augmentation des dettes financières suite au tirage de billets de trésorerie supplémentaires sont la conséquence de la variation de l'EFN entre 2016 et 2017.

3.2.6.4 Inventaire des valeurs mobilières de placement*a) Actions et parts sociales*

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Titres de participations			
Sociétés françaises	157 837		157 837
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de participation	157 837		157 837
Titres de placement			
Sociétés françaises	10	8	1
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de placement	10	8	1

b) Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	7 919	6	7 913
SICAV et CDN	125 275	-	125 275
Total valeurs mobilières de placement	133 194	6	133 188

3.2.7 Provisions pour dépréciation pour actif circulant

Aucune provision pour dépréciation pour actif circulant n'a été constatée au 31 décembre 2017.

3.2.8 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'€)	Au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Au 31/12/2017
Provision pour médailles du travail	11	2		13
Provisions pour charges		50		50
Provision pour option achats d'actions et attribution d'actions gratuites	1 254	627	864	1 017
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	443	6 410	443	6 410
TOTAL	1 709	7 088	1 308	7 489

3.3 | DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.3.1 Produits financiers des participations

(en milliers d'€)	Montants
Dividendes reçus des filiales	28 003
Dividendes reçus hors groupe	
Intérêts des prêts aux filiales	4 655
Total	32 658

3.3.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'€)	Résultat Courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôt	7 138	198	7 336
Impôt sur les sociétés			
Crédits d'impôts, IFA & divers	25		25
Contribution additionnelle à l'IS sur les montants distribués	2 178		2 178
Impôt intégration fiscale	10 572		10 572
Résultat net	19 913	198	20 111

Le Groupe LISI bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec l'ensemble de ses filiales françaises. La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôt au niveau de la société mère. Le montant global de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2017 est un produit d'impôt.

3.4 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements financiers donnés :

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

Engagements donnés dans le cadre de l'opération de cession de LISI COSMETICS :

Engagement d'indemnisation donné au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

Instruments financiers dérivés :

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrites par LISI S.A. sont souscrites pour les besoins de l'ensemble du groupe LISI.

Le détail au 31 décembre 2017 est le suivant :

	31/12/2017					31/12/2016				
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (2)	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (2)	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	0,1	32,4	25,2	7,2	0,0	(7,2)	35,0	21,8	13,2	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	1,7	57,6	33,6	24,0	0,0	(1,5)	39,6	33,6	6,0	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	(0,6)	32,8	32,8	0,0	0,0	(0,2)	18,7	18,7	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	0,1	16,8	16,8	0,0	0,0	(0,3)	20,4	20,4	0,0	0,0
Position acheteuse EUR contre USD	13,5	214,9	116,0	98,9	0,0	(14,1)	335,2	0,0	335,2	0,0
	14,7					(23,3)				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

Engagements réciproques correspondant à des swap de taux d'intérêt :

LISI S.A. a contracté des swap de taux destinés à se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable. Le détail au 31 décembre 2017 est le suivant :

	Nominal (en milliers d'euros)	Capital restant dû (en milliers d'euros)	Taux fixe	Echéance
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400%	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400%	juin-21
Taux variable vers taux fixe	25 000	7 500	0,4500%	juin-19
Taux variable vers taux fixe	10 000	10 000	0,9700%	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9525%	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9675%	juin-21

Instruments Financiers Règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture

Le nouveau règlement ANC 2015-05 entrant en vigueur au 01/01/2017 s'applique aux instruments financiers à terme, impose au niveau des opérations de couverture la reconnaissance symétrique dans le compte de résultat du risque couvert et des effets de la couverture, et la prise en compte de la juste valeur des dérivés non comptabilisée au bilan, sauf lorsque cela s'avère nécessaire pour assurer la symétrie des opérations ou traduire un risque pris par l'entreprise. Ainsi, les règles de reconnaissance symétrique au compte de résultat des effets de la couverture et du risque couvert restent inchangées pour les opérations simples non spéculatives.

Au niveau des règles comptables françaises, il existe une présomption selon laquelle les dérivés sont souscrits à des fins de couverture. La comptabilisation de la juste valeur des dérivés n'est donc pas nécessaire, sauf pour permettre la reconnaissance symétrique des impacts du risque couvert et des effets de la couverture ou traduire l'effet négatif des risques pris par l'entreprise.

Au niveau des comptes de la société LISI SA, ce règlement n'a pas d'impact car LISI SA ne souscrit pas d'instruments spéculatifs et n'a pas de contrat de couverture ayant une symétrie dans le compte de résultat. En effet, les couvertures sont souscrites dans le cadre de la centralisation de trésorerie pour le compte de ses filiales.

3.5 | FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.5.1 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	94 893	-
Créances clients et comptes rattachés	1 127	-
Avances de trésorerie aux filiales	395 058	-
Compte courant intégration fiscale	0	-
PASSIF :		
Dettes rattachées à des participations	0	-
Concours de trésorerie des filiales	270 781	-
Compte courant intégration fiscale	14 826	-
Fournisseurs	216	-
COMPTE DE RESULTAT :		
Maintenance informatique	35	-
Intérêts des comptes courants des filiales	2 100	-
Facturations de prestations et de management fees	9 518	-
Facturations de loyers	192	-
Refacturations diverses	1 471	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	4 655	-
Produits de participation	28 003	-

3.5.2 Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
Filiales :												
LISI AEROSPACE	2 475 200	112 870 255	100,00%	30 863 816		30 863 816	44 286 575		390 154 867	25 711 946	24 003 887	
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	114 459 791	100,00%	93 636 481		93 636 481	45 964 021		28 010 387	11 549 282	3 999 278	
LISI MEDICAL	33 337 000	29 306 483	100,00%	33 337 000		33 337 000	25 572 262		4 075 187	1 824 434		

3.6 | IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Compagnie Industrielle de Delle (CID)

S.A. au capital de 3 189 900 €

Siège social : 28 Faubourg de Belfort – BP 19 – 90101 DELLE Cedex

La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2017, 54,87 % du capital de LISI S.A.

3.7 | ATTRIBUTION D' ACTIONS SOUS CONDITION DE PERFORMANCE

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 23 octobre 2014 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout

Plans ayant impacté les comptes LISI S.A. sur 2017 :

	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Total
Date Attribution	23/10/2014	17/12/2015	20/12/2016	13/12/2017	
Date d'acquisition	Février 2017	Février 2018	Février 2019	Février 2020	
Valorisation en K€ au 31/12/2017	-	541	430	46	1 017
Charges nettes en K€ sur le compte de résultat de LISI S.A. au 31/12/2017 (hors cotisations sociales)	864	(197)	(384)	(46)	237
Nombre d'actions attribuées restantes au 31/12/2017	-	129 200	170 440	154 610	

Depuis 2016, il a été décidé d'attribuer également des actions sous conditions de performances aux salariés étrangers du Groupe LISI. Ils percevaient auparavant cet avantage, répondant aux mêmes critères d'attribution que les actions sous conditions de performances attribuées aux salariés français, sous forme de bonus directement comptabilisés dans les comptes des filiales étrangères.

3.8 | RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Ni avance ni crédit n'ont été accordés aux administrateurs et dirigeants.
- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 1 035 614 € pour l'exercice 2017 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable).

ou partie de certains critères de performances. Il en a été de même sur 2015, 2016 et 2017 dans la mesure où les Conseils d'Administration du 17 décembre 2015, du 20 décembre 2016 et du 13 décembre 2017 ont renouvelé l'ouverture de nouveaux plans sous des conditions approchantes.

La plan 2014 a été définitivement acquis en 2017.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2017 en provision pour un montant de 1,0 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises pour le plan 2015 et pour les collaborateurs français et étrangers pour les plans 2016 et 2017. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans. L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

L'échéance du plan 2014 en mai 2017 a donné lieu à une reprise de provision de 0,9 M€.

- Le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 645 598 €.
- L'effectif au 31 décembre 2017 est de 25 personnes.
- Les engagements de départ en retraite ne sont pas précisés, leur montant n'étant pas significatif.
- La société n'a aucun engagement de crédit bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 concernant nos commissaires aux comptes, Ernst & Young et EXCO et Associés s'élèvent à 68 187 € pour la partie certification des comptes d'une part, et à 19 867 € pour les autres diligences.

4 | RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2013	2014	2015	2016	2017
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	21 572 988	21 609 550	21 609 550	21 609 550	21 609 550
Nombre d'actions émises*	10 786 494	54 023 875	54 023 875	54 023 875	54 023 875
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 569 903	8 725 852	8 456 734	9 363 861	9 716 967
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	13 571 588	19 809 178	17 605 395	34 453 039	13 247 345
Impôt sur les sociétés	8 584 787	4 349 384	11 797 426	(821 916)	12 774 597
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	20 550 519	24 037 035	30 037 487	33 022 189	20 110 606
Résultat distribué**	17 819 630	19 467 388	20 629 268	23 871 741	25 931 460
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,46	0,29	0,11	0,65	0,48
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1,91	0,44	0,56	0,61	0,37
Dividendes attribués à chaque action (net)	1,70	0,37	0,39	0,45	0,48
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	18	19	21	21	25
Montant de la masse salariale	(2 786 748)	(2 869 313)	(3 032 271)	(3 148 301)	(3 036 686)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	(1 870 596)	(1 608 451)	(1 073 216)	(1 163 753)	(1 164 620)

* La valeur nominale de l'action a été divisée par 5 en septembre 2014

** Déduction faite du dividende qui concerne les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2013 à 2016.

5

FACTEURS DE RISQUES

1	 	GESTION DES RISQUES	92
1.1	 	Suivi du référentiel COSO	92
1.2	 	Renforcer la coopération avec nos assureurs	92
1.3	 	La synthèse des plans d'action	92

2	 	INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR	92
2.1	 	Les risques opérationnels	92
2.2	 	Les risques stratégiques	92
2.3	 	Les risques environnementaux	93
2.4	 	Les risques juridiques	93
2.5	 	Les risques informatiques	93
2.6	 	Les autres risques	93

3	 	POLITIQUE D'ASSURANCES	95
3.1	 	Assurance dommages aux biens	95
3.2	 	Assurance responsabilité civile	95
3.3	 	Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux	95
3.4	 	Assurance CYBER	95

1 | GESTION DES RISQUES

1.1 | SUIVI DU RÉFÉRENTIEL COSO

Le Groupe gère sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en s'inspirant plus récemment des dispositions de l'article L-225.37 du Code de Commerce sur la sécurité financière et les recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe consolide l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Puis une approche « top down » permet de hiérarchiser les risques. Chaque risque important identifié fait l'objet d'un plan d'action revu périodiquement, et au besoin ou parallèlement d'une démarche proactive de prévention, d'assurance, de provision comptable ou de mise en place de décision opérationnelle.

1.2 | RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC NOS ASSUREURS

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques a permis de structurer la démarche de prévention du Groupe. Toutes les recommandations assureurs concernant les dommages

aux biens ont été intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs audient chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux, et présentent leurs recommandations qui alimentent le plan d'action. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités plusieurs fois. Cette démarche de progrès continue améliore la politique de prévention du Groupe et permet l'optimisation des primes d'assurance. A ce titre, aucun dommage majeur n'est constaté depuis des années et la sinistralité est en forte amélioration en ce qui concerne la police dommages aux biens.

1.3 | LA SYNTHÈSE DES PLANS D'ACTION

Les plans d'action sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de faire la synthèse entre l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, et enfin la préservation des actifs et le contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société de tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines HSE, de l'audit et du contrôle interne, de la finance et de la trésorerie.

2 | INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR

Dans une approche d'analyse des risques généraux et spécifiques auxquels le Groupe est confronté, il a été retenu les éléments principaux suivants :

- les risques opérationnels ;
- les risques stratégiques ;
- les risques environnementaux ;
- les risques juridiques ;
- les risques informatiques ;
- les risques de crédit, de liquidité, de marché et de change (cf note 2.4) ;
- les autres risques.

LISI n'a pas de risque d'exposition lié à la crise de la dette souveraine dans certains états porteurs de perspectives de croissance contrastés.

2.1 | LES RISQUES OPÉRATIONNELS

2.1.1 Exposition aux risques de catastrophe naturelle ou de grève

En outre, comme toute société, le Groupe LISI pourrait être perturbé par des mouvements sociaux, par des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre ou des inondations, voire même des pandémies. De tels événements pourraient se traduire par une baisse du chiffre d'affaires du Groupe ou entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations. Cependant, grâce à la diversité de ces sites (47), le Groupe

LISI ne peut pas être exposé à plus de 10 % de son activité globale étant donné que la dispersion de l'empreinte géographique montre que la destruction du site le plus important ne peut pas représenter plus de 10 % du total du Groupe en chiffre d'affaires et en marge.

2.1.2 Acquisitions

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration de sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique du Groupe LISI est d'acquérir le contrôle total ou au moins très majoritaire du capital des cibles visées. Tout projet significatif d'acquisition ou de cession est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Toutes les acquisitions du Groupe font l'objet d'un audit approfondi sur les domaines à risque de la cible. Généralement, le Groupe constitue des équipes mixtes avec des experts internes et externes. A l'exception d'une société en joint-venture en Inde « Ankit », le Groupe détient toutes ces unités avec au moins une majorité très significative et pour la plupart à 100 %.

2.2 | LES RISQUES STRATÉGIQUES

Ceux-ci sont identifiés comme étant les risques majeurs susceptibles de compromettre durablement la réalisation du plan stratégique tel que décrit au paragraphe 1.1. Tous les risques identifiés classés en catégorie d'occurrence « FORTE » font l'objet d'une couverture d'assurance (cf. paragraphe 3) ou d'un plan d'actions correctives et sont traités en priorité par la direction des différentes divisions.

2.3 | LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe LISI veille au respect de l'environnement dans la production de ses produits. Les impacts négatifs de ses activités sont limités, et une attention particulière est portée dans la gestion de l'eau, des énergies et des déchets.

La politique industrielle et environnementale vise à maîtriser ses risques majeurs qui sont :

- le risque d'incendie et ses conséquences éventuelles sur l'activité du site touché ou sur son environnement ;
- le risque de pollution des sols ou des nappes phréatiques.

Cette politique de maîtrise des risques consiste en :

- l'amélioration continue de la protection incendie des sites, qui font l'objet d'un suivi annuel et de visites ;
- des investissements en protection avec la mise en place d'installations d'extinction automatique (sprinklers), ou la remise à niveau d'installations existantes ;
- la prévention du risque de pollution: le Groupe met en œuvre une politique de prévention adaptée.

Dans le cadre de la mise en conformité des sites industriels et en l'absence de litiges en cours, le Groupe a constitué des provisions pour un montant global de 5,6 M€. Les actions de préventions relatives aux pollutions des sols sur sites anciens se concrétisent essentiellement, d'une part, par des actions de surveillance en concertation avec les autorités locales, et d'autre part, par la mise en œuvre de travaux de mise en conformité.

D'une part, une provision d'un montant de 1,5 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) sur le site de Torrance (Californie - USA). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site. Ce traitement a déjà permis de traiter plus de 41 tonnes de solvants (en équivalents TCE) dans les pollutions. Le montant de provision estimé au 31 décembre 2017 permet de couvrir les traitements selon les techniques préconisées par nos conseils. Les contacts avec les autorités sont en cours pour une clôture à terme du dossier concernant les sols et à une acceptation des mesures suivies concernant les eaux les plus profondes.

Par ailleurs, des provisions pour dépollution des sols et des bâtiments ont été constatées sur des sites français des divisions LISI AEROSPACE (1,6 M€) et LISI AUTOMOTIVE (1,3 M€).

Dans le cadre des exigences de la responsabilité sociale et environnementale, la division LISI AUTOMOTIVE s'engage à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et à garantir des conditions de travail saines et sûres à tous ses employés mais aussi à ses prestataires, dans le cadre du pacte mondial Global Compact*. L'engagement n° 7 précise que « les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ». L'engagement n° 8 du pacte prévoit d'entreprendre « des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ».

* LISI a adhéré fin 2017 au programme Global Compact. Voir chapitre 6.1.

L'engagement n° 9, enfin, favorise « la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ». Pour s'y conformer, LISI AUTOMOTIVE a mis en place trois mesures spécifiques: standardisation des pratiques et définition des indicateurs, gestion des risques organisée autour du référentiel COSO, et mise en œuvre de plans d'actions sécurité environnement.

Les mesures de préventions en matière environnementale sont décrites au chapitre 6 paragraphes 2 et 4.

2.4 | LES RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est engagé dans un nombre restreint de litiges juridiques avec des tiers (non clients). Tous ces litiges font l'objet d'une information auprès de nos Commissaires aux Comptes et les plus significatifs sont appréciés au niveau du Comité d'Audit. D'une manière générale, toutes les positions juridiques sont déterminées et revues par des professionnels spécialistes internes ou externes.

A l'exception des litiges présentés ci-dessus, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe, n'a été déclarée. Le montant des provisions pour risques juridiques constaté au 31 décembre 2017 est non significatif.

2.5 | LES RISQUES INFORMATIQUES

Le Groupe a identifié pour chacune de ses divisions un plan d'actions de sauvegarde informatique susceptible d'être mis en œuvre en cas de défaillance grave. De plus, le Groupe a couvert les risques d'interruptions, de dysfonctionnements, ou d'utilisation forcée de son système d'exploitation informatique par une couverture d'assurance spécifique.

2.6 | LES AUTRES RISQUES

2.6.1 Risques liés aux matières premières

Le Groupe LISI est potentiellement exposé aux variations de prix de certaines matières premières (acier, alliages, matières plastiques, aluminium et titane) utilisées dans le cadre de ses activités. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, certains contrats commerciaux comprennent des formules de révisions de prix permettant de faire évoluer les prix de vente en fonction de l'évolution des matières premières. Les approvisionnements portent sur des périodes limitées encadrées par des contrats dont les prix sont garantis. Au 31 décembre 2017, le Groupe LISI a utilisé des instruments financiers pour gérer son exposition à terme aux variations de prix du Nickel. Les montants couverts sont non significatifs. Il peut également bénéficier d'accords avec les fournisseurs pour se couvrir sur des durées annuelles ou pluriannuelles pour limiter l'impact des fluctuations des minerais.

2.6.2 Risques énergétiques

Pour couvrir ses coûts énergétiques, le Groupe a souscrit un contrat de fourniture avec EDF relatif à ses sites français (contrat à échéance fin 2019). Pour les sites étrangers, des contrats similaires ont également été mis en place notamment en Allemagne et au Royaume-Uni.

2.6.3 Risques commerciaux

Pour mémoire, le Groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, titane, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, formage, usinage, découpage, emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface). Le risque commercial, correspondant au risque de perte de contrats lié à un produit est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 47 sites mondiaux du Groupe. Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

2.6.4 Risques liés aux clients

Sur la base des chiffres 2017, seuls 3 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du Groupe. Les 10 premiers clients représentent 52 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes clients des 3 divisions, LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. Le montant de 80 % des ventes est atteint avec 52 clients. Les chiffres d'affaires des 3 premiers clients évoluent comme suit :

	2017	2016	2015
Client A	17,0 %	17,1 %	15,0 %
Client B	6,9 %	6,1 %	8,0 %
Client C	5,9 %	5,9 %	5,5 %

2.6.5 Risques liés aux produits

Le Groupe LISI est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits vendus. Il est également soumis aux risques d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages. Pour se prémunir de ces risques, comme il est décrit au paragraphe 3 ci-dessous, le Groupe LISI est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'utilisation des produits après livraison. La responsabilité du Groupe LISI se limite souvent au respect du cahier des charges ou des spécifications définies par le client ; elle ne peut pas être étendue à la maîtrise de l'application. Toutefois la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations en particulier aux Etats-Unis. C'est pourquoi la division aéronautique a constitué une provision complémentaire pour risques produits à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires de l'activité « Fixations ».

2.6.6 Risques liés aux fournisseurs

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui le Groupe approvisionne ses matières premières. La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitement de surface et assemblage), sachant que le Groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2017, l'ensemble des multiples opérations sous-traitées par les sites du Groupe représentait environ 6,8 % du chiffre d'affaires consolidé.

La répartition en volume des principaux fournisseurs d'approvisionnement se détaille comme suit :

	2017	2016	2015
1 ^{er} fournisseur	5,7 %	5,1 %	6,6 %
5 premiers fournisseurs	15,4 %	15,1 %	15,0 %
10 premiers fournisseurs	21,0 %	20,6 %	20,6 %

2.6.7 Risques de change

Le Groupe est exposé aux variations de monnaies comme le dollar américain contre l'euro, et dans une moindre mesure aux variations du dollar canadien, de la livre sterling, de la livre turque, de la couronne tchèque ou encore du zloty polonais. Afin de baisser ce niveau de risque, le Groupe LISI couvre le risque de variation en utilisant des instruments financiers pour un montant estimé correspondant à son exposition finale.

Le détail des couvertures de ces risques de change figure au chapitre 3 paragraphe 2.5.3.3 « Risque de change » ainsi que la stratégie de couverture mise en place.

2.6.8 Risque de taux

Le Groupe a couvert pour une part significative le risque d'évolution de taux d'emprunt en convertissant un taux variable en taux fixe. Le détail du risque de taux et les instruments permettant de l'atténuer figurent au chapitre 3 paragraphe 2.5.3.1. « Risque de taux d'intérêt ».

3 | POLITIQUE D'ASSURANCES

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant principalement les risques suivants :

3.1 | ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Au 1^{er} janvier 2017, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 0,1 M€ et ce pour une garantie d'un montant maximal de 1 596 628 121 € pour les bâtiments et le matériel, 288 020 924 € pour les marchandises et de 884 380 085 € pour les pertes d'exploitation.

3.2 | ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 80 M€, par sinistre et par an, toutes divisions confondues.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et l'arrêt des vols du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 M€.

3.3 | ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 20 M€ par année.

3.4 | ASSURANCE CYBER

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance accordant une garantie en cas de cyber attaque et ce pour l'ensemble de ses filiales, à hauteur de 20 M€ par année.

5

FACTEURS DE RISQUES

6

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

1	 LISI ADHÉRENT DU PROGRAMME GLOBAL COMPACT DE L'ONU	98
1.1	Description du programme	98
1.2	Engagement de LISI à respecter les 10 principes	98
<hr/>		
2	 RESSOURCES HUMAINES	99
2.1	Placer l'humain au cœur de notre développement	99
2.2	Rémunération et évolution : Récompenser la performance et fidéliser les talents	100
2.3	Promouvoir la qualité de vie au travail et améliorer la santé de nos collaborateurs	100
2.4	Respecter les Règles Éthiques et prévenir toute discrimination	101
2.5	Développer les compétences et maintenir l'employabilité des salariés	104
<hr/>		
3	 VOLET HSE	105
3.1	Enjeux du domaine HSE	105
3.2	Politique HSE	105
3.3	Objectifs HSE de LISI pour 2020	106
3.4	Objectifs intermédiaires de 2017	107
3.5	Résultats HSE 2017	107
3.6	Programme d'actions	109
<hr/>		
4	 VOLET SOCIÉTAL	110
4.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	110
4.2	Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	110
4.3	Sous-traitance et fournisseurs	111
<hr/>		
5	 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	111
5.1	Politique générale du Groupe LISI adoptée pour prévenir et lutter contre la corruption	111
5.2	Actions menées en 2017 et déploiements prévus en 2018	111
<hr/>		
6	 PÉRIMÈTRE ET EXCLUSIONS	114

6

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

1 | LISI ADHÉRENT DU PROGRAMME GLOBAL COMPACT DE L'ONU

1.1 | DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Pacte mondial, ou Global Compact en anglais, est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, et à la lutte contre la corruption. Bien que ciblant essentiellement le monde de l'entreprise, le Pacte mondial encourage également la participation de la société civile, des organisations professionnelles, des gouvernements, des organismes des Nations unies, des universités et de toute autre organisation.

La signature du Pacte mondial est une démarche volontaire de la part de l'entreprise. Les entreprises adhérentes s'engagent à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Pacte mondial et doivent remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP) expliquant les progrès qu'elles ont réalisés.

1.2 | ENGAGEMENT DE LISI À RESPECTER LES 10 PRINCIPES

LISI a formalisé son engagement de longue date dans le développement durable en adhérant au Global Compact, et à travers le respect de ses 10 principes.

1.2.1 | Droits de l'Homme

LISI s'est engagé à :

- promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
- ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

1.2.2 | Normes internationales du travail

LISI s'est engagé à

- respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

1.2.3 | Environnement

LISI s'est engagé à :

- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

- à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

1.2.4 | Lutte contre la corruption

LISI s'est engagé à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2 | RESSOURCES HUMAINES

2.1 | PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE DÉVELOPPEMENT

Basés sur 4 continents et 13 pays, plus de 12 000 hommes et femmes ont participé à la croissance du Groupe LISI en 2017.

Deux évènements majeurs ont marqué l'année 2017 :

- la cession de la société PRECIMETAL FONDERIE DE PRECISION (122 salariés) en février 2017,
- l'acquisition de 51 % des titres de la société TERMAX LCC (plus de 400 salariés) en octobre 2017.

TERMAX est un concepteur et fabricant de premier plan de solutions de fixations clippées métalliques et plastiques pour l'habillage automobile. TERMAX dispose d'un site de production et de développement à Lake Zurich (Illinois, États-Unis), d'un autre à Suzhou (Chine) et d'une plateforme de distribution à Queretaro (Mexique).

LISI poursuit ainsi sa croissance sur le continent américain : 19,1 % des collaborateurs sont basés aux États-Unis, Canada, Mexique en 2017 contre 16,8 % en 2016.

2.1.1 | Attirer les talents

L'identification et le recrutement de talents sont des éléments déterminants de la réussite à court, moyen et long terme du groupe LISI. 1675 hommes et femmes nous ont rejoints partageant nos valeurs basés sur l'amélioration continue, le travail en équipe, l'engagement personnel et le goût de la technique. Nous portons une attention particulière au parcours d'intégration pour que les personnes trouvent leur place rapidement et durablement au sein de notre organisation.

À titre d'exemple, LISI AEROSPACE a déployé en 2017 son programme de cooptation afin de permettre aux collaborateurs de contribuer au recrutement des meilleurs talents de l'entreprise en recommandant une personne de leur réseau pour un poste spécifiquement ouvert à la cooptation. Une récompense sous forme de prime est versée en cas de succès et validation de la période probatoire du coopté recruté.

En 2017, les départs se sont élevés à 1 596 personnes dont 236 licenciements représentant 15 % du total.

De nombreux sites du Groupe sont implantés historiquement et sont des acteurs importants du développement de l'emploi dans leurs régions respectives. Depuis de nombreuses années, le Groupe entretient des liens privilégiés avec les écoles, les universités, les agences d'emploi et les organismes de formation qui lui permettent de développer son image auprès des jeunes étudiants et de leur faire découvrir les métiers-clés ainsi que leurs perspectives.

En France, LISI a participé à des actions au sein des écoles suivantes : ENIM, ENSAM, INSA LYON, IUT de Troyes, UTBM, UTT.

Aux États-Unis, LISI MEDICAL Remmele est partenaire auprès de North Dakota State University, et University of Minnesota.

En 2017, LISI a accueilli 573 stagiaires et 237 apprentis sur l'ensemble des sites de ses trois divisions.

À l'occasion du 52^e Salon du Bourget, LISI AEROSPACE a participé à la troisième édition de « L'avion des métiers », dédié, cette année, à l'excellence technologique.



Il s'agit d'un moment privilégié où chaque entreprise a l'opportunité de présenter ses savoir-faire et son expertise au grand public. Cette année, nos équipes ont présenté les métiers de la forge pour faire découvrir aux étudiants ou jeunes diplômés toutes les spécificités de ces métiers qui évoluent.

Les usines de Bar-sur-Aube, Bologne, City of Industry, Marmande, Parthenay, Saint-Brieuc, Saint-Ouen-l'Aumône et Villefranche de Rouergue ont fièrement représenté LISI AEROSPACE.

L'attraction phare de notre stand était une « mini démonstration de forge ». L'objectif était de présenter le principe de la forge à l'aide de pâte à modeler polymérisée, d'un outillage et d'un poinçon logotisé LISI - spécialement conçu pour l'occasion. Les opérationnels pouvaient ainsi « forger » une vis et chacun pouvait repartir avec un porte-clés souvenir.

2.1.2 | Favoriser la mobilité interne

Le Groupe a fait de la mobilité interne, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, l'un des axes structurants de sa politique de ressources humaines. La diversité des secteurs d'activités et des métiers, la dimension internationale permettent aux collaborateurs de réaliser des parcours professionnels individualisés. L'ensemble des collaborateurs peuvent devenir les acteurs de leur propre évolution grâce à « la Bourse à l'emploi » accessible sur l'Intranet du Groupe.

De plus, lors des entretiens annuels, les responsables hiérarchiques échangent sur les souhaits d'évolution de leurs collaborateurs.

Le magazine CAPITAL de février 2018 a présenté le résultat d'une enquête sur les entreprises jugées par leurs salariés et ceux de leur secteur.

LISI apparaît comme l'un des meilleurs employeurs de France.

LISI AEROSPACE se positionne au 14^{ème} rang des meilleurs employeurs dans le secteur Aéronautique, Ferroviaire et Naval.

Dans la filière Automobile, LISI AUTOMOTIVE apparaît dans le classement des sociétés les plus attractives au côté des grands acteurs (18^{ème} rang).

2.1.3 | Adapter l'Organisation du temps de travail aux besoins du Groupe

Le temps de travail est adapté pour répondre au mieux aux besoins de nos clients dans le cadre de durées légales, variables d'une législation nationale à une autre et allant de 35 à 50 heures par semaine.

L'organisation dans les services de production est, sur l'ensemble des sites, en équipe (2 ou 3 équipes). Des équipes de suppléance, selon les besoins des sites, peuvent être également mises en place sur les jours de week-end. Par ailleurs, des travaux de nuit sont réalisés dans certains secteurs pour répondre à des besoins spécifiques de charge. Les heures supplémentaires représentent 4,3 % des heures travaillées en 2017.

2.1.4 | Développer l'implication du personnel dans le cadre du programme LEAP

Le Groupe LISI s'est doté, dès 2011, d'un programme d'amélioration de la performance opérationnelle appelé LEAP (LISI Excellence Achievement Programm).

Pour accompagner le développement des collaborateurs dans cette démarche, des outils ont été construits en 2017 et sont maintenant à la disposition des usines :

- Mettre en place l'organisation humaine de production
- Développer les superviseurs
- Développer les gap leaders
- Formations au poste et polyvalence

2.2 | RÉMUNÉRATION ET ÉVOLUTION : RÉCOMPENSER LA PERFORMANCE ET FIDÉLISER LES TALENTS

Le Groupe a choisi de lier la rémunération est intimement liée aux performances de l'entreprise et aux réalisations collectives et individuelles.

Notre système de rémunération intègre l'ensemble des éléments financiers et des avantages dont peut bénéficier chaque collaborateur. Il est conçu pour concilier la reconnaissance de la performance individuelle et la recherche d'une équité interne tout en prenant en compte l'environnement économique local.

Les collaborateurs salariés français ont la possibilité d'investir dans l'entreprise via un plan d'épargne salarial et de devenir ainsi actionnaire de LISI. Ce plan d'épargne Groupe est accompagné d'un système d'abondement-employeur attractif. 35 % des salariés français sont actionnaires de LISI.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (dit « Art.83 »).

L'employeur verse une cotisation mensuelle sur un fonds commun de placement ouvert au profit des salariés pour leur permettre de constituer une épargne retraite. Les salariés peuvent effectuer des versements volontaires ou affecter des jours de congés pour augmenter le montant de cette épargne. Lors du départ en retraite, l'épargne ainsi constituée est convertie en rente. Les salariés perçoivent alors un complément de revenu tout au long de leur retraite.

L'implication et la fidélisation des talents est un enjeu majeur pour le Groupe LISI. À ce titre, les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un programme international d'attribution d'actions conditionné à la performance à moyen terme de l'entreprise. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer étroitement à la performance de l'entreprise sur plusieurs années.

Détail des frais de personnel (en milliers d'euros)

Intérimaires	41 527
Salaires et intéressement	415 212
Indemnités de licenciement	3 085
Charges sociales et taxes sur salaires	154 085
Participation des salariés	3 814
Prestations de retraite et médailles du travail	1 612
Total charges de personnel	619 333

2.3 | PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET AMÉLIORER LA SANTÉ DE NOS COLLABORATEURS

LISI considère que la santé et la sécurité des personnes est l'une de ses premières responsabilités.

En 2017, tous les sites de LISI AUTOMOTIVE et les sites français de LISI AEROSPACE ont lancé une enquête sur la qualité de vie au travail. Les résultats de l'enquête sont analysés et permettent d'organiser des groupes de travail sur les thèmes qui ressortent et d'établir par site des plans d'actions d'amélioration.

Par ailleurs, les sites sont de plus en plus nombreux à proposer une offre de services tels que :

- des séances de relaxation (usine de La Ferté),
- des séances de massage (usines de Dasle, Melisey, Neyron, Villefranche de Rouergue, Saint-Ouen-l'Aumône),
- des séances de sport (usines allemandes et américaines),
- et des séances d'échauffement au poste de travail (usines de City Of Industry, Villefranche de Rouergue, Marmande).

Des programmes d'aide sont également lancés pour le sevrage tabagique (usines de Bar-sur-Aube, City Of Industry, Grandvillars, Fuenlabrada, Saint-Ouen-l'Aumône), et pour lutter contre le diabète (États-Unis).

Des communications régulières permettent également de rappeler aux salariés les bonnes pratiques d'hygiène de vie (usines allemandes et américaines).

Un travail de fond est effectué en ergonomie lors des réaménagements de poste, réimplantations de machines afin de diminuer le risques de TMS⁽¹⁾ et de pouvoir accueillir ou maintenir dans l'emploi, des salariés ayant des restrictions d'aptitudes importantes ou en situation de handicap.

La qualité et la conception des bâtiments est également un critère important que LISI prend en compte au fur et à mesure de la construction ou de la rénovation de ses sites. Les sites basés en République Tchèque, en Chine et au Maroc ont fortement travaillé sur l'amélioration des espaces de travail en 2017.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Réhalto, afin de prévenir d'éventuels risques psychosociaux, quelles que soient leur origine, professionnelle comme personnelle.

Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24 h/24 et 7 j/7, permet à tout salarié du Groupe d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses difficultés qu'elles soient personnelles, professionnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un simple appel par téléphone permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région qui pourra ainsi établir un 1^{er} diagnostic. Le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures de traitement.

Enfin, nous pouvons noter une belle initiative lancée par LISI MEDICAL à Herouville qui a signé en juin 2017 un accord spécifique pour aider les salariés dont un proche nécessite une présence renforcée.

Ces différentes mesures ont favorisé l'amélioration du taux d'absentéisme qui recule de 0,3 point et passe de 3,8 % en 2016 à 3,5 % pour l'exercice 2017.

(1) Troubles musculosquelettiques.

2.4 | RESPECTER LES RÈGLES ÉTHIQUES ET PRÉVENIR TOUTE DISCRIMINATION

Pour LISI, la diversité est facteur de performance et d'innovation. C'est dans ce cadre que sont menées des actions pérennes pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre toutes les formes prohibées de discrimination.

2.4.1 | Encourager l'égalité professionnelle femme/homme

LISI s'engage depuis plusieurs années à promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle parmi ses collaborateurs.

Nous nous attachons à pourvoir les postes en nous attachant à recruter les compétences nécessaires recherchées sans tenir compte de l'âge, nationalité, religion, sexe de la personne.

En interne, des accords sur l'égalité hommes-femmes ont été signés par la plupart des sociétés du Groupe. Ils se traduisent sur le terrain par des actions concrètes en matière d'égalité des salaires et d'évolution des carrières.

En 2017, les femmes représentent plus de 21 % de l'effectif global du groupe comme en 2016.

2.4.2 | Maintenir dans l'emploi et favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Le soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi des personnes en situation de handicap est à l'origine de la démarche de responsabilité sociale.

LISI travaille avec des structures qui accompagnent les jeunes en situation de handicap en formation et des structures d'insertion sociale et professionnelle.

Les situations de maintien dans l'emploi se traitent le plus souvent au cas par cas. Les sites s'efforcent d'offrir des solutions pour préserver l'emploi de salariés déclarant une situation de handicap, que ce soit en aménageant leur poste ou en les accompagnant vers un changement d'activité.

LISI AEROSPACE a développé des partenariats avec :

- HANVOL Insertion depuis 2016 pour l'aide au recrutement de personnes en situation de handicap. HANVOL est une association qui recherche des candidats motivés pour des métiers diversifiés dans le cadre de contrats d'alternance. Sur l'année 2017, LISI est intervenu auprès des élèves de cette association pour présenter ses activités et ses métiers.
- France Intégration Handicap : une campagne de communication a pu être lancée sur le 2^{ème} semestre 2017.

Le résultat de cette campagne est positif : 13 dossiers RQTH⁽²⁾ ont pu être constitués.

En 2017, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein du groupe est de 3 %.

(2) Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

2.4.3 | Respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis des conventions fondamentales de l'OIT, LISI veille à leur bonne application sur chacune des entités du Groupe à travers le monde.

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants sont des points surveillés lors des audits de site et sur lesquels le management est très fortement sensibilisé.

2.4.4 | Relations sociales

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des Comités d'Entreprise (ou équivalents sur les sites hors France) sur chacun des sites pourvus de cette instance, des Comités Centraux d'Entreprise (sociétés Blanc Aéro Industries et Former), du Comité de Groupe LISI ou encore du Comité Européen.

Plus généralement, LISI veille à ce que les salariés du Groupe reçoivent et aient à leur disposition une information de qualité. Ainsi différents moyens de communication sont mis en place sur les différents sites du Groupe comme par exemple :

- Écrans vidéo dans les ateliers
- Journaux internes
- Notes flash dans les ateliers en fonction de l'actualité
- Réunions d'information site ou par équipe

Par ailleurs, des commissions spécifiques composées de représentants des salariés et de membres de la Direction se réunissent régulièrement pour échanger et progresser sur les différentes thématiques pour lesquelles elles ont été constituées dans les domaines suivants :

- Formation,
- Égalité professionnelle Hommes/Femmes,
- Emploi des jeunes, des seniors et intergénérationnalité
- Mutuelle,
- Logement.

Liste des accords collectifs conclus sur l'année 2017

NOM DES USINES OU HOLDING	Nom des accords signés en 2017	Date de signature
ARGENTON	Accord NAO	avril-17
	Accord d'intéressement	avril-17
	GPEC	avril-17
	Qualité de vie au travail	juillet-17
BAR SUR AUBE	Accord sur l'horaire SD	janvier-17
	Accord relatif aux astreintes	janvier-17
	Accord relatif aux astreintes	juillet-17
	Accord NAO	mars-17
	Avenant à l'accord d'intéressement	juin-17
	Egalité professionnelle et qualité de vie au travail	février-17
BOLOGNE	Accord NAO	mars-17
	Modification du Règlement Intérieur	juin-17
	Avenant à l'accord d'intéressement	mars-17
	Accord sur la mise en place d'un SD	octobre-17
CASABLANCA	Accord sur l'instauration du 13 ^{ème} mois sur 3 ans	avril-17
CEJC	Accord collectif 2017-2019	décembre-16
	Avenant 2018-2019 à l'accord collectif	décembre-17
FORMER	PV NAO	avril-17
	Accord GPEC	avril-17
	Accord qualité de vie au travail et égalité H/F	avril-17
	Accord contrat GÉNÉRATION	avril-17
HOLDING LISI AEROSPACE	Accord de participation	juin-17
HOLDING LISI AUTOMOTIVE	Accord supplément d'intéressement exercice 2016	juin-17
HOLDING LISI MEDICAL	Accord d'intéressement	mai-17
HEIDELBERG	Ponts des 26 mai et 16 juin 2017	février-17

6

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

NOM DES USINES OU HOLDING	Nom des accords signés en 2017	Date de signature
HEROUVILLE	Mutuelle	janvier-17
	Dons de jour	juin-17
	Accord d'intéressement	juin-17
	Renouvellement SD	juin-17
IZMIR	TIS 2017-2018	avril-17
KIERSPE	Utilisation de MOVEX	septembre-17
LA FERTE FRESNEL	protocole pré-électoral 2017	juillet-17
	Accord sur temps de travail	mai-17
	PV de désaccord sur les salaires et la VA	mai-17
	Accord d'intéressement	février-17
MARMANDE	Accord NAO	avril-17
MONTERREY	Politique salariale 2017	février-17
NEYRON	Accord sur mise en place d'une prime semestrielle	avril-17
	Accord sur mise en place du travail le dimanche	juin-17
PARTHENAY	Congés payés	février-17
	Solidarité	février-17
	Accord NAO	mars-17
	Accord d'intéressement	mars-17
PUISEUX	Protocole pré-électoral 2017	février-17
SAINT BRIEUC	Accord NAO	juin-17
	Accord sur l'emploi des jeunes, des seniors et sur l'intergénérationnalité	juin-17
	Accord sur l'égalité professionnelle hommes femmes et qualité de vie au travail	février-17
SAINT-OUEN-L'AUMONE	Accord NAO	juin-17
	Accord d'intéressement	juin-17
	Avenant de révision du protocole d'accord - Comité d'établissement 3 ^{ème} collège électoral Ingénieurs et Cadres	octobre-17
TANGER	Accord NAO	mai-17
VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Accord d'Intéressement	juin-17
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	Modalité de prise des congés et Heures de récupération	novembre-17
	Accord NAO	juin-17
	Accord d'Intéressement	juin-17
VÖHRENBACH	Augmentation des heures travaillées à 37,5	mai-17
	Absence pour maladie	avril-17
	Politique coût de déplacement	juillet-17

2.5 | DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET MAINTENIR L'EMPLOYABILITÉ DES SALARIÉS

Permettre à chaque collaborateur du Groupe de développer ses compétences est essentiel à la croissance durable de notre organisation.

Pour répondre aux évolutions de nos métiers et de nos technologies, des démarches propres à chaque site sont lancées : par exemple sur le site de Saint Brieu, le référentiel de compétences sur les postes de rectifieurs et usineurs a été finalisé. Sur le site d'Hérouville, une démarche globale a été lancée en 2017 avec en axes prioritaires :

- Développer les parcours d'intégration et tutorat.
- Etablir les référentiels métiers, fiche métiers et matrice de polycompétence.
- Sécuriser les compétences critiques.
- Monter en compétences les salariés.

De son côté, LISI AEROPSACE a en 2017 a créé une méthodologie de travail commune appelée la « GPEC BOX ». Constituée de 15 thèmes (ex : Préviation de l'évolution des emplois, Sécurisation des Savoirs Faire, Plan de formation, Entretiens annuels...), la GPEC BOX propose des actions concrètes aux sites pour faire progresser leur niveau de maturité sur le sujet.

2.5.1 | Formation

LISI a fait du développement des compétences par la formation l'un des axes majeurs de sa politique Ressources Humaines. Elle permet à ses collaborateurs de se maintenir au meilleur niveau de compétences, sur un marché soumis à des changements technologiques rapides et à une forte concurrence. **LISI s'engage à ce que chaque collaborateur, quels que soient son âge et sa fonction, accède tout au long de sa carrière, aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et à sa bonne adaptation aux évolutions des métiers.**

En 2017, 244 419 heures de formation ont été dispensées. Ainsi, l'investissement formation réalisé en 2017 par les sociétés du Groupe dans le monde a représenté un montant de 8 705 468 €.

Les formations LEAP⁽¹⁾ et SCP pour atteindre l'excellence

- Depuis 2011, LISI a engagé un large programme de formation aux fondamentaux du LEAP : la formation LEAP Basics est le passage obligé pour tout nouveau salarié. Depuis 2015, des formations dédiées aux outils avancés de LEAP (LEAP Intermediare, LEAP Advanced, LEAP Manager, Plan d'expérience, Statistiques avancées...) sont organisées dans le cadre de l'université d'entreprise LKI, en veillant à mixer des apprenants de toutes les divisions du Groupe.
- En 2017, LISI a poursuivi la mise en œuvre d'un outil majeur de LISI Excellence HSE, le Safety Culture Program (SCP) sur tous ses sites. L'objectif de ce programme est de s'attaquer aux causes d'origine comportementale dans les accidents du travail, en fournissant à l'encadrement les clés pour comprendre les comportements à risque et actionner ensuite des leviers pour les corriger. Ce programme vise aussi à développer une véritable culture de la sécurité des collaborateurs, à travers le déploiement d'une campagne de communication structurée et régulière. Grâce à une culture partagée de la prudence, incitant chaque collaborateur à rendre son environnement de travail plus sûr, nos sites ont enregistré des améliorations en matière de sécurité permettant au Groupe d'atteindre en 2017 son plus bas taux d'accidentologie.

(1) LISI Excellence Achievement Program

2.5.2 | Développement de l'offre de formation de l'université LKI



L'université d'entreprise LKI (LISI Knowledge Institute) s'affirme non seulement comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences des salariés mais également comme un outil majeur pour la rétention des talents et l'attraction de candidats à fort potentiel :

- Des programmes de formation sur mesure dans les Domaines : Technique/Métiers, Développement Personnel, Management & Leadership, pour maintenir et développer les compétences et accompagner le changement.
- Partager une vision globale, une culture managériale commune
- Echanger les expériences et les bonnes pratiques de manière transversale : multi-sites, multi-pays, multi-métiers, multi-divisions.

Chiffres clefs 2017 :

- 112 sessions de formation organisées
- 1187 départs en formation
- Satisfaction des participants à 4,46/5

Deux nouveaux programmes de formation LKI voient le jour en 2017 :

- **JUMP** : ce parcours a été co-construit avec l'Ecole Nationale Supérieure Arts et Métiers (ENSAM) et s'adresse aux salariés techniciens / agents de maîtrise pour lesquels LISI souhaite apporter un socle de compétences et connaissances solides, plutôt généralistes, orienté Mécanique et Maîtrise des procédés de fabrication, dans l'objectif de les faire évoluer à court ou moyen terme vers des postes à responsabilité élargie (Gestion des Hommes et / ou Projet, Commerce).

La finalité pédagogique est de permettre à ces collaborateurs démontrant un potentiel d'évolution, d'acquérir des bases académiques et pratiques proches du cursus de formation initial d'école d'Ingénieur.

- **Management pour les Superviseurs** : en lien avec la culture LEAP, ce programme de formation a pour objectifs de faire prendre conscience aux apprenants de leur rôle de superviseur, d'adopter une posture de manager et d'acquérir des pratiques adaptées. Ce programme a vocation à être dispensé à l'international. En 2017, les usines du Maroc et de la France l'ont déployé.

2.5.3 | Les parcours professionnels en France

Depuis plusieurs années, LISI développe des parcours professionnels spécifiques, axés sur nos métiers stratégiques : frappe à froid, traitement thermique, usinage, roulage, laminage, contrôle automatique, traitement de surface.

En 2017, 68 CQPM/CQPI ont été obtenus :

- 3 frappeurs de l'usine La Ferté-Fresnel ont obtenu le CQPI « Conducteur d'Équipements Industriels », validant le parcours professionnel du frappeur spécifique aux « écrous Twolock ».

- A Melisey, 6 usineurs ont obtenu le CQPM « Opérateur – Régleur sur machine-outil à commande numérique par enlèvement de matière ».
- 3 opérateurs de La Ferté-Fresnel ont obtenu le CQPI « Conducteur d'Équipement Industriel » et 6 opérateurs (2 à Delle et 4 à Melisey) ont obtenu le CQPM « Equipier autonome de production industrielle », validant le parcours professionnel Tri / Conditionnement.
- 6 collaborateurs de l'usine de Saint-Florent ont obtenu le CQPM « Animateur d'Équipe Autonome de Production ».
- 4 collaborateurs de l'usine de Saint-Brieuc ont obtenu le CQPM Usineur.
- 3 collaborateurs de l'usine de Bologne et 1 collaborateur de l'usine de Bar sur Aube ont reçu la mention complémentaire Forge.
- Entre 2016 et 2017, 36 contrats de professionnalisation aboutissant à un CQPM d'Equipier autonome de production industrielle ont été mis en œuvre sur le site de Marmande.
- L'usine d'Argenton a permis à 5 collaborateurs de se reconverter en interne grâce aux CQPM : 2 personnes sur le CQPM Technicien usinage et 3 personnes sur le CQPM soudure aéronautique.

3 | VOLET HSE

3.1 | ENJEUX DU DOMAINE HSE

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est ainsi pleinement investi afin de placer les enjeux de santé, de sécurité et d'environnement au cœur de sa culture d'entreprise afin que ceux-ci en soient des valeurs intrinsèques.

La Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau dans les domaines de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement.

Il s'agit ainsi, pour LISI, de répondre aux préoccupations du monde qui l'entoure, comme :

- Répondre aux demandes pertinentes et attentes des parties intéressées de LISI telles que les clients, les investisseurs, le personnel de LISI, les voisins, les sous-traitants, les assureurs, ...).
- Satisfaire aux exigences réglementaires croissantes.
- Permettre la réduction des coûts associés aux domaines HSE comme ceux liés à la consommation d'énergie ou d'eau, à l'élimination des déchets, aux taxes et cotisations des accidents du travail ou maladies professionnelles.
- Faire en sorte que la nouvelle génération de talents s'épanouisse professionnellement dans un environnement sécurisé et conforme à leurs valeur de protection de l'environnement.

Ces enjeux font partie intégrante de la stratégie du Groupe LISI et sont suivis au plus haut niveau de son organisation.

3.2 | POLITIQUE HSE

En 2017, le Groupe LISI a franchi une nouvelle étape dans sa volonté de progresser dans le domaine HSE. En effet, auparavant les sites du groupe étaient certifiés individuellement ISO 14001, norme internationale relative au management de l'environnement, et OHSAS 18001, norme internationale relative au management de la santé et de la sécurité au travail. En 2017, le Groupe LISI a décidé de se faire certifier au niveau groupe et non plus site à site, toujours selon ces 2 référentiels. LISI s'est donc fait auditer afin de vérifier la conformité aux normes en questions, lesquels audits ont conduit à l'obtention du certificat ISO 14001 et du certificat OHSAS 18001⁽¹⁾.

LISI s'est doté d'une Politique HSE qui définit ses attentes et sa vision de l'Excellence Opérationnelle dans le domaine de la Santé-Sécurité et de l'Environnement.

(1) Périmètre : hors sites Chine qui sont certifiés individuellement, hors site dont la participation est inférieure à 60 % et les sites récents (Big Lake, Coon Rapids, Monterrey).

Pour le Groupe LISI, ses obligations légales et morales dans le domaine HSE passent par :

- Le fait que chacun rentre du travail en bonne santé.
- L'amélioration des conditions de travail.
- La mise en œuvre de process écoresponsables.
- Le respect de ses obligations associées à la sécurité et à l'environnement.

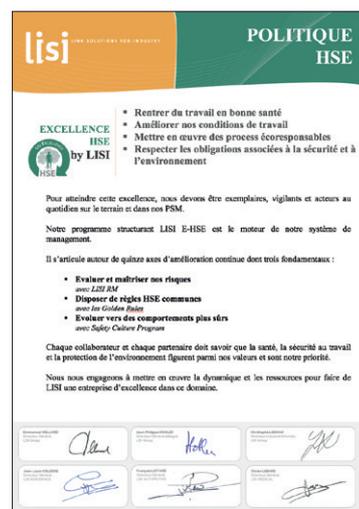
Pour atteindre cette excellence, le Comité de Direction de LISI s'est engagé à être exemplaires, vigilants et acteurs au quotidien sur le terrain.

Par ailleurs, LISI s'est doté d'un programme structurant, LISI Excellence HSE, qui est le moteur de son système de management.

Celui-ci s'articule autour de quinze axes d'amélioration continue dont trois fondamentaux :

- Évaluer et maîtriser nos risques.
- Disposer de règles HSE communes à chacun.
- Évoluer vers des comportements plus sûrs.

LISI fait savoir que la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement figurent parmi ses valeurs et sont sa priorité.



Pour piloter sa Politique HSE, le groupe LISI s'appuie sur une structure organisationnelle robuste.

3.2.1 | Le Comité de Pilotage HSE

Ce comité est composé de 2 représentants de la Direction Générale de LISI, du Manager HSE Groupe, des Directeurs HSE des Divisions, du courtier en assurance.

Tous les trimestres, ce comité de pilotage HSE définit et suit la stratégie HSE du groupe et vérifie l'avancement des actions stratégiques dans le domaine.

Le Directeur Général de LISI et les Directeurs Généraux des divisions du groupe participent au Comité de Pilotage du mois de septembre.

3.2.2 | Le Steering Committee du programme LISI Excellence HSE

La mission de ce Steering Committee est de définir et valider l'orientation du programme LISI Excellence HSE. Ce comité très opérationnel définit les outils à déployer pour atteindre les objectifs HSE fixés par la Direction Générale. A l'issue de ce Steering Committee, un programme détaillant les groupes de travail est défini et validé par la Direction Générale.

3.2.3 | Les Experts HSE

Les Experts HSE se réunissent tous les mois pour faire l'état d'avancement du programme que le Steering Committee a défini ainsi qu'identifier les éventuelles difficultés rencontrées et statuer sur leur résolution.

3.3 | OBJECTIFS HSE DE LISI POUR 2020

Désireux d'atteindre l'Excellence Opérationnelle dans ce domaine, le Groupe LISI s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2020.

En effet, LISI ne souhaite pas s'arrêter aux seules exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001, et a déterminé des niveaux d'exigences croissants « Bronze », « Silver », « Gold ». Ainsi, chaque site du groupe devra satisfaire les exigences nombreuses du niveau « Bronze » de son programme LISI Excellence HSE.

3.3.1 | Objectifs Santé-Sécurité

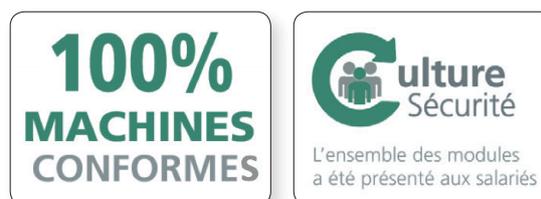
Par ailleurs, dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au travail, LISI a fixé comme objectif que chaque site ait un taux d'accidentologie inférieur à 8 accidents du travail par million d'heures travaillées (que ces accidents soient avec ou sans arrêt et qu'ils concernent les salariés de LISI ou bien les intérimaires travaillant pour son compte).



Pour ce faire, LISI a fixé 2 autres objectifs qui concourront à la réduction de l'accidentologie.

LISI a tout d'abord souhaité poursuivre la sécurisation de son outil de travail, en travaillant sur la conformité des machines, en particulier les plus dangereuses.

LISI s'est fixé comme objectif que 100 % des machines identifiées comme les plus dangereuses soient 100 % conformes.



La sécurité des personnes travaillant pour LISI ou sous son contrôle passe également par le développement d'une culture quotidienne de la sécurité.

Ainsi, LISI a développé son propre programme de développement des comportements sécuritaires : SCP (Safety Culture Program). La première étape consiste en des sessions de formation de tous les managers du groupes afin qu'il soit en capacité de dispenser les 18 modules de formation qui constituent le programme SCP. En second lieu, lors de sessions de 15 minutes, ces mêmes managers rappelleront systématiquement les messages de prévention visant à améliorer les comportements sécuritaires de chacun et de tous. LISI ambitionne de déployer tous les modules auprès de tous les salariés du Groupe d'ici 2020.

3.3.2 | Objectifs environnementaux



Soucieux de l'impact que ses activités peuvent avoir sur le réchauffement climatique, LISI souhaite développer et mettre en place un système de management de l'énergie afin de réduire son empreinte énergétique et son empreinte carbone.

De plus, LISI ayant fait l'analyse de ses impacts environnementaux en 2017, le Groupe souhaite à présent réduire ses impacts les plus significatifs d'ici à 2020.

Des objectifs et indicateurs mesurables seront mis en place dans le courant de l'année 2018.

3.4 | OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES DE 2017

Dans le but d'atteindre les objectifs fixés pour 2020, LISI avait d'ores et déjà établi des jalons intermédiaires pour 2017.

■ 3.4.1

Santé-Sécurité : Chaque site devait atteindre un TF1 (nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt pour les salariés LISI et les intérimaires par million d'heures travaillées) inférieur à 10.

■ Chaque accident du travail avec ou sans arrêt, salarié LISI ou intérimaire, devait être analysé de façon rigoureuse selon la méthodologie 8D.

■ Le programme de culture sécurité SCP devait être lancé sur chaque site, avec notamment la formation de tous les managers du groupe.

3.4.2 | Environnement :

■ Chaque site devait avoir déployé un plan de réduction de la consommation d'énergie.

■ Chaque site devait avoir identifié ses aspects environnementaux significatifs et défini un plan d'action pour en réduire le nombre.

3.5 | RÉSULTATS HSE 2017

3.5.1 | Santé Sécurité

La mise en place d'une culture quotidienne de la sécurité, l'intransigeance face à chaque accident du travail portent leurs fruits.

En effet, les résultats du Groupe sont très encourageants puisque les performances réalisées par LISI en 2017 sont les meilleures jamais obtenues. Elles confirment la pertinence et l'efficacité des efforts portés par l'ensemble des collaborateurs du Groupe qui entendent les poursuivre démontrant ainsi que les accidents ne sont en rien une fatalité.

Pour mesurer ses performances, LISI suit l'accidentologie de ses salariés mais également celle des intérimaires travaillant pour son compte.

Ainsi, le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés LISI (TFO) a chuté de 56 % en 10 ans pour atteindre 7,43 accidents par million d'heures travaillées à fin 2017.

Pour ce qui est des accidents avec et sans arrêt (TF1), ce taux a diminué de 69 % en 10 ans pour les salariés LISI, et de 64 % si l'on considère les salariés LISI et les intérimaires. Ce taux de fréquence, est de 10,12 accidents avec et sans arrêt par millions d'heures travaillées pour les salariés LISI et de 11,61 si l'on considère les salariés plus les intérimaires. Par ailleurs, le taux de fréquence des intérimaires seuls, qui atteint 25,19 en 2017, s'est amélioré de 10 % en 5 ans grâce à une refonte du processus d'accueil de ceux-ci.

Le taux de gravité TGO, qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, reste à un niveau relativement bas à 0,25 jours par millier d'heures travaillées.

Indicateurs	2017	Évolution à 10 ans	Évolution à 5 ans
TF0 LISI	7,43	(56 %)	(22 %)
TF0 LISI + intérimaires	8,21	(51 %)	(20 %)
TF1 LISI	10,12	(69 %)	(33 %)
TF1 Intérimaires	25,19		(10 %)
TF1 LISI + intérimaires	11,61	(64 %)	(28 %)
TGO LISI	0,26	(61 %)	19 %
TGO LISI + intérimaires	0,25	(63 %)	10 %



Par ailleurs, LISI considérant chaque accident comme évitable, un processus d'analyse détaillée des causes d'accident a été mis en œuvre pour déterminer les causes racines des accidents du travail, qu'il soit avec ou sans arrêt. L'objectif étant de s'assurer de la non récurrence des incidents les plus graves. Ainsi, en 2017, 94 % des accidents ont été analysés en profondeur.

S'agissant des sites de production, plus de la moitié (57%) affichent un taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt inférieur à 10 accidents par million d'heures travaillées.

De surcroît, 55 % des sites LISI présentent des résultats en amélioration par rapport à l'an dernier et 12 % n'ont pas eu à déplorer d'accident en 2017.

Il est à noter que sur les « sites historiques », c'est-à-dire ceux détenus par le groupe LISI depuis plus de 10 ans, cette amélioration est encore plus nette : ainsi, leur taux de fréquence TF1 (accidents du travail avec et sans arrêt) présente une diminution de 70 % et le taux de gravité de 74 % en 10 ans. Ceci démontre que le changement de culture sécurité est bien un travail à long terme.

Sur l'ensemble des sites de production du groupe, 55 maladies professionnelles ont été déclarées en 2017.

Elles sont principalement liées à des affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures. Pour autant, l'ensemble des sites travaillent à réduire les contraintes physiques en procédant à des aménagements ergonomiques des postes de travail et en limitant les poids des conteneurs.

3.5.2 | Environnement

3.5.2.1 La consommation d'eau

En 2017, LISI a consommé 866 303 m³ d'eau. Pour faire le lien avec l'activité de production, LISI regarde la consommation d'eau rapportée à la valeur ajoutée. Ainsi entre 2016 et 2017, ce ratio a diminué de 13 %, passant de 1,074 m³/k€ (VA) à 1,231 m³/k€ (VA) en 1 an. L'eau est principalement consommée sur 2 sites de production du Groupe (Bologne et La Ferté Fresnel/Dreux) pour le refroidissement du process. Ces 2 sites représentent 52 % de la consommation du groupe. Même si cette eau est principalement rendue au milieu naturel, des travaux réalisés, comme des réparations de fuites sur des conduites enterrées vieillissantes, ont permis une économie de 50 147 m³ (5,5 %).

Par ailleurs, le projet Forge 2020 vise à déplacer les activités du site de Bologne à quelques kilomètres de son implantation historique, dans des locaux neufs et plus adaptés à nos activités. Les aspects environnementaux sont pleinement intégrés dans ce projet afin de réduire les impacts inhérents à nos process. Ainsi, sur la consommation d'eau, il est prévu de recycler l'eau de pluie et de disposer de procédés de traitement de surface peu gourmands en eau.

3.5.2.2 La consommation d'énergie

La consommation d'énergie du groupe LISI est de 492 065 MWh en 2017.

Elle est fortement liée à l'activité mais aussi aux aléas climatiques. Néanmoins, pour intégrer les impacts liés à l'activité de production, LISI suit la consommation en la rapportant à la valeur ajoutée. Ainsi entre 2016 et 2017, ce ratio a diminué de 4 %, passant de 0,636 MWh/k€ (VA) à 0,610 MWh/k€ (VA).

L'énergie est principalement consommée sur les sites de production qui ont un process de Traitement Thermique, en particulier Bologne, mais aussi Marmande, Delle, Bar s/ Aube, Kierspe ou Torrance.

Ces 6 sites représentent également 44 % de la consommation totale du Groupe. L'usine de Bologne est le site le plus consommateur en énergie toutes énergies confondues, avec 13 % de l'énergie totale du groupe. Le projet Forge 2020 va permettre de réduire cette consommation à travers une isolation plus efficace du bâtiment, la récupération de l'énergie de process pour chauffer les bâtiments ou encore la mise en place de LED pour éclairer les ateliers et les bureaux. Les résultats sont attendus pour 2021.

3.5.2.3 La production de déchets

En 2017, la production de déchets était de 56,1 kg de déchets pour 1 000 € de valeur ajoutée, soit 3 % de baisse par rapport à 2016.

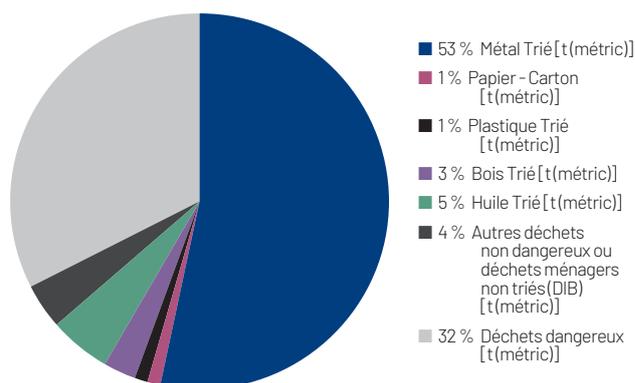
De plus, la part de déchets triés demeure toujours très élevée à 95,7 %, un ratio stable par rapport à 2016. La part restante concerne les ordures ménagères produites par les activités connexes à la production (sanitaires, réfectoires, etc.).

Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (53 % de la quantité totale de déchets produits). Ceux-ci

sont revendus en vue d'une revalorisation matière (recyclage). Les déchets dangereux triés, qui représentent 32 % de la quantité totale de déchets, sont éliminés via les filières agréées en respectant scrupuleusement la réglementation.

Les déchets métaux, plastiques, bois/papier/carton et huile sont soit recyclés soit valorisés énergétiquement.

En 2017, la proportion de déchets recyclables a atteint 63,1 % soit le niveau de 2016. La part restante est constituée des déchets dangereux et des déchets ménagers.



3.5.2.4 Les Gaz à Effet de Serre

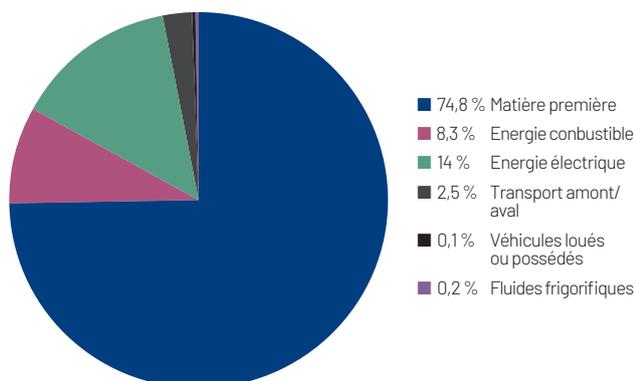
Lors de l'exercice 2017, LISI a procédé à un Bilan des Gaz à Effets de Serre générés par ses activités pour les Scope 1, 2, et 3.

Ainsi, les activités principales génératrices de Gaz à Effet de Serre sont la consommation de matière première, la consommation d'énergie, l'utilisation de groupes froids et climatisations et les déplacements de personnes et de biens. Dès lors, l'ensemble des activités de LISI a généré 515 252 tonnes de CO₂.

Leur répartition est la suivante :

Périmètre	Indicateurs	2017
Scope 1	GES Gaz Naturel [kg GHG]	40 813 838
	GES Fioul Domestique [kg GHG]	58
	GES Réseau de chaleur [kg GHG]	-
	GES GPL [kg GHG]	1 726 242
	GES Véhicules possédés [kg GHG]	731 746
	GES Véhicules particuliers en leasing [kg GHG]	2 154
	GES Emissions fugitives de fluides frigorigènes [kg GHG]	1 195 156
	Somme GES Scope 1 [kg GHG]	44 469 194
Scope 2	GES Electricité [kg GHG]	72 303 279
	Somme GES Scope 2 [kg GHG]	72 303 279
Scope 3	Transport amont/aval (données 2016) [kg GHG]	12 890 640
	Consommation de matières premières [kg GHG]	385 589 180
	Somme GES Scope 3 [kg GHG]	398 479 820
TOTAL	TOTAL GES [kg GHG]	515 252 293

Émissions GES par source



Ainsi, pour lutter contre le réchauffement climatique, LISI travaille principalement sur les domaines suivants :

- Réduction des rebuts et optimisation de la matière première (principalement de la déformation qui ne génère que peu de pertes)
- Réduction de la consommation d'énergie, à travers l'établissement de plan d'action de réduction de la consommation d'énergie par site.

3.5.3 | Les plaintes et mises en demeure

Les sites du Groupe LISI suivent et enregistrent toutes les plaintes – qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non – lorsqu'elles proviennent des parties intéressées.

En 2017, les sites ont reçu 4 mises en demeure ou courrier officiel des autorités : Dasle, La Ferté Fresnel (France), Fuenlabrada (Espagne), et Escondido (USA).

De plus, le nombre de plainte reçues par les entités du Groupe sont au nombre de 9 et concernent principalement des plaintes des riverains au sujet du bruit généré par nos activités.

Chaque plainte ou courrier officiel fait l'objet d'une réponse – écrite ou non – à la partie intéressée concernée.

3.5.4 | Prévention de la pollution

LISI est particulièrement attentif aux atteintes que ses activités pourraient avoir sur l'environnement.

Chaque incident environnemental, qu'il soit maîtrisé en interne ou bien qu'il nécessite l'intervention des secours externes, doit être traité et analysé.

Ainsi, les sites ont déclaré 23 incidents de type environnemental en 2017 :

- 16 dont l'impact a été maîtrisé en interne (principalement des déversements accidentels sans conséquences pour l'environnement)
- 5 pollutions de l'air (dépassements des seuils autorisés)
- 1 pollution de l'eau (dépassement des seuils autorisés)
- 1 dépassement de seuil de surveillance des eaux souterraines

3.6 | PROGRAMME D' ACTIONS

3.6.1 | Le programme LISI E-HSE et ses outils

Afin d'atteindre ses objectifs ambitieux, LISI s'est doté d'un programme original : LISI Excellence HSE.

Ce programme ambitieux a pour but d'engager chaque collaborateur autour d'un objectif commun, à savoir viser et atteindre l'excellence sur l'ensemble des axes de la stratégie HSE de l'entreprise.

Conçu pour accélérer l'émergence d'une culture commune, le programme LISI Excellence HSE pose des fondations robustes destinées à favoriser le respect des fondamentaux, comme la satisfaction aux obligations de conformité qu'elles soient réglementaires ou autres, mais aussi l'amélioration continue de nos performances et organisations.

Le Groupe LISI s'est doté d'outils indispensables à l'atteinte de ces objectifs :

- LISI RM : logiciel visant à maîtriser nos risques HSE.
- Golden Rules : les règles HSE communes à l'ensemble des sites LISI
- SCP⁽¹⁾ : le programme visant à développer la Culture Sécurité pour l'ensemble des salariés du Groupe.
- D'autres outils opérationnels du programme LISI Excellence HSE visant à répondre à des problématiques ciblées par les axes d'excellence.

(1) Safety Culture Program

3.6.2 | Ressources

3.6.2.1 CAPEX HSE

Le montant consolidé des investissements HSE engagés par division est le suivant :

DIVISION	Investissements HSE 2017 – en k€	Total des Investissements – en k€	% des investissements dédiés au HSE
LISI AEROSPACE	4 710	88 958	5,3 %
LISI AUTOMOTIVE	3 156	36 875	8,6 %
LISI MEDICAL	83	13 156	0,6 %
LISI	7 949	138 989	5,7 %

Parmi les investissements notables, nous pouvons citer, entre autres :

- Mise en place d'éclairage LED à Escondido (11 k€)
- Amélioration de la performance énergétique des process à Mellrichstadt (268 k€)
- Amélioration du traitement de l'air à Melisey (354 k€)
- Amélioration du traitement des effluents à St Ouen l'Aumône (110 k€)

3.6.2.2 Heures de formation

Le Groupe LISI mise beaucoup sur les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs pour atteindre l'excellence en matière de Santé – Sécurité au Travail et d'Environnement. Ce sont les comportements de chacun qui permettent de construire une véritable culture HSE d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle, LISI a souhaité poursuivre son investissement sur l'humain. Ainsi en 2017, 0,32 % des heures travaillées ont été consacrées aux formations dans le domaine HSE, à comparer à 0,25 % en 2016.

Ce sont bien les femmes et les hommes qui composent une entreprise qui en sont les principaux ambassadeurs dans tous les domaines, et leur investissement dans le fonctionnement de l'entreprise est une richesse sur laquelle LISI souhaite capitaliser.

3.6.2.3 Provisions Environnement

Le montant consolidé des provisions pour risque HSE par division est le suivant :

Division	Montant des provisions HSE 2017
LISI AEROSPACE	3 847 k€
LISI AUTOMOTIVE	475 k€
LISI MEDICAL	158 k€
LISI	1 276 k€
TOTAL	5 756 K€

4 | VOLET SOCIÉTAL

4.1 | IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe LISI est fortement ancré en France, en particulier en Franche-Comté. En effet, sur les 47 sites de production qui composent le Groupe, 21 sont situés en France (45 %) dont 5 en Franche-Comté, berceau de la Société. Ces 21 sites français représentent 54 % des effectifs.

Sur les sites étrangers, la très grande majorité des salariés est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local.

4.2 | RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

4.2.1 | Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Les référentiels internationaux ISO 14001 et OHSAS 18001 ont inscrit dans leurs principes de base le dialogue avec les Parties Intéressées. LISI a fondé son système de management de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail sur ces référentiels.

Ainsi, les personnes et/ou principales organisations intéressées par l'activité de l'entreprise, ainsi que leurs attentes ont été identifiées par les sites.

Toutes leurs demandes font l'objet de réponses de la part du site.

3.6.3 | Sites Bronze du programme LISI E-HSE :

Le programme LISI Excellence HSE évalue les sites selon 4 niveaux de maturité.

- Le premier niveau Standard correspond au strict respect des normes ISO 14001 et OHSAS 18001
- les 3 niveaux suivants « Bronze, Silver et Gold » visent à atteindre par étapes la mise en œuvre d'une Culture - Santé - Sécurité et Environnement pour tous les collaborateurs et les sites du Groupe.

À fin 2017, 2 sites sont classés « Bronze ». L'ensemble des sites du Groupe doit mettre en œuvre les exigences de ce niveau d'ici fin 2020.

4.2.2 | Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe LISI est un acteur économique d'importance dans toutes les zones où il est implanté. Il contribue ainsi à l'emploi au niveau local et participe au développement local et régional. Un nombre important de collaborateurs participent également au dynamisme des associations, clubs, clusters, réseaux et autres organisations professionnelles. Les sites sont des partenaires privilégiés pour favoriser l'enseignement des compétences techniques par exemple, à travers les apprentis qu'ils accueillent via les formations qualifiantes CQPM développées avec l'aide des Pôles des Formations de l'UIMM.

Au titre des organisations professionnelles, nous pouvons citer, entre autres, le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) pour la division LISI AEROSPACE, l'AFFIX (Association des fabricants de fixations mécaniques) et le DSV (Deutscher Schraubenverband) pour la division LISI AUTOMOTIVE et le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) pour la division LISI MEDICAL.

LISI intervient également et régulièrement dans les réseaux pour aider les fournisseurs de 2^{ème} et 3^{ème} rang à se développer en partageant les meilleures pratiques dans l'excellence industrielle, comme c'est le cas, par exemple, avec le Pôle du Véhicule du Futur (pôle d'excellence de la filière automobile) ou le Club des Chefs d'entreprises du Sud Territoire.

De plus, LISI encourage les échanges et partenariats locaux et notamment le développement de relations étroites avec les lycées, universités et grandes écoles (ingénieurs, gestion, ...) afin d'anticiper sur chaque division les besoins futurs en emplois et compétences.

Plus spécifiquement en France, les sites collaborent de manière étroite avec les Pôles Formation de l'UIMM et avec les ADEFIM locales pour optimiser le financement des actions de formation mais aussi avec Pôle Emploi pour mettre en place les dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'Emploi.

4.3 | SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Le groupe LISI s'inscrit dans le cadre d'un partenariat durable « gagnant – gagnant » avec ses fournisseurs et ses sous-traitants pour assurer un succès commun et à long terme.

Outre les considérations économiques (qualité, compétitivité et

amélioration continue), la Charte Fournisseurs établie par le Groupe dicte les conditions de partenariat dans le respect des principes de l'ISO 14001 qui sont abordés lors des audits de sélection des nouveaux fournisseurs.

L'approbation et l'application des 10 principes du « Global Compact » du programme des Nations Unies figurent également dans cette Charte Fournisseurs.

La Politique Achats Groupe, quant à elle, intègre le volet éthique, développement durable et responsabilité sociale avec l'application des principes du « Global Compact » et les principes des normes ISO 14001 et OHSAS 18001 dont le respect est exigé notamment pour nos sous-traitants et nos fournisseurs stratégiques.

5 | LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

5.1 | POLITIQUE GÉNÉRALE DU GROUPE LISI ADOPTÉE POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe LISI a construit sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place. Chaque division est responsable devant la Direction Générale du Groupe de la bonne marche de ses filiales et de ses employés. Le Groupe LISI intensifie sa politique de prévention et de lutte contre la corruption : ainsi en 2017, ses actions sont guidées par son adhésion au Global Compact mais s'y inscrivent également dans le nouveau cadre de la législation française fixé par la Loi Sapin II. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des valeurs que le Groupe LISI défend.

5.2 | ACTIONS MENÉES EN 2017 ET DÉPLOIEMENTS PRÉVUS EN 2018

5.2.1 | Élaboration du code de conduite anti-corruption :

Pour y répondre, le Groupe LISI a déployé un plan d'actions détaillé mené par les équipes juridiques, ressources humaines et audit interne groupe. L'une des actions majeures du Groupe LISI porte notamment sur l'élaboration d'un nouveau code de conduite « anti-corruption et trafic d'influence ». Il guide le comportement de ses relations d'affaires. Il s'adresse aux mandataires sociaux, aux membres des comités exécutifs et de direction comme à l'ensemble des collaborateurs du Groupe LISI. Il fixe les principes que chaque collaborateur du Groupe doit respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il complète les règles, les procédures et les normes définies dans chaque pays auxquelles les collaborateurs doivent continuer à se référer. Toutes les personnes agissant pour le compte de LISI seront tenues de se conformer à ce code de conduite, quels que soient le lieu et la nature de leur travail. Le Groupe LISI veille également à ce que ses partenaires partagent les mêmes valeurs. Le Groupe LISI attache la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec ses parties prenantes. Ce code de conduite s'appliquera dès 2018 après que, pour les filiales concernées, les instances représentatives du personnel aient été consultées.

5.2.2 | Mode de déploiement retenu du dispositif d'alerte

Le Groupe LISI finalise le développement de son dispositif d'alerte qui sera également, comme son code de conduite, mis en application dès 2018. Le mode de déploiement retenu est un recueil de signalements par gestion interne : il répond aux exigences de la loi puisqu'il s'agit d'un dispositif sécurisé qui assure la protection du lanceur d'alerte. La gestion des signalements sera prise en charge par le Comité Compliance. Ce Comité est composé de trois fonctions : le Directeur Juridique du Groupe, le Responsable Ressources Humaines du Groupe et le Responsable de l'Audit Interne. Enfin, il est présidé par le Directeur Général Délégué du Groupe, notamment membre du Comité d'Audit. Les contrats de travail de cette équipe seront amendés d'une clause de confidentialité renforcée. Le Comité Compliance suivra début 2018 une formation à la gestion des signalements afin d'acquérir les compétences requises : la formation sera diligentée par deux membres de l'ONG Transparency International (TI), experts en recueil de signalements.

5.2.3 | Travaux initiés sur l'identification du niveau de risque lié à la corruption

Le Groupe LISI a initié au cours du dernier trimestre 2017 des travaux sur l'identification du niveau de risque lié à la corruption. Ces travaux se poursuivront en 2018 par le biais d'une approche d'évaluation des risques selon deux axes : d'une part, l'exposition par pays (référentiel du TI) dans lesquels le Groupe LISI exerce ses activités ; d'autre part, la nature des relations d'affaires qu'entretient le Groupe LISI.

5.2.4 | Réflexion sur les modèles de formation à déployer

Le Groupe LISI déploie son dispositif de lutte contre la corruption en permettant à ses collaborateurs d'être informés par le biais d'un kit de communication qui sera diffusé dès la mise en application de son code de conduite. Les salariés les plus exposés aux éventuelles pratiques en matière de corruption suivront une formation en e-learning dès 2018. Le volume des salariés concernés par ce module de formation est estimé à environ 800 collaborateurs.

5.2.5 | Autres actions de prévention déjà engagées

Le Groupe LISI est engagé dans de nombreuses actions de prévention de lutte contre la corruption. Les relations avec les tiers sont dictées par les procédures de cadrage du Groupe relayées au sein des divisions par la diffusion de procédures propres à chaque division. Par exemple LISI diffuse et met à jour une procédure achat et relations fournisseurs précisant notamment les limites et seuils d'autorisation des dons et cadeaux. Le respect de ces procédures est vérifié lors des audits gestion et financiers triennaux que le Groupe mène au sein de ses filiales et de ses sites : si des manquements sont détectés, un plan d'actions est alors exigé aux filiales concernées afin d'y remédier.

Les documents qui lient le Groupe LISI et ses parties prenantes, internes ou externes, font l'objet d'une mise à jour qui sera finalisée début 2018 en coordination avec la mise en application des outils mentionnés en amont de ce paragraphe. Les documents sont par exemple la Charte Fournisseur (parties prenantes externes), la Politique Achats Groupe (parties prenantes internes), les Conditions Générales d'Achats et de Ventes, les Contrats fournisseurs et clients, et tout autre document pouvant se référer à ceux déjà cités.

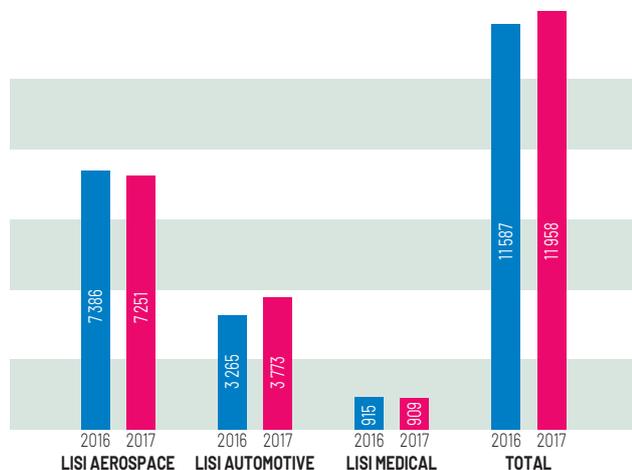
CHIFFRES CLEFS

Ressources Humaines

	2017	2016	Écart N/N-1
LISI AEROSPACE	7 251	7 386	(1,8%)
LISI AUTOMOTIVE	3 773	3 265	15,6%
LISI MEDICAL	909	915	(0,7%)
Holding	25	21	19,0%
TOTAL GROUPE	11 958*	11 587	3,2%

* La société Termax LCC a été comptabilisée dans le calcul.

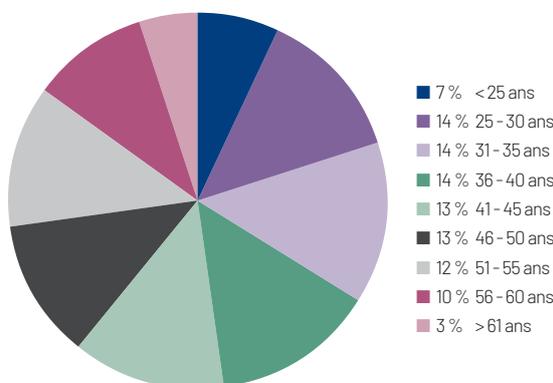
11 958 SALARIÉS EN CONTRAT DE TRAVAIL AU 31/12/2017



EFFECTIF INSCRIT 31/12/2017	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE*	LISI MEDICAL	Holding	TOTAL	%
Allemagne	8	894			902	8 %
Canada	322	5			327	3 %
Chine		273			273	2 %
Espagne		174			174	1 %
États-Unis	1 069	383	413		1 865	16 %
France	4 185	1 749	496	25	6 455	54 %
Inde	165				165	1 %
Maroc	356				356	3 %
Mexique		94			94	1 %
Pologne	195				195	2 %
République tchèque		199			199	2 %
Royaume-Uni	394	2			396	3 %
Turquie	557				557	5 %
Total	7 251	3 773	909	25	11 958	100 %

* La société Termax LCC a été comptabilisée dans le calcul.

Répartition par âge*



* La société Termax LCC n'a pas été comptabilisée dans le calcul.

6

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Baisse de l'absentéisme en 2017 par rapport à 2016



Tableau des indicateurs Santé Sécurité Environnement

INDICATEURS (1 ^{er} janvier au 31 décembre)	Définition	Unité	2016	2017	Différence 2017 vs 2016		
Énergie	Consommation d'eau de ville	Volume d'eau provenant du réseau de distribution de la ville consommé par le site de production	m ³	435 079	517 600	82 521	
	Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel	Volume d'eau prélevé par le site de production dans les rivières, les étangs et les nappes phréatiques	m ³	481 371	348 703	-132 668	
	Consommation d'électricité	Énergie électrique provenant du réseau de distribution de la ville ou autogénérée, consommée par le site de production	MWh	292 421	310 339	17 918	
	Consommation de gaz naturel	Énergie calorifique provenant du volume de gaz naturel consommée par le site de production	MWh	172 555	172 652	97	
	Consommation de gaz de pétrole liquéfié (butane - propane)	Énergie calorifique provenant du volume de GPL consommé par le site de production	kWh	5 717 292	6 716 896	999 604	
	Consommation de fuel domestique	Volume de fuel domestique consommé par le site de production à des fins industrielles et de chauffage	m ³	195	181	-14	
	Consommation autres énergies	Autres énergies (vapeur, etc.)	kWh	578 407	558 080	-20 327	
Produits dangereux	Consommation de produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme	Quantité consommée de tous les produits appartenant à la liste des produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme (l'ensemble des produits classés cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction tels que définis par la réglementation nationale locale). Le fioul à usage des chariots élévateurs se retrouve dans cette catégorie.	kg	234 437	272 454	38 017	
	Déchets	Metal trié	Quantité totale de métal triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	23 090	24 060	971
		Papier - Carton trié	Quantité totale de papier et de carton triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	522	609	87
		Plastique trié	Quantité totale de plastique triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	211	284	73
		Bois trié	Quantité totale de bois triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	1 145	1 215	70
		Huile (soluble + entière + entière et eau)	Quantité totale d'huile triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	T	2 076	2 398	322
		Autres déchets ménagers (non dangereux) ou déchets ménagers non triés	Quantité de déchets non dangereux ou déchets ménagers (selon la réglementation nationale) non triés évacuée du site	T	1 846	2 024	178
		Déchets dangereux (sans l'huile)	Quantité de déchets dangereux (selon la réglementation nationale) hors déchets d'huile évacuée du site	T	13 778	14 649	871

INDICATEURS (1 ^{er} janvier au 31 décembre)	Définition	Unité	2016	2017	Différence 2017 vs 2016	
Accident du travail	TF0 à fin décembre	Le TF0 est le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants TF0 : TF0 = Nombre d'AT avec arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 000/Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	9,95	8,21	-1,74
	TF1 à fin décembre	Le TF1 est le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt sur 12 mois glissants : TF1 = Nombre d'AT avec et sans arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 000/Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	13,54	11,61	-1,94
	TGO à fin décembre	Le TGO est le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants = Nombre de jours d'arrêt des 12 mois écoulés × 1 000/Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	0,27	0,25	-0,02
Sinistres et plaintes	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de cas de maladies professionnelles déclarées sur le site de production ayant généré un arrêt de travail	unité	39	55	16
	Nombre de départ d'incendie	Nombre de départ d'incendie nécessitant l'utilisation de moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, Sprinkler, autres) enregistré sur le site de production	unité	77	93	16
	Nombre de sinistre nécessitant l'intervention des secours extérieurs	Nombre de sinistres survenus sur le site de production (incendie, pollution, catastrophe naturelle, événements dangereux) nécessitant l'intervention des sapeurs pompiers ou de services de sécurité civile	unité	8	9	1
	Mise en demeure adressée par les autorités	Demande « officielle », émanant ou adressée à une autorité compétente en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement ou de sureté publique visant le site industriel à mettre un terme à une nuisance ou à un risque ou de respecter une exigence réglementaire	unité	7	5	-2
Formations HSE	Nombre de plaintes adressés par les parties intéressées	Acte informel que tout tiers (voisins, organismes...) peut employer directement avec le site quand il est soumis à une quelconque nuisance. Ex : courrier, enregistrements écrits de réclamations téléphoniques...	unité	11	9	-2
	Nombre d'heures de formations HSE réalisé	Les formations comptabilisées sont l'ensemble des formations internes ou externes visant à développer les compétences ou les connaissances HSE de l'ensemble du personnel LISI. Ne sont pas comptabilisées les heures de formation d'accueil HSE d'un nouveau venu	heures	45 530	59 453	13 923

6 | PÉRIMÈTRE ET EXCLUSIONS

Périmètre

Pour les thèmes Ressources Humaines et Environnement, le périmètre de reporting n'intègre pas le site de Chihuahua, car les bâtiments n'appartiennent pas à LISI et il ne s'agit pas de personnel LISI.

Pour les thèmes Santé - Sécurité - Environnement, le périmètre de reporting n'intègre pas le site de Bangalore (Ankit - Inde) dont la prise de participation majoritaire est récente.

La société récemment acquise Termax n'est pas dans le périmètre de reporting santé sécurité et environnement.

Les écarts entre les données publiées de l'exercice 2016 et les données 2016 publiées à titre comparatif pour l'exercice 2017 résultent de l'intégration des sites de Coon Rapids et Big Lake (Minnesota) ainsi que des corrections sur les données 2016, évaluées à l'époque sur certains sites et indicateurs.

Exclusions

Les 42 thèmes mentionnés par le décret ont été traités de la façon la plus transparente possible. Certains items n'ont pas fait l'objet d'un reporting pour les raisons suivantes :

- Utilisation des sols : l'emprise au sol des bâtiments occupés par le groupe est optimisée, évolue peu et LISI n'a pas d'activité d'extraction de ressources présentes dans le sol.
- Protection de la biodiversité et adaptation au changement climatique : nous n'avons pas identifié de risques ou enjeux spécifiques sur ces sujets en lien avec nos activités.
- Gaspillage alimentaire : LISI n'a pas d'impact sur le gaspillage alimentaire du fait de son activité.

7

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	116
1.1	Capital social	116
1.2	Programme de rachat d'actions	117
1.3	Répartition du capital et des droits de vote - Pacte d'actionnaires	118
1.4	Relations entre la société et ses filiales	119
1.5	Honoraires des Commissaires aux Comptes	120

2.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	121
2.1	Règlement Intérieur	122
2.2	Activité du Conseil d'Administration et des comités durant l'exercice	132
2.3	Les salariés	133
2.4	Les organes d'administration	136
2.5	Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	141
2.6	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF	146

3.	LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ	147
3.1	Description générale	147
3.2	Organes de contrôle général	147
3.3	Référentiel Groupe	147
3.4	Processus de cartographie et de suivi des risques	147
3.5	Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	147

1. | INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

1.1 | CAPITAL SOCIAL

1.1.1 Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2017 à 21 609 550 €, divisé en 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal de même catégorie.

1.1.2 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
Capital au 31/12/2017 : 21 609 550 € divisé en 54 023 875 actions de 0,40 € de nominal								
25/04/13	24/07/14	Division de la valeur nominale des actions par 5	-	-		0,40 €	54 023 875	21 609 550 €
25/04/13	20/02/14	Augmentation de capital réservée aux salariés	36 562 €	1 781 301 €	18 281	2 €	10 804 775	21 609 550 €
10/02/04	28/07/10	Augmentation de capital par conversion de BSAR	3 616 €	81 360 €	1 808	2 €	10 786 494	21 572 988 €
29/04/09	28/04/10	Augmentation de capital réservée aux salariés	61 650 €	868 649 €	30 825	2 €	10 784 686	21 569 372 €
10/02/04	20/02/08*	Augmentation de capital par conversion de BSAR	299 588 €	6 740 730 €	149 794	2 €	10 753 861	21 507 722 €
10/02/04	21/12/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	169 592 €	3 815 820 €	84 796	2 €	10 604 067	21 208 134 €
10/02/04	29/08/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	255 292 €	5 744 070 €	127 646	2 €	10 519 271	21 038 542 €
10/02/04	27/06/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	361 684 €	8 137 890 €	180 842	2 €	10 391 625	20 783 250 €
10/02/04	22/02/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	30 000 €	675 000 €	15 000	2 €	10 210 783	20 421 566 €
10/02/04	20/12/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	498 926 €	11 225 835 €	249 463	2 €	10 195 783	20 391 566 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	43 640 €	981 900 €	21 820	2 €	9 952 166	19 892 640 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital réservée aux salariés	55 332 €	1 122 686,58 €	27 666	2 €	9 924 500	19 849 000 €

* Conversion de BSAR intervenue fin décembre 2007.

1.1.3 Capital autorisé mais non émis

Le 25 avril 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles en numéraire, réservée aux salariés du Groupe, adhérents du fonds commun de placement d'entreprise et ce, pour un montant maximum global de 2 000 000 €, prime d'émission comprise, dans un délai de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

1.1.4 Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2017 il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital.

1.1.5 Politique de distribution de dividendes des cinq derniers exercices – Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par action ont été de :

	Dividende net en €
2011	1,30
2012	1,40
2013	1,70
2014*	0,37
2015	0,39
2016	0,45
2017 ⁽¹⁾	0,48

* Valeur unitaire du dividende suite à la division du nominal par 5.

¹⁾ Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2018. La date de paiement des dividendes a été fixée au 4 mai 2018.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

1.2 | PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

1.2.1 En cours au 31 décembre 2017

Le 25 avril 2017, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 25 octobre 2018.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix unitaire supérieur à 60 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élève à 256 977 900 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2017 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 597 181 actions propres, soit 1,1 % du nombre total d'actions émises.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
Titres détenus au 01/01/2017	1 119 422	7,94
Titres acquis en 2017	597 181	37,81
Titres attribués en 2017	(139 146)	7,46
Titres vendus en 2017	(600 570)	37,41
Titres détenus au 31/12/2017	976 887	8,11
<i>Dont titres affectés aux rémunérations en action</i>	957 598	
<i>Dont titres disponibles</i>	19 289	

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Corporate Finance. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

1.2.2 Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A., conformément au nouveau régime applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. La société LISI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 701 193 actions.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 € par action.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élève à 318 281 928 €.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

1.3 | RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE – PACTE D'ACTIONNAIRES

1.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

1.3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

	2017			2016		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	54,9	66,9	29 643 620	54,9	67,0	29 643 620
VMC	5,7	6,6	3 070 860	5,7	6,6	3 070 835
Autres mandataires sociaux	0,3	0,3	189 145	0,3	0,3	175 195
TOTAL MANDATAIRES	60,9	73,8	32 904 225	60,9	73,9	32 889 650
dont dirigeants	0,2	0,2	105 815	0,2	0,2	97 265
FFP INVEST	5,1	6,2	2 750 000	5,1	6,2	2 750 000
Auto-détenues	1,8		976 887	2,1		1 119 422
Salariés	1,3	0,8	715 000	1,3	0,8	720 000
Public	30,9	19,1	16 677 763	30,6	19,0	16 544 803
TOTAL GÉNÉRAL	100,0	100,0	54 023 875	100,0	100,0	54 023 875

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

- La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2017 54,9 % du capital LISI et 66,9 % des droits de vote. Le capital de la société CID est détenu à part quasi égale par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales (Famille KOHLER au travers de CIKO, famille PEUGEOT au travers de FFP Invest, famille VIELLARD au travers de VMC). Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.

Au 31 décembre 2017 la répartition du capital de CID est la suivante :

- CIKO à hauteur de 30 % ;
- FFP Invest à hauteur de 25 % ;
- VMC à hauteur de 28 % du capital ;
- Autres à hauteur de 17 %.

- La société CIKO, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient directement au 31 décembre 2017, 0,1 % du capital et 0,1 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 16,5 % du capital de LISI S.A., soit au total 16,6 % du capital.

- La société FFP Invest, 66, avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly sur Seine Cedex détient directement au 31 décembre 2017, 5,1 % du capital et 6,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,8 % du capital de LISI S.A., soit au total 18,9 % du capital.

- La société VMC, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2017, 5,7 % du capital LISI et 6,6 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,3 % du capital de LISI S.A, soit au total 21 % du capital.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote (voir également au 1.3.2).

Le pourcentage de capital détenu par le personnel représente 1,3 % du capital.

1.3.1.2 Pacte d'actionnaires - actions de concert

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A. autre que celui indiqué au paragraphe 1.3.1.4, et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

À la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

1.3.1.3 Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

1.3.1.4 Engagements collectifs de conservation

Pacte « Dutreil » (article 885 I bis du CGI) concernant les titres LISI S.A.

Dans le cadre de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit pour une durée de deux ans et un jour à compter du 17 décembre 2010 par la

	Actions	% capital	Droit de vote	% droit de vote
CID	29 643 620	55,0 %	59 287 240	69,60 %
M. Gilles KOHLER	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	5	< 0,01 %	5	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
TOTAL	29 645 625	55,0 %	59 289 245	69,60 %

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière d'Impôt de Solidarité sur la Fortune, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de quatre ans, à l'issue de la période de conservation de deux ans prévue par l'engagement collectif.

Pacte « Jacob » (article 787 B du CGI) concernant les titres LISI S.A.

	Actions	% capital	Droit de vote	% droit de vote
CID	29 643 620	55,0 %	59 287 240	69,60 %
M. Gilles KOHLER	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	1 000	< 0,01 %	1 000	< 0,01 %
TOTAL	29 646 620	55,0 %	59 291 240	69,60 %

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière de droits de succession et de donation, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de deux ans.

À la date du présent document, ces engagements pris au titre de l'article 885 I bis et de l'article 787 B du CGI ont été respectés.

Il est également précisé que CIKO détient 48 120 actions CID dont le montant total s'élève à 159 495 actions au 31 décembre 2017.

1.3.2 Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au Porteur Identifiable ») réalisée le 13 février 2017 a permis d'identifier 4 174 actionnaires.

Leur répartition est la suivante :

- Actionnaires de référence : 68,1 % du capital
- Flottant : 31,9 % du capital dont 31,4 % correspondant à 3 920 actionnaires identifiés répartis de la manière suivante :
 - Investisseurs institutionnels français : 207 détenant 11,6 % du capital ;
 - Investisseurs institutionnels internationaux : 61 détenant 16,8 % du capital ;

Compagnie Industrielle de Delle (« CID »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. Cet engagement est reconduit par tacite reconduction d'une année sur l'autre à compter du 19 décembre 2012. Cet engagement porte sur 29 645 625 actions et sur 59 289 245 droits de vote LISI S.A., répartis de la manière suivante :

Dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit à compter du 5 juillet 2016 pour une durée de deux ans par la Compagnie Industrielle de Delle (« CID »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. La durée de cet engagement est ferme et viendra donc à échéance le 4 juillet 2018. Cet engagement porte sur 29 646 620 actions et sur 59 291 240 droits de vote de LISI S.A., répartis de la manière suivante :

- Actionnaires individuels français et internationaux : 3 652 détenant 1,7 % du capital ;
- PEG "LISI en actions" : 1,3 % du capital (représentant 2 260 salariés porteurs de parts).

1.3.3 Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

À la date du 31 décembre 2017, la société LISI S.A. détenait 976 887 de ses propres actions, soit 1,8 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée. Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance telles que décrites au paragraphe 2.7.2.2.

1.4 | RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, de taux et de liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du Groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et de compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances, l'assistance dans le domaine des ressources humaines, de l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base des charges d'exploitation de l'exercice coefficientées, ces refacturations étant ventilées au prorata de la valeur ajoutée des divisions.

Les éléments avec les parties liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	94 893	-
Créances clients et comptes rattachés	1 127	-
Avances de trésorerie aux filiales	395 058	-
Compte courant intégration fiscale	0	-
PASSIF :		
Dettes rattachées à des participations	0	-
Concours de trésorerie des filiales	270 781	-
Compte courant intégration fiscale	14 826	-
Fournisseurs	216	-
COMPTE DE RÉSULTAT :		
Maintenance informatique	35	-
Intérêts des comptes courants des filiales	2 100	-
Facturations de prestations et de management fees	9 518	-
Facturations de loyers	192	-
Refacturations diverses	1 471	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	4 655	-
Produits de participation	28 003	-

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

■ A l'actif :

- les créances rattachées à des participations :
- la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 60 MUSD à sa filiale Hi Shear Corporation à échéance 2 mai 2026, ce qui lui a permis de financer partiellement l'acquisition en mai 2016 de la filiale LISI MEDICAL Remmele : le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 54,6 MUSD, soit 45,7 M€.
- la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 58 MUSD à sa filiale LISI Holding North America à échéance 27 octobre 2030, ce qui lui a permis de financer partiellement l'acquisition en octobre 2017 du groupe TERMAX : le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 58 MUSD, soit 48,4 M€. Le capital commencera à être remboursé le 27 octobre 2021.
- les avances de trésorerie aux filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe.

■ Au passif :

- les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les dettes d'impôts des sociétés intégrées.

■ Au compte de résultat :

- les facturations de prestations et de management fees de LISI S.A. à ses différentes filiales,
- les loyers des bâtiments loués à notre filiale LISI AUTOMOTIVE Former,
- les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2017.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

1.5 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-après recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2017 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le CMS Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Ernst & Young		Exco Cap Audit		Auditeurs étrangers	
	Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Holding	31	31	31	31		
- Filiales intégrées globalement	883	689	310	274	37	47
Autres diligences et prestations						
- Holding	16	33		13		
- Filiales intégrées globalement	3	23	7	13	25	0
Sous-total	933	777	349	331	63	47
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
Juridique, fiscal et social						
Prestations diverses						
Sous-total						
TOTAL	933	777	349	331	63	47

Les montants figurant en autres diligences et prestations concernent l'examen des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.

2. | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise (voir notamment le rapport sur le gouvernement d'entreprise).

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF et respecte ses différentes préconisations à l'exception de celles présentées au paragraphe 2.10 du présent chapitre conformément à la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF. Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

2.1 | RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 – OBJET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1.1 Les membres du Conseil d'Administration sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux dispositions des statuts de la Société.

1.2 Le présent règlement intérieur a pour objet, dans l'intérêt des membres du Conseil d'Administration, de la Société et de ses actionnaires :

- de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs,
- de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires, afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration.

1.3 Le présent règlement intérieur s'impose à tous les membres du Conseil d'Administration.

Si un membre du Conseil d'Administration est une personne morale, les stipulations du présent règlement intérieur s'appliquent à son représentant permanent comme si celui-ci était membre du Conseil d'Administration en son nom propre, sans préjudice de l'obligation pour la personne morale qu'il représente, de respecter les obligations stipulées dans le présent règlement intérieur.

1.4 Tout membre du Conseil d'Administration est réputé, dès son entrée en fonctions, adhérer au présent règlement intérieur et devra en respecter l'ensemble des dispositions.

1.5 Une copie du présent règlement intérieur du Conseil d'Administration remis à chaque administrateur, directeur général et, le cas échéant, par chaque directeur général délégué au moment de leur nomination.

TITRE I – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 2 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus auxquels peuvent s'ajouter, le cas échéant, les représentants des salariés nommés conformément aux dispositions légales.

2.2 Les administrateurs peuvent être :

- des personnes physiques ; ou
- des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

2.3 Un tiers au moins des administrateurs doivent être des membres indépendants.

De manière générale, est indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe ou sa direction générale, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

2.4 Un administrateur est réputé indépendant lorsqu'il répond cumulativement aux conditions suivantes :

- ne pas avoir été au cours des cinq années précédant sa première nomination en qualité de mandataire social de la Société, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas être, au moment de sa nomination, salarié de la Société ou salarié ou mandataire social d'une société du Groupe ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- s'agissant des administrateurs exerçant des fonctions dans une ou plusieurs banques, ne pas avoir participé (i) à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services d'une de ces banques auprès de la Société ou d'une société du Groupe, (ii) aux travaux d'une de ces banques en cas d'exécution d'un mandat confié à cette banque par la Société ou une société du Groupe ou (iii) au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être membre du conseil de la Société depuis plus de douze ans, étant précisé que la perte de la qualité de membre indépendant n'interviendra qu'à l'expiration du mandat au cours duquel aura été dépassée la durée de douze ans ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société.

Le Conseil d'Administration peut toutefois estimer qu'un administrateur, bien que ne remplissant pas l'un des critères énoncés ci-dessus, peut toujours être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. Dans cette situation, le conseil expliquera sa décision dans le document de référence présenté à l'assemblée des actionnaires.

2.5 Chaque année, la qualification d'indépendant de chacun des administrateurs est débattue par le comité des nominations et examinée au cas par cas par le Conseil d'Administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

Les conclusions de l'examen de la qualification d'indépendant par le Conseil d'Administration sont portées à la connaissance des actionnaires dans le rapport du président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société.

2.6 Le Conseil d'Administration choisit parmi les administrateurs indépendants un administrateur référent. Ce dernier a pour rôle d'être l'interface entre la direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Il s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la société.

TITRE II - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS - OPÉRATIONS SOUMISES A L'APPROBATION PRÉALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 3 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉSULTANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

3.1 Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

3.2 En particulier et sans que cette liste soit limitative, le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans les conditions et selon les modalités fixées le cas échéant par le présent règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- est compétent pour convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société et fixer son ordre du jour ;
- approuve le plan stratégique et le budget annuel du Groupe présentés par la direction générale ainsi que toute modification de ce budget ;
- établit les comptes sociaux et les comptes consolidés et établit le rapport annuel de gestion ;
- autorise les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ;
- choisit le mode d'exercice de la direction générale de la Société, conformément à l'article 13 des statuts ;
- nomme ou révoque :
 - le président du Conseil d'Administration ;
 - le cas échéant, le vice-président du Conseil d'Administration ;
 - le directeur général ;
 - et le cas échéant, sur proposition du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués ;
- détermine les pouvoirs du directeur général et, le cas échéant, en accord avec ce dernier, ceux du ou des directeurs généraux délégués ;
- peut coopter un administrateur ;
- fixe la rémunération du président du Conseil d'Administration, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;
- nomme les membres des comités créés conformément aux dispositions de la loi, des statuts et du présent règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- répartit les jetons de présence entre les administrateurs conformément aux dispositions du présent règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- approuve le rapport du président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, sur le contrôle interne et sur la gestion des risques ;
- peut décider l'émission de titres de créance ne donnant pas accès au capital ;
- autorise le directeur général de la Société, avec faculté de subdélégation, à accorder des cautionnements, avals et garanties en fixant, pour chaque exercice, un plafond global, et le cas échéant, un montant maximum par opération ;

3.3 Par ailleurs, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il vérifie que chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

3.4 De manière générale le Conseil d'Administration :

- est tenu informé par son président, le directeur général de la Société ou, s'il en existe, le ou les directeurs généraux délégués de la Société et les comités du Conseil d'Administration, de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires de la Société et du Groupe ;
- veille à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations qui lui sont communiquées par les dirigeants de la Société ; et
- s'assure que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors bilan, et d'un contrôle interne approprié.

ARTICLE 4 – OPÉRATIONS SOUMISES A L'APPROBATION PRÉALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION INTERNE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

4.1 Outre les obligations législatives et réglementaires d'autorisation préalable du Conseil d'Administration et dans le cadre de l'organisation interne de la Société et du Groupe, les opérations suivantes devront faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du Conseil d'Administration avant d'être engagées par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué :

- les décisions de prise ou de cession de toutes participations significatives dans toutes sociétés créées ou à créer, de création de toute société, groupement et organisme, de souscription à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie ;
 - les décisions relatives à une implantation significative en France ou hors de France,
 - directement, par création d'établissement, de succursale, de filiale directe ou indirecte, ou
 - indirectement, par prise de participation ;
 - et les décisions de retrait de telles implantations en France ou hors de France ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

4.2 De la même manière, tout projet industriel ou commercial significatif devra faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du Conseil d'Administration avant d'être engagé par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué.

4.3 L'appréciation du caractère « significatif » des opérations concernées aux deux points précédents (4.1 et 4.2) est réalisée dès lors que ces opérations dépassent unitairement le montant de quinze millions d'euros.

Avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, tout projet revêtant ce caractère « significatif » devra avoir été présenté au comité stratégique pour avis.

4.4 Le Conseil d'Administration est également et systématiquement appelé à approuver de manière expresse et préalable chacune des opérations et décisions suivantes, pour autant qu'elle soit, pour la Société ou pour l'une des sociétés du Groupe, d'un montant égal ou supérieur à cinquante millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

4.5 Les demandes d'accords et d'approbations expresse et préalables sont :

- inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle elles seront traitées ; et
- traitées au cours de ladite réunion du Conseil d'Administration de la Société.
- inscrites dans les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Administration.

ARTICLE 5 – POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS – LIMITATIONS SPÉCIFIQUES APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET, LE CAS ÉCHÉANT, A CEUX DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

5.1 Les pouvoirs qui ne sont, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des dispositions des statuts de la Société et du présent règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- ni réservés au Conseil d'Administration ;
- ni réservés aux assemblées générales d'actionnaires de la Société ;

sont dévolus au directeur général de la Société et, le cas échéant, aux directeurs généraux délégués.

Lors de la décision de nomination du directeur général ou, le cas échéant, d'un directeur général délégué, des limites spécifiques peuvent éventuellement être fixées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général de la Société ou, le cas échéant, du directeur général délégué.

Le présent article du règlement intérieur du Conseil d'Administration est mis à jour à la date de la décision du conseil, afin d'intégrer lesdites limites spécifiques.

Le Conseil d'Administration peut en outre limiter, pour une opération particulière, l'étendue des pouvoirs du directeur général ou d'un directeur général délégué. Le cas échéant, ces limitations sont fixées dans le procès-verbal du Conseil d'Administration qui autorise ladite opération.

TITRE III – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 6 – RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Le président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, le vice-président du Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.2 Le président du Conseil d'Administration propose au Conseil d'Administration de désigner le secrétaire du Conseil d'Administration.

Le secrétaire du Conseil d'Administration n'est pas tenu d'être membre du Conseil d'Administration. Si le secrétaire n'est pas membre du Conseil d'Administration, il est pour autant soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les membres du Conseil d'Administration.

6.3 Le président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des comités du Conseil d'Administration.

6.4 Le président du Conseil d'Administration s'assure que les membres du Conseil d'Administration sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités.

6.5 Le président du Conseil d'Administration est en toute occasion disponible pour les membres du Conseil d'Administration qui peuvent lui soumettre toute question quant à leurs missions.

6.6 Le président du Conseil d'Administration s'assure que les membres de celui-ci consacrent le temps nécessaire aux questions intéressant la Société et le Groupe.

6.7 Le président du Conseil d'Administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom du Conseil d'Administration.

6.8 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le président du Conseil d'Administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale de la Société :

- de la composition du Conseil d'Administration ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

ARTICLE 7 – FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Le Conseil d'Administration se réunit au moins cinq fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

7.2 Le nombre des séances du Conseil d'Administration et des réunions des comités du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice écoulé doit être indiqué dans le rapport du président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale, qui doit également donner aux actionnaires toute information utile sur la participation des membres du Conseil d'Administration à ces séances et réunions.

7.3 Une fois par an au moins, les administrateurs se réunissent hors la présence des membres exécutifs de la société. Lors de cette séance, ils peuvent demander la présence des commissaires aux comptes ou de toute autre personne afin de recueillir les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission.

ARTICLE 8 – CONVOCATIONS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DROIT D'INFORMATION

8.1 Le Conseil d'Administration est convoqué par le président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président.

8.2 Le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le Conseil d'Administration, sur un ordre du jour déterminé, si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Le directeur général ou, le cas échéant, un directeur général délégué peut également demander au président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Dans ces deux cas, le président du Conseil d'Administration est lié par les demandes qui lui sont adressées et doit procéder à la convocation du Conseil d'Administration dans les sept jours suivant la demande, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence.

8.3 Les convocations sont faites par tout moyen écrit. Le délai de convocation du Conseil d'Administration est de quinze jours calendaires, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence dûment justifiée.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer même en l'absence de convocation si au moins les trois quarts de ses membres sont présents ou représentés.

8.4 Sauf cas d'urgence, les membres du Conseil d'Administration reçoivent l'ordre du jour de la séance du Conseil d'Administration avec la convocation ainsi que les éléments disponibles au jour de celle-ci.

L'ensemble de la documentation nécessaire à la réflexion des administrateurs leur permettant de prendre une décision éclairée sur les sujets inscrits à l'ordre du jour leur sera remise trois jours au moins avant la séance concernée, à l'exception de la réunion de juillet consacrée à l'examen des comptes semestriels, où ce délai est ramené à deux jours du fait des échéances particulièrement courtes ce mois-là pour arrêter lesdits comptes.

Ainsi, tout administrateur pourra s'opposer à l'examen d'un point qui n'aura pas fait l'objet d'une information documentée préalable, sauf en cas d'urgence comme indiqué ci-dessus.

ARTICLE 9 – LIEU DES RÉUNIONS

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent soit, de préférence, dans les locaux administratifs de la société, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Régulièrement, il sera organisé une réunion dans une unité de production du Groupe afin que les administrateurs puissent se rendre compte in situ des conditions de fabrication et des investissements réalisés ou à réaliser.

ARTICLE 10 – ORDRE DU JOUR

10.1 Le Conseil d'Administration est convoqué sur un ordre du jour déterminé.

10.2 Chaque administrateur a la liberté et la responsabilité de demander au président du Conseil d'Administration l'inscription au projet d'ordre du jour de certains points s'il estime que ceux-ci relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

10.3 Une fois par an au moins, le Conseil d'Administration est invité par son président à procéder à un examen de son fonctionnement.

ARTICLE 11 – PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11.1 Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre administrateur.

Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul administrateur au cours d'une même séance du Conseil d'Administration.

La procuration doit être donnée par écrit, par lettre, par télécopie ou par courriel, la procuration signée étant dans un tel cas attachée en pièce jointe à ce courriel.

ARTICLE 12 – UTILISATION DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION

12.1 Les membres du Conseil d'Administration peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

12.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et l'établissement des rapports de gestion sociaux et consolidés annuels et semestriels.

12.3 Cette modalité de participation n'est pas non plus applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- la nomination et la révocation du président et du vice-président du Conseil d'Administration.
- la nomination et la révocation du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeur(s) général(aux) délégué(s) ;

12.4 Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective à la réunion du Conseil d'Administration, c'est-à-dire transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

12.5 Les membres du Conseil d'Administration qui souhaiteraient participer à une réunion du conseil par visioconférence ou par télécommunication doivent l'indiquer par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant la date de réunion du conseil.

12.6 Les membres du Conseil d'Administration participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.7 Les dispositions nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum.

12.8 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par voie de visioconférence ou de télécommunication. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence ou à une télécommunication lorsque cet incident a perturbé ou interrompu le déroulement de la séance.

En cas de survenance d'un tel incident, il sera statué à nouveau sur les points traités après la perturbation ou l'interruption de la transmission.

12.9 Les membres du Conseil d'Administration ayant participé par voie de visioconférence ou de télécommunication signent le procès-verbal des délibérations lors de la séance suivante.

ARTICLE 13 - RÈGLES RELATIVES A L'ADOPTION DES DÉCISIONS

13.1 Modalités de vote

- Les votes ont lieu à main levée.
- Si un Administrateur le demande, le Conseil vote par appel nominal ou au scrutin secret.
- Si une demande de vote par appel nominal et une demande de vote au scrutin secret sont présentées sur la même affaire, le vote à scrutin secret a priorité.

13.2 Majorités requises

- Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés au moment du vote. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.
- Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :
 - calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions, notamment pour le calcul des provisions pour dépréciation de valeur des acquisitions.
 - propositions à faire à l'assemblée générale ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé,

- texte des résolutions à soumettre à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
- remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

ARTICLE 14 - PARTICIPATION DE TIERS AUX SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Invitations

14.1 En fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, le président du Conseil d'Administration peut décider, notamment sur proposition d'un membre du Conseil d'Administration, de convier toute personne qu'il jugerait utile, collaborateur ou non de la Société, à présenter un dossier ou à éclairer les discussions préparatoires aux délibérations.

Commissaires aux comptes

14.2 Les commissaires aux comptes sont convoqués obligatoirement à toutes les réunions du Conseil d'Administration au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou intermédiaires, consolidés ou non.

14.3 Les commissaires aux comptes peuvent être invités à toute autre réunion du conseil.

14.4 Les commissaires aux comptes sont convoqués en même temps que les membres du Conseil d'Administration, mais leur convocation leur est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception quand leur participation est obligatoire.

Obligation de confidentialité

14.5 En cas d'invitation d'un tiers non membre du Conseil d'Administration à une séance du Conseil d'Administration ou aux travaux préparatoires de celle-ci, le président du Conseil d'Administration lui rappelle ses obligations de confidentialité relatives aux informations recueillies lors de la réunion du Conseil d'Administration ou préalablement à celle-ci.

ARTICLE 15 - REGISTRE DE PRÉSENCE - PROCÈS-VERBAUX

15.1 Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance du Conseil d'Administration.

15.2 Le projet du procès-verbal de la précédente délibération du Conseil d'Administration est adressé ou remis à tous les membres du Conseil d'Administration au plus tard en même temps que la convocation à la réunion suivante.

ARTICLE 16 – JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

16.1 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux dispositions des statuts de la Société, l'assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle globale. Cette somme est proposée par le Comité des rémunérations puis soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'Administration.

16.2 Il est fixé un montant de ces jetons de présence équivalent pour chaque séance du conseil ou d'un comité. Ce montant est attribué aux administrateurs en fonction de leur présence effective aux séances du conseil ou des comités auxquels ils appartiennent.

TITRE IV – COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**ARTICLE 17 – COMITÉS PERMANENTS**

17.1 Le Conseil d'Administration institue quatre comités permanents :

- un comité d'audit ;
- un comité des rémunérations ;
- un comité des nominations ;
- un comité stratégique.

17.2 Le Conseil d'Administration pourra, le cas échéant, créer ultérieurement d'autres comités du Conseil d'Administration. Dans ce cas, le présent règlement intérieur sera modifié afin d'y préciser les missions, les moyens, la composition et les règles de fonctionnement de ces nouveaux comités.

ARTICLE 18 – RÈGLES COMMUNES A TOUS LES COMITÉS PERMANENTS

18.1 La mission des comités consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du Conseil d'Administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

Les comités n'ont aucun pouvoir de décision et les avis, propositions ou recommandations que les comités soumettent au Conseil d'Administration ne lient en aucune façon celui-ci.

18.2 Les membres des comités doivent être administrateurs et sont nommés à titre personnel par le Conseil d'Administration.

Un représentant permanent d'une personne morale administrateur peut également être désigné comme membre d'un comité, étant précisé que le changement de ce représentant permanent entraîne perte immédiate de la qualité de membre d'un comité.

18.3 Les mandats des membres des comités sont renouvelables.

18.4 Une même personne peut être membre de plusieurs comités.

18.5 Les administrateurs qui viendraient à être nommés membres d'un ou plusieurs comité(s) le seront pour la durée de leur mandat d'administrateur.

18.6 Le Conseil d'Administration peut révoquer ad nutum chacun des membres d'un comité, sans qu'il soit besoin de justifier d'une telle révocation.

18.7 Le Conseil d'Administration désigne parmi les membres d'un comité celui qui occupera les fonctions de président dudit comité.

18.8 Chaque comité définit la fréquence de ses réunions, qui se tiennent au lieu indiqué dans la convocation, et peut se réunir à tout moment, à la demande de son président, de la majorité de ses membres, du président du Conseil d'Administration ou du tiers des administrateurs.

18.9 L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de la réunion.

18.10 Un comité ne peut se réunir que si plus de la moitié de ses membres sont présents, par l'un quelconque des moyens permis par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, par les dispositions des statuts ou par celles du présent règlement intérieur pour la participation des membres du Conseil d'Administration à ses réunions.

18.11 Les avis, propositions ou recommandations de chaque comité seront adoptés à la majorité des membres de ce comité présents.

Le président de chaque comité n'aura pas voix prépondérante en cas de partage des voix.

18.12 Le président d'un comité peut inviter l'ensemble des administrateurs à assister à une ou plusieurs des séances de ce comité ainsi que toute autre personne dont la présence est utile ou nécessaire aux débats des points à l'ordre du jour de la séance du comité concerné.

Seuls les membres du comité prennent part aux délibérations de celui-ci.

18.13 Chaque comité établit un procès-verbal de ses réunions.

Ce procès-verbal est transmis à tous les membres du comité concerné.

18.15 Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations ou avis. A cette fin, il peut proposer au Conseil d'Administration de faire procéder, aux frais de la Société, à toutes études externes ou internes susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'Administration.

Il peut également entendre un ou plusieurs membres de la direction générale de la Société, notamment le directeur général ou, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués.

Il rend compte, par la voix de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci de tout autre membre désigné à cet effet, au Conseil d'Administration de ses travaux à chacune des réunions du Conseil d'Administration.

18.16 Chaque comité statue en tant que de besoin sur ses autres modalités de fonctionnement.

Chaque comité s'assure périodiquement que ses règles et modalités de fonctionnement lui permettent d'aider le Conseil d'Administration à délibérer valablement sur les sujets de sa compétence.

COMITÉ D'AUDIT**ARTICLE 19 – MISSIONS DU COMITÉ D'AUDIT****19.1 Le comité d'audit a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.**

A ce titre, il lui incombe :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant leur présentation au Conseil d'Administration, et notamment de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés et d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels ;
- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;
- de s'assurer du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes.

19.2 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

A ce titre, il lui incombe :

- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe, l'organisation du contrôle interne, ses modalités de fonctionnement et les procédures mises en place ;
- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe :
 - les recommandations et les objectifs dans le domaine du contrôle interne ;
 - le suivi des interventions et des actions menées par les responsables concernés au sein du Groupe ;
- d'examiner les résultats de l'audit interne ;
- de vérifier que les procédures utilisées par l'audit interne concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables ;
- d'examiner la pertinence des procédures d'analyse et de suivi des risques, en s'assurant de la mise en place d'un processus d'identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu'entraînent les activités du Groupe ;
- d'examiner les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

19.3 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité du contrôle externe de la Société.

A ce titre, il lui incombe :

- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale de la Société ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société ;
- de s'assurer de l'adéquation de la rémunération des commissaires aux comptes de la Société à la réalisation effective de leur mission, rémunération suffisante pour ne pas remettre en cause leur indépendance ni leur objectivité ;
- d'examiner chaque année avec les commissaires aux comptes leur plan d'interventions, leurs conclusions, leurs recommandations et les suites qui leur sont données.

19.4 Le comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet de procès-verbaux remis aux administrateurs lors des réunions du Conseil d'Administration concernées.**ARTICLE 20 – MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT****20.1 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions des statuts et du présent règlement intérieur, le comité d'audit en général et chacun de ses membres en particulier peuvent demander communication des informations qu'ils jugent pertinentes, utiles ou nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.****20.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions du présent règlement intérieur, le comité d'audit peut demander à procéder à l'audition des commissaires aux comptes ou entendre les acteurs de la Société parmi lesquels les membres de la direction générale de la Société et en particulier le directeur financier. Ces auditions pourront avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale.****20.3 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, le comité d'audit peut, s'il l'estime nécessaire, engager une investigation indépendante.****20.4 De manière générale, le comité d'audit sera informé par la direction générale de la Société et les commissaires aux comptes de tout événement pouvant exposer la Société, le Groupe ou l'une des entités du Groupe, à un risque significatif.**

L'appréciation du caractère significatif du risque incombera aux membres de la direction générale de la Société ou aux commissaires aux comptes, sous leur seule responsabilité.

ARTICLE 21 – COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT**21.1 Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.**

21.2 Le président du Conseil d'Administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du Conseil d'Administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité d'audit.

21.3 La majorité des membres du comité d'audit, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

Les membres du comité d'audit sont choisis pour leurs compétences en matière financière.

ARTICLE 22 – FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

22.1 Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

22.2 Le comité d'audit peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

22.3 Le fonctionnement du comité d'audit est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

ARTICLE 23 – MISSIONS DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

23.1 Le comité des rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du Conseil d'Administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation des jetons de présence ;
- l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance des membres de la direction générale de la Société ;
- leurs avantages en nature et les droits pécuniaires divers ;

23.2 Le comité des rémunérations a également pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice d'éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions au niveau du Groupe.

23.3 Le comité des rémunérations peut également formuler auprès de la direction générale du Groupe des avis ou des recommandations concernant :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants,
- les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel d'encadrement des sociétés du Groupe.

ARTICLE 24 – COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

24.1 Le comité des rémunérations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

24.2 Le président du Conseil d'Administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du Conseil d'Administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité des rémunérations.

24.3 La majorité des membres du comité des rémunérations, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

ARTICLE 25 – FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

25.1 Le comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration.

25.2 Le comité des rémunérations peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

25.3 Le fonctionnement du comité des rémunérations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITÉ DES NOMINATIONS

ARTICLE 26 – MISSIONS DU COMITÉ DES NOMINATIONS

Le comité des nominations a notamment pour missions :

- d'assister le Conseil d'Administration dans le choix des membres du Conseil d'Administration, des membres des comités du Conseil d'Administration et du président, du directeur général ainsi que, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;
- de sélectionner les membres potentiels du Conseil d'Administration répondant aux critères d'indépendance et d'en soumettre la liste au Conseil d'Administration ;
- de préparer la succession des membres de la direction générale de la Société ;

ARTICLE 27 – COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS

27.1 Le comité des nominations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

27.2 Le président du Conseil d'Administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du Conseil d'Administration, le directeur général, assistent aux réunions du comité.

ARTICLE 28 – FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS

28.1 Le comité des nominations se réunit à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

28.2 Le comité des nominations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

COMITÉ STRATÉGIQUE**ARTICLE 29 – MISSIONS DU COMITÉ STRATÉGIQUE**

29.1 Le comité stratégique réfléchit à et exprime son avis sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe
- la politique de développement du Groupe ;

29.2 Le comité stratégique étudie et examine :

- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;
- les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, notamment les projets d'acquisition d'actifs significatifs ; les projets d'implantation significative en France ou à l'étranger ; les projets de création de filiales significatives ; les projets de prise ou de cession de participations significatives et plus généralement tout projet significatif, de quelque nature que ce soit.

Un projet présenté par la direction générale présente un caractère significatif lorsque l'exposition financière de la Société ou du Groupe dépasse la somme de quinze millions d'euros.

29.3 De manière générale, le comité stratégique donne son avis sur toute autre question stratégique dont le Conseil d'Administration le saisit.

ARTICLE 30 – COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Le comité stratégique est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

La direction générale du Groupe fait partie du Comité stratégique.

ARTICLE 31 – FONCTIONNEMENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE

31.1 Le comité stratégique se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments relevant de la stratégie de la Société et du groupe à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration.

31.2 Le comité stratégique peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

31.3 Le fonctionnement du comité stratégique est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

TITRE V – ADAPTATION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**ARTICLE 32 – ADAPTATION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du Conseil d'Administration prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion du Conseil d'Administration, étant précisé toutefois que les dispositions du présent règlement intérieur qui reprennent certaines des dispositions statutaires ne pourront être modifiées que pour autant que les dispositions correspondantes des statuts aient été préalablement modifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

ANNEXE - CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR**PRÉAMBULE**

Les administrateurs de LISI s'engagent à adhérer aux règles directrices contenues dans la présente charte et à les mettre en œuvre.

La présente charte est établie afin de permettre aux administrateurs d'exercer pleinement leurs compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux aux travaux du Conseil d'Administration, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

Article 1 – Administration et intérêt social

L'administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise et, quel que soit son mode de désignation, se considérer comme représentant l'ensemble des actionnaires.

Article 2 – Respect des lois et statuts

L'administrateur doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations. Il doit notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à sa fonction, ainsi que les règles propres à la Société résultant de ses statuts et du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Article 3 – Exercice des fonctions : principes directeurs

L'administrateur exerce ses fonctions avec indépendance, loyauté et professionnalisme.

Article 4 – Indépendance, conflit d'intérêt et devoir d'expression

L'administrateur veille à préserver en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit de se laisser influencer par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

L'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstiendra de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations comme ses opinions et s'efforce de convaincre le conseil de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux de ses réunions.

Concernant les administrateurs salariés qui viendraient à siéger au conseil, celui-ci s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur indépendance et leur garantir une évolution professionnelle conforme à leurs compétences.

Article 5 – Loyauté, bonne foi et devoir de réserve

L'administrateur agit de bonne foi en toute circonstance.

Il ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société et il alerte le conseil sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter ceux-ci.

Il s'engage à respecter totalement son devoir de discrétion à l'égard des informations et des débats auxquels il participe et respecte le caractère confidentiel de l'ensemble des informations qui lui sont communiquées dans le cadre de ses fonctions, ainsi qu'il est indiqué dans le règlement intérieur.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès. En particulier, lorsqu'il détient sur la Société où il exerce son mandat d'administrateur des informations non rendues publiques, il s'abstient de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.

Article 6 – Professionnalisme et implication

L'administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il s'informe sur les métiers et les spécificités de l'entreprise, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants et s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du conseil en toute connaissance de cause.

Il participe aux réunions du conseil avec assiduité et diligence et assistera, dans la mesure du possible, aux assemblées générales d'actionnaires.

Afin de l'aider dans sa mission, la Société, lors de sa nomination, lui proposera un programme d'intégration lui permettant de mieux comprendre notamment les différents métiers du groupe, son organisation, ses enjeux commerciaux et techniques et ses processus industriels.

Ce programme pourra notamment comporter la visite d'un site de production.

Article 7 – Participation aux travaux du conseil

L'administrateur contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du conseil et des comités du conseil constitués en son sein. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement de ceux-ci, en particulier à l'occasion de l'évaluation périodique du Conseil d'Administration.

Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du conseil.

Il s'attache, avec les autres membres du conseil, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans l'entreprise les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.

Il s'assure que les positions adoptées par le conseil, en ce qui concerne notamment l'approbation des comptes, le plan stratégique, le budget, les résolutions à soumettre à l'assemblée générale ainsi que les sujets importants concernant la vie des sociétés, font l'objet de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

Article 8 – Obligations relatives à la détention de titres de la Société

Dans le cadre du présent règlement intérieur et afin de se conformer aux dispositions du code de gouvernement établi par l'AFEP MEDEF, chaque administrateur, autre que les représentants des salariés, s'engage à acquérir un nombre d'actions correspondant à une année de jetons de présence et à les conserver sous la forme nominative.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'Administration :

- s'oblige à respecter les obligations déclaratives vis-à-vis de l'Autorité des marchés financiers ;
- s'oblige également à informer sans délai la Société de toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions de la Société ainsi que sur des instruments financiers liés, que l'opération concernée soit réalisée directement ou indirectement par des personnes ayant un lien étroit avec les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En outre, les membres du Conseil d'Administration ainsi que les personnes qui leur sont liées au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables ne doivent réaliser aucune opération sur les titres de la Société :

- au cours des 30 jours calendaires précédant la date de publication des résultats consolidés annuels et semestriels ; et
- au cours des 15 jours calendaires précédant la date de publication du chiffre d'affaires trimestriel.

2.2 | ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS DURANT L'EXERCICE

2.2.1 Activité du Conseil d'Administration en 2017

Le Conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2017 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 86 %.

Le conseil a abordé les principaux thèmes et pris les décisions majeures ci-dessous :

- Lors de la séance du 21 février 2017 au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires opérationnels, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2016 du groupe LISI. Il a en particulier fixé les bonus sur objectifs de l'exercice 2016 ainsi que les rémunérations fixes pour 2017 des dirigeants opérationnels de LISI ; puis déterminé l'attribution finale des actions sous conditions de performance destinées aux managers du groupe suivant les règles initiales établies lors de la séance du Conseil du 23 octobre 2014.

Au cours de cette séance, le Conseil a constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal LEBARD arrivait à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2017 statuant sur les comptes de 2016 ; et qu'au terme de ce mandat, Monsieur Pascal LEBARD atteignait la limite de douze années de mandature au sein de la Société lui faisant perdre ainsi sa qualification d'administrateur indépendant selon le code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère. Néanmoins, compte tenu de l'expérience et des compétences reconnues de Monsieur Pascal LEBARD, le Conseil à l'unanimité a décidé de soumettre au vote de ladite Assemblée le renouvellement de ce mandat.

Dans sa démarche de meilleur équilibre de la représentation des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, le Conseil de LISI a décidé de soumettre au vote de cette même Assemblée de 2017 statuant sur les comptes de 2016 la candidature de Madame Emmanuelle GAUTIER permettant de faire passer le taux de représentation des femmes de 31 % à fin 2016 à 36 % à fin 2017.

- Lors de la séance du 26 avril 2017 qui s'est tenue sur le site de Villefranche de Rouergue (Aveyron), le Conseil a examiné en détail le déroulement des Plans d'Actions Stratégiques et Opérationnels de l'exercice 2017 en portant une attention particulière sur trois d'entre eux : le redressement opérationnel des sites en difficulté - plans « Restore Success » - la réduction des stocks dans l'ensemble des divisions du Groupe et l'avancement du projet FORGE 2020 concernant la construction de la nouvelle usine des Forges de Bologne. Les administrateurs ont ensuite visité le nouveau site de Villefranche de Rouergue spécialisé notamment dans les fixations destinées aux motoristes du secteur aéronautique.
- Lors de la séance du 26 juillet 2017, le Conseil a examiné les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe LISI à mi-exercice ; il a pris acte des informations données par la direction générale sur des dossiers de croissance externe étudiés par la division automobile et donné son accord de principe pour la poursuite des négociations avec les parties Vendeur.

Lors de cette même séance, le Conseil a examiné le projet de « Dividende majoré » destiné aux actionnaires individuels et pris acte de l'intérêt de se saisir du sujet RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

- Lors de la séance du 25 octobre 2017, le Conseil a examiné l'ensemble des questions de gouvernance qui se posent à la Société. Il a également abordé les nouvelles obligations en matière de lutte contre la corruption introduites par la loi Sapin II comme celles relatives aux informations extra-financières à traiter dans le Document de Référence. Le Conseil a ensuite passé en revue le processus d'intégration de la société de fixations automobiles américaine TERMAX dont l'acquisition fut effective le 31 octobre suivant. Il a enfin acté le déménagement du siège social de la Société dans les bâtiments historiques rénovés du Groupe des Forges de Grandvillars (Territoire de Belfort).
- La dernière séance de l'année qui s'est tenue le 13 décembre 2017, est réservée à la présentation du budget de la Société pour l'année à venir et à la revue annuelle stratégique. Le Conseil a pris connaissance des différentes orientations du nouveau plan stratégique 2017-2021 présentées par la Direction Générale du Groupe, des objectifs majeurs que la Société se fixe à l'horizon de ce plan puis des perspectives budgétaires pour l'exercice 2018, éléments qu'il a validés dans leur totalité. Enfin, le Conseil a procédé à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 17C19 et en a arrêté le règlement indiquant précisément les critères de performance à atteindre.

2.2.2 Activité des comités en 2017

Les Comités du conseil se sont réunis 5 fois au cours de l'exercice 2017 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 100 %.

- **Comité d'audit** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017. Il a entendu les Commissaires aux comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la part du Responsable du contrôle interne. Les informations relatives au périmètre de consolidation et aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le Comité a également passé en revue les tests de dépréciation, le contrôle sur les investissements majeurs du groupe et les risques d'évolutions technologiques concurrentes.
- **Comité des rémunérations** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017. Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les règles et les modalités de rémunérations des membres de la Direction générale de la société LISI, fixes comme variables. Le Comité a également soumis au Conseil ses propositions sur la réalisation et l'attribution des plans d'actions sous conditions de performance de 2014 et de 2017.

■ **Comité stratégique** : le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2017.

Il a examiné le plan stratégique 2017-2021 du groupe présenté par la Direction générale de LISI accompagnée des dirigeants des divisions aéronautique, automobile et médicale et validé les orientations stratégiques qui lui ont été exposées en détail ainsi que les principaux chiffres de ce plan. Il a aussi pris connaissance des questions majeures qui en dériveraient et que la direction générale entend traiter au cours de l'exercice 2018.

■ **Comité des nominations** : le Comité ne s'est réuni pas au cours de l'exercice 2017.

2.3 | LES SALARIÉS

2.3.1 Effectifs

2.3.1.1 Effectifs inscrits fin de période par catégorie

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par catégorie :

	31/12/2017	31/12/2016	ÉCART N/N-1
Cadres	1 258	1 174	7,2 %
Agents de maîtrise	953	895	6,5 %
Employés et ouvriers	9 747	9 518	2,4 %
TOTAL	11 958	11 587	3,2 %

2.3.1.2 Effectifs inscrits fin de période par division

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par activité :

	2017	2016	ÉCART N/N-1
LISI AEROSPACE	7 251	7 386	(1,8 %)
LISI AUTOMOTIVE	3 773	3 265	15,6 %
LISI MEDICAL	909	915	(0,7 %)
Holding	25	21	19,0 %
TOTAL	11 958	11 587	3,2 %
Intérimaires inscrits	1 159	1 156	0,3 %

2.3.1.3 Répartition géographique des effectifs

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs par zone géographique :

	2017	en %	2016	en %
Afrique	356	3,0 %	354	3,1 %
Asie	995	8,3 %	945	8,2 %
Continent Nord Américain	2 192	18,3 %	1 916	16,5 %
Europe (hors France)	1 866	15,6 %	1 978	17,1 %
France	6 455	54,0 %	6 359	54,9 %
Mexique	94	0,8 %	35	0,3 %
TOTAL	11 958	100,0 %	11 587	100,0 %

2.3.1.4 Turnover consolidé 2017

ETPMP*	Départs volontaires	Taux de turnover
12 752	674	5,64 %

* Équivalent temps plein moyen payé

2.3.2 Participation, intéressement et rémunération en actions

2.3.2.1 Intéressement du personnel

a) Participation et contrat d'intéressement

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions d'euros) :

2017	2016	2015
3,8	5,2	4,8

Contrat d'intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont un système d'intéressement qui permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

b) Plan d'épargne Groupe (PEG)

Le Groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un plan d'épargne Groupe « LISI en actions ». Ce plan a permis pour les années 2001, 2004, 2006, 2010 et 2014 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€, 0,8 M€, 1,18 M€, 0,9 M€ et 1,8 M€.

Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés, la participation et l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2.

Au 31 décembre 2017, le PEG « LISI en actions » composé exclusivement d'actions LISI détient 715 000 titres et compte 2 261 porteurs de parts.

c) Actionariat des salariés

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du Groupe est de 1,3 % au 31 décembre 2017.

2.3.2.2 Rémunération en actions

a) Plans d'attribution d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 décembre 2015, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer gratuitement sans condition 5 030 actions de la société LISI à M Gilles KOHLER.

Le plan prévoit que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

b) Plans d'actions sous conditions de performance

Les plans décrits ci-dessous font référence au critère de l'ANR pour mesurer la performance du groupe. L'ANR désigne l'Actif Net Réévalué du groupe LISI tel que défini par le calcul ci-dessous :

Pour les plans 2015 et 2016 :

ANR Groupe = Moyenne de $[(0,95 * CA \text{ Groupe}) + (6,5 * EBITDA \text{ Groupe}) + (10 * EBIT \text{ Groupe})]$ – EFN Groupe moyen des années N et N-1

Pour le plan 2017 :

ANR Groupe = Moyenne de $[(1,2 * CA \text{ Groupe}) + (8 * EBITDA \text{ Groupe}) + (12 * EBIT \text{ Groupe})]$ – EFN Groupe moyen des années N et N-1

Et où :

CA Groupe	correspond au Chiffre d'affaires consolidé hors taxes, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBITDA Groupe	correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBIT Groupe	correspond au Résultat Opérationnel Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EFN Groupe	désigne l'Endettement Financier Net, tel qu'il figure dans le présent document de référence.

Plan de 2015 :

Le 17 décembre 2015, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2017 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 147 M€. Si l'ANR se situe entre 1 147 M€ et 1 610 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 610 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de

137 770 actions et concerne 207 collaborateurs en France.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé :

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 600 actions de la Société.
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 500 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

52 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

Plan de 2016 :

Le 20 décembre 2016, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2018 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 416 M€. Si l'ANR se situe entre 1 416 M€ et 1 730 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 730 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 185 260 actions et concerne 233 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que :

- Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, soit 1 000 actions, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Plan de 2017 :

Le 13 décembre 2017, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2019 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 701 M€. Si l'ANR se situe entre 1 701 M€ et 2 307 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 2 307 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 154 660 actions et concerne 230 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que :

- Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, soit 920 actions, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

c) Informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2017

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance en circulation au 31 décembre 2017 :

	Nombre
Options en circulation en début de période	473 210
Options attribuées au cours de la période	154 660
Options annulées au cours de la période	(34 424)
Options exercées au cours de la période	(139 146)
Options échues au cours de la période	0
Options en circulation en fin de période	454 300

Les options attribuées jusqu'à aujourd'hui ont été prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous expose la ventilation par date d'attribution des options en circulation au 31 décembre 2017 :

DATE D'ATTRIBUTION DES OPTIONS	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2016	Durée de vie contractuelle résiduelle
17/12/2015	Néant	124 170	Février 2018
17/12/2015	Néant	5 030	Février 2018
20/12/2016	Néant	170 440	Février 2019
13/12/2017	Néant	154 660	Février 2020
TOTAL		454 300	

d) Plans en cours au 31 décembre 2017 :

Date Assemblée Générale Conseil d'Administration	Catégorie N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées au 01/01/2017	Options levées en 2017	Options annulées	Options restantes au 31/12/2017
Autorisation du 17.12.2015												
17.12.2015	G Plan n° 12	137 770	5 030	25 600	31 775	146	*	Néant	0	0	13 600	124 170
17.12.2015	G Plan n°12 bis	5 030	5 030	0	0	1	*	Néant	0	0	0	5 030
Autorisation du 20.12.2016												
20.12.2016	G Plan n° 13	185 260	10 000	25 600	20 350	233	**	Néant	0	0	14 820	170 440
Autorisation du 13.12.2017												
13.12.2017	G Plan n° 14	154 660	9 200	24 950	23 350	230	***	Néant	0	0	0	154 660

G=gratuite

* Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2017 (février 2018)

** Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2018 (février 2019)

*** Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2019 (février 2020)

2.4 | LES ORGANES D'ADMINISTRATION

2.4.1 Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration du Groupe était composé de 14 membres.

■ Parmi ses membres, le Conseil compte 9 administrateurs relevant des groupes familiaux, trois administrateurs « indépendants » au sens strict du code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère et 2 administrateurs « personnes qualifiées », administrateurs de LISI depuis plus de 12 ans et ne bénéficiant donc plus de la qualité d'administrateurs indépendants.

Le taux de représentation de ces 3 groupes est donc le suivant : 64 % pour les Administrateurs Familiaux, 14 % pour les Personnes Qualifiées et 22 % pour les Administrateurs Indépendants. Cette répartition correspond globalement à la structure capitalistique de la Société, les groupes familiaux détenant au 31 décembre 2017 près de 66 % du capital de LISI.

■ De même ; le Conseil est composé de 5 femmes et 9 hommes ; la proportion de femmes membres du Conseil atteint ainsi le taux de 36 %. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF, et avec les dispositions de la loi Copé-Zimmermann, le Conseil poursuivra sa démarche entreprise depuis plusieurs années tendant vers une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration (voir également au 2.6).

Composition au 31 décembre 2017		Administrateur indépendant	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
CONSEIL D'ADMINISTRATION				
Membre du Conseil d'Administration	Gilles KOHLER		1985	AGO 2019 [2]
Président du Conseil d'Administration			1999	
Membres du Conseil d'Administration :	Eric ANDRE		2002	AGO 2018 [1]
	Isabelle CARRERE		2014	AGO 2018 [1]
	Patrick DAHER	X	2009	AGO 2019 [2]
	Emmanuelle GAUTIER	X	2017	AGO 2021 [3]
	Capucine KOHLER		2014	AGO 2018 [1]
	SAS CIKO représentée par Jean-Philippe KOHLER [5]		2002	AGO 2019 [2]
	Pascal LEBARD		2005	AGO 2021 [3]
	Lise NOBRE	X	2008	AGO 2018 [1]
	Christian PEUGEOT		2003	AGO 2019 [2]
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT [4]		1977	AGO 2019 [2]
	Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI		2014	AGO 2018 [1]
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD [6]		1977	AGO 2019 [2]
	Emmanuel VIELLARD		2000	AGO 2019 [2]
Secrétaire du Conseil d'Administration	Maître Olivier PERRET (Fiscalité sociétés)			
COMITÉ D'AUDIT				
Membre du Comité d'Audit :	Lise NOBRE	X		
Présidente du Comité d'Audit				
Membres du Comité d'Audit :	Éric ANDRE			
	Cyrille VIELLARD			
COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS				
Membre du Comité des Rémunérations	Patrick DAHER	X		
Président du Comité des Rémunérations				
Membres du Comité des Rémunérations	Thierry PEUGEOT			
	Lise NOBRE	X		

COMITÉ STRATÉGIQUE

Membre du Comité Stratégique	Gilles KOHLER	
Président du Comité Stratégique		
Membres du Comité Stratégique	Jean-Philippe KOHLER	
	Emmanuel VIELLARD	
	Pascal LEBARD	
	Lise NOBRE	X

COMITÉ DES NOMINATIONS

Membre du Comité des Nominations	Thierry PEUGEOT	
Président du Comité des Nominations		
Membres du Comité des Nominations	Gilles KOHLER	
	Emmanuel VIELLARD	
	Patrick DAHER	X

[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

[2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

[3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

[4] Date de nomination de Thierry PEUGEOT, représentant permanent de CID : 2000

[5] Date de nomination de Jean-Philippe KOHLER, représentant permanent de CIKO : 2002

[6] Date de nomination de Cyrille VIELLARD, représentant permanent de VIELLARD MIGEON & Cie : 2013

2.4.2 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration. Il leur a été rappelé les règles de cumul de mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

2.4.2.1 Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER, 64 ans, de nationalité française

Président du Conseil d'Administration de LISI

Il préside le Conseil d'Administration LISI, préside et assiste au comité stratégique et assiste au comité des nominations

Gilles KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle.
 - Président de CIKO
 - Président de l'UIMM Franche Comté

Eric ANDRE, 69 ans, de nationalité française

Senior advisor Banque HOTTINGUER

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Eric ANDRE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de TIPIAK S.A.

Isabelle CARRERE, 54 ans, de nationalité française

Dirigeante de la Société ALBA & Co

Administrateur de LISI

Elle assiste au Conseil d'Administration LISI

Madame Isabelle CARRERE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Gérante de ALBA & Co,
 - Administratrice de SOLIDAR'MONDE SA,
 - représentante permanente de ALBA & Co au Conseil d'Administration de FIL,
 - Gérante de Perspective Autonomie,
 - Gérante de la Société Civile HARAS DE TURAN,

Patrick DAHER, 68 ans, de nationalité française

Président du Conseil d'Administration du Groupe DAHER
Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des nominations et est Président du Comité des rémunérations.

Patrick DAHER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie DAHER,
 - Gérant Commandité de SOGEMARCO-DAHER,
 - Administrateur-délégué de DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT (Luxembourg),
 - Membre du Conseil de surveillance de ZODIAC AEROSPACE, Président du Comité de rémunération et membre du Comité stratégique,
 - Président du GEAD (Groupe des Équipements Aéronautiques et de Défense),
 - Vice-président du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

Emmanuelle GAUTIER, 47 ans, de nationalité française

Président du Cabinet de conseil Stop & Go International
Administrateur indépendant de LISI.
Elle assiste au Conseil d'Administration

Emmanuelle GAUTIER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président Stop & Go International
 - Administrateur indépendant du groupe Fournier
 - Administrateur Lakanal
 - Senior Advisor chez Grant Thornton Executive.

Capucine KOHLER, 38 ans, de nationalité française

Sales Account Manager chez ZF (Grande Bretagne)
Administrateur de LISI
Elle assiste au Conseil d'Administration LISI

Madame Capucine KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,

Jean-Philippe KOHLER, 57 ans, de nationalité française

Directeur Général Délégué du Groupe LISI
Représentant permanent de CIKO au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité Stratégique.

Jean-Philippe KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de LISI AUTOMOTIVE SA,
 - Administrateur de LISI AEROSPACE SA,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE CARGO EQUIPMENT SAS,
 - Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
 - Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
 - Membre du comité de direction de Forges de Bologne SAS,
 - Membre du comité de direction de MANOIR AEROSPACE SAS,
 - Membre du comité de direction de AIRMON HOLDING 1 SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS,
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Directeur Général et administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Directeur Général de CIKO SAS,
 - Président Directeur Général de la Société Immeubles de Franche-Comté

Pascal LEBARD, 55 ans, de nationalité française

Président directeur général de SEQUANA
Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI et au Comité Stratégique.

Pascal LEBARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur - Président Directeur Général de SEQUANA,
 - Président de Arjowiggins SAS,
 - Président du Conseil d'Administration de Antalis International,
 - Président de Arjowiggins Security,
 - Président de Arjobex,
 - Président de Boccafina SAS,
 - Administrateur de Arjowiggins HKK 1 Ltd (Hong Kong),
 - Président de DLMD SAS,
 - Président de Pascal Lebard Invest SAS,
 - Administrateur de Bureau Veritas
 - Administrateur de CEPI (Confederation of European Paper Industries) Belgique
 - Représentant permanent de Oaktree Luxembourg Flandre Anchor Sarl au Conseil d'Administration de Novartex (Vivarte)

Lise NOBRE, 52 ans, de nationalité française

Présidente de LUMEN EQUITY - Présidente de PARVILLA
Vice-Présidente et Administrateur de LISI.

Elle assiste au Conseil d'Administration, au Comité Stratégique, au Comité des Rémunérations, au Comité des Nominations et est Présidente du Comité d'Audit

Lise NOBRE a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de Compagnie DAHER.

Christian PEUGEOT, 64 ans, de nationalité française

Président du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)
Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration LISI

Christian PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président des Établissements PEUGEOT Frères,
 - Administrateur de FFP,
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Administrateur de Groupe PSP,
 - Gérant de la Société BP GESTION,
 - Gérant de la Société SC LAROCHE
 - Président de l'UNIFAB (Union des Fabricants)

Thierry PEUGEOT, 60 ans, de nationalité française

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration, au Comité des Rémunérations et au Comité des nominations.

Thierry PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président et administrateur des Ets PEUGEOT Frères et Président du Comité des comptes,
 - Administrateur de la Société Anonyme de Participations (SAPAR),
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID),
 - Administrateur de Air Liquide S.A. et membre du Comité d'Audit.
 - Président d'honneur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA)

Marie Hélène PEUGEOT-RONCORONI, 57 ans de nationalité française

Représentant permanent de EPF (Établissements Peugeot Frères) au conseil de surveillance de Peugeot SA et Vice-Présidente du conseil de surveillance. Membre du Comité des Nominations et du Comité Asie. Administrateur de LISI

Elle participe au Conseil d'administration

Madame Marie-Hélène PEUGEOT - RONCORONI exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur et Vice Présidente de FFP,
 - Représentante permanent de EPF au Conseil de surveillance de PEUGEOT SA
 - Administrateur des Établissements PEUGEOT Frères et DG déléguée
 - Administrateur de SAPAR et DG déléguée
 - Administrateur de ESSO SAF (France)
 - Administrateur de la Fondation PSA PEUGEOT CITROEN et vice présidente du Conseil d'Administration
 - Administrateur des Assurances Mutuelle de France
 - Administrateur de l'Institut Diderot en tant que représentante des Assurances Mutuelle de France

Cyrille VIELLARD, 40 ans, de nationalité française,

Directeur Market intelligence & Business Development et membre du Comité exécutif du Groupe Rapala VMC Oyj

Représentant permanent de VMC au Conseil de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration et au Comité d'audit.

Cyrille VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de Viellard Migeon & Cie SA
 - Administrateur de FSH Welding Group SA
 - Membre du comité de direction Ets REBOUD ROCHE SAS
 - Membre du comité de direction SELECTARC WELDING SAS
 - Administrateur de Normark Polska sp z.o.o.
 - Administrateur de Normark Hungary Zrt.
 - Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle SA

Emmanuel VIELLARD, 54 ans, de nationalité française

Directeur Général et administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration, au Comité Stratégique et Comité des Nominations.

Emmanuel VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil de LISI AEROSPACE SA,
 - Président du Conseil de LISI AUTOMOTIVE SA,
 - Président de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,

- Président de AIRMON HOLDING 1 SAS,
- Président de LISI MEDICAL SAS,
- Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
- Administrateur de TERMAX LLC (USA),
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
- Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
- Membre du comité de direction de Forges de Bologne SAS,
- Membre du comité de direction de MANOIR AEROSPACE SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE CARGO EQUIPMENT,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS,

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président de Financière VIELLARD SAS,
- Président Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie SA,
- Président du Conseil d'Administration de FSH WELDING GROUP,
- Membre du comité de direction de VMC PECHE SAS,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de FSH WELDING India (Inde)
- Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande)
- représentant permanent de VMC au comité de direction de :
 - Ets REBOUD ROCHE SAS
 - SELECTARC WELDING SAS,
 - De PRUINES Industries SAS
- Président du Groupe des Équipements Aéronautiques et de Défense,
- Président d'Honneur du GIFAS,
- Président de l'Association Familiale VIELLARD.

2.4.2.2 Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :

- Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.
- Thierry PEUGEOT et Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI sont frère et sœur.
- Capucine KOHLER est la fille de Gilles KOHLER.

2.4.2.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.4.2.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.5 | LES RÉMUNÉRATIONS ET INTÉRÊTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.5.1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 27 avril 2016, a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 300 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs au début de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités du semestre précédent. Ils s'élevaient à 3 000 euros par séance du Conseil et des Comités. Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2017 se sont élevés à 183 000 €, les jetons de présence acquis au titre de 2017 se sont élevés à 174 000 € et le taux de participation a été de 86 %.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs et acquis par les administrateurs au titre de l'exercice :

MEMBRES DU CONSEIL	Jetons de présence versés en 2016 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence versés en 2017 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2016 (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2017 (en euros)
Capucine KOHLER	18 000	12 000	21 000	12 000
ERIC ANDRE	27 000	18 000	27 000	18 000
Isabelle CARRERE	21 000	15 000	21 000	15 000
Patrick DAHER	24 000	24 000	27 000	18 000
Emmanuelle GAUTIER		3 000		12 000
Gilles KOHLER				
Jean-Philippe KOHLER				
Pascal LEBARD	21 000	18 000	27 000	15 000
Lise NOBRE	45 000	33 000	45 000	30 000
Christian PEUGEOT	15 000	6 000	18 000	9 000
Thierry PEUGEOT	27 000	24 000	30 000	18 000
Marie Hélène PEUGEOT- RONCORONI	15 000	12 000	18 000	9 000
Cyrille VIELLARD	27 000	18 000	27 000	18 000
Emmanuel VIELLARD				
TOTAL	240 000	183 000	261 000	174 000

Les administrateurs autres que Messieurs KOHLER et VIELLARD n'ont pas perçu de rémunérations autres que les jetons de présence mentionnés ci-dessus de la part de LISI, ses filiales et la société de contrôle CID.

2.5.2 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions LISI que doit détenir chaque administrateur est d'une action.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2017 :

MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions LISI détenues directement	Nombre d'actions LISI détenues indirectement
Gilles KOHLER	79 925	
Emmanuel VIELLARD	34 360	
Christian PEUGEOT	5	
Cyrille VIELLARD (représentant permanent de VMC)		3 070 860
Jean-Philippe KOHLER (représentant permanent de CIKO)	71 455	
Thierry PEUGEOT (représentant permanent de CID)	125	29 643 620
Pascal LEBARD	50	
Éric ANDRÉ	25	
Patrick DAHER	1 000	
Lise NOBRE	850	
Capucine KOHLER	600	
Isabelle CARRERE	750	
Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI	600	
TOTAL	189 745	32 714 480

2.5.3 Rémunérations des dirigeants

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF								
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 1999 Date de fin de mandat : 2018		X		X		X		X
DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS								
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2018		X		X		X		X
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2018		X		X		X		X

Les conditions de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Rémunérations du Président du Conseil d'Administration

La rémunération de Monsieur Gilles KOHLER en qualité de président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. Elle comprend un montant fixe au titre du mandat social. Monsieur Gilles KOHLER ne bénéficie pas de rémunération variable, ni de jetons de présence et d'actions gratuites sous conditions de performance. Il bénéficie d'un véhicule de fonction.

GILLES KOHLER PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LISI S.A.	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	152 041	531 438
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	152 041	531 438

Les tableaux récapitulatif des rémunérations du président du Conseil d'Administration de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

GILLES KOHLER PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2017		Montants au titre de l'exercice 2016	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	150 000	150 000	265 399	337 948
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	194 000
Intéressement	Néant	17 809	17 530	24 264
Indemnité de départ à la retraite	Néant	Néant	246 028	246 028
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature *	2 041	2 041	2 480	2 524
TOTAL	152 041	169 850	531 438	804 764

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

En 2017, la partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 65 % de la rémunération fixe. La clé de répartition des critères retenus pour la détermination de la partie variable est la suivante :

- Niveau de marge opérationnelle représentant 25 % de la rémunération fixe ;
- Taux de Free Cash Flow (Excédent de Trésorerie d'Exploitation) représentant 15 % de la rémunération fixe ;

- Taux de réalisation des objectifs stratégiques représentant 25 % de la rémunération fixe.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

EMMANUEL VIELLARD DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LISI S.A.	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	606 365	588 824
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	179 492	146 225
TOTAL	785 857	735 049

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'administration qui a validé le plan, 29,25 € pour le plan 2016 et 39,02 € pour le plan 2017.

JEAN PHILIPPE KOHLER DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DE LISI S.A.	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	546 480	494 297
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	179 492	146 225
TOTAL	725 972	640 522

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'administration qui a validé le plan, 29,25 € pour le plan 2016 et 39,02 € pour le plan 2017.

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

EMMANUEL VIELLARD DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2017		Montants au titre de l'exercice 2016	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	367 200	405 437	358 021	363 955
Rémunération variable	220 000	210 000	210 000	176 000
Intéressement	15 892	17 809	17 530	24 264
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature *	3 273	3 273	3 273	3 273
TOTAL	606 365	636 520	588 824	567 492

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

JEAN PHILIPPE KOHLER DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DE LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2017		Montants au titre de l'exercice 2016	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	330 000	357 971	296 179	301 517
Rémunération variable	198 000	178 000	178 000	123 000
Intéressement	15 892	17 809	17 530	24 264
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature *	2 588	2 588	2 588	2 588
TOTAL	546 480	556 368	494 297	451 369

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Les rémunérations présentées correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI, aucune rémunération n'a été versée par ses filiales et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au bénéfice de ces mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

2.5.4 Avantages en nature accordés aux dirigeants

Messieurs Gilles KOHLER, Emmanuel VIELLARD et Jean-Philippe KOHLER ont bénéficié en 2017 d'un véhicule de fonction.

2.5.5 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2017.

2.5.6 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En 2017, les mandataires sociaux n'ont exercé aucune option.

2.5.7 Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2017 figurent dans le tableau suivant :

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et pour toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance minimales pour atteindre 50 % d'attribution	
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration	N° 12 Date : 17/12/2015	5 030	123 889	Fév. 2018	Fév. 2018	Plan N° 12 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 328 M€	
	N° 13 Date : 20/12/2016	Néant	Néant				Plan N° 13 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 416 M€
	N° 14 Date : 13/12/2017	Néant	Néant				
TOTAL		5 030	123 889				
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	N° 12 Date : 17/12/2015	5 030	81 750	Fév. 2018	Fév. 2018	Plan N° 12 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 328 M€	
	N° 13 Date : 20/12/2016	5 000	114 056	Fév. 2019	Fév. 2019		Plan N° 13 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 416 M€
	N° 14 Date : 13/12/2017	4 600	179 492	Fév. 2020	Fév. 2020		
TOTAL		14 630	375 298				
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué	N° 12 Date : 17/12/2015	5 030	81 750	Fév. 2018	Fév. 2018	Plan N° 12 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 328 M€	
	N° 13 Date : 20/12/2016	5 000	114 056	Fév. 2019	Fév. 2019		Plan N° 13 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 416 M€
	N° 14 Date : 13/12/2017	4 600	179 492	Fév. 2020	Fév. 2020		
TOTAL		14 630	375 298				

Le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2015 a décidé d'attribuer 5 030 actions sans condition de performance à Monsieur Gilles KOHLER dans le cadre de la cessation de son mandat de directeur général.

2.5.8 Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	N° et date d'attribution du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration	N° 11 Date : 23/10/2014	4 200	21/02/2017	21/02/2017	600 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 600 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	N° 11 Date : 23/10/2014	4 095	21/02/2017	21/02/2017	600 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 600 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué	N° 11 Date : 23/10/2014	2 555	21/02/2017	21/02/2017	Le mandat social de Monsieur Jean-Philippe KOHLER a démarré le 1 ^{er} mars 2016

2.6 | MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLE « APPLIQUER OU EXPLIQUER » DU CODE AFEP-MEDEF

Dispositions du code AFEP MEDEF écartées	Explications
NOMBRE DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Art 8.3 : la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins de un tiers dans les sociétés contrôlées.	Selon les critères du Code AFEP MEDEF auxquels se réfère la société, Messieurs Eric ANDRE et Pascal LEBARD, administrateurs de celle-ci depuis plus de 12 ans, ne bénéficient plus de la qualité d'administrateur indépendant. En conséquence, la règle de composition du conseil prévoyant qu'un tiers des administrateurs doit être indépendant n'est plus respectée. Ils sont considérés comme "personnes qualifiées". La modification du nombre d'administrateurs issue du vote des résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 24 avril 2018 ferait passer le ratio d'administrateurs indépendants de 21 % à 23 % (31 % en intégrant l'administrateur "personne qualifiée"). A noter également que cette modification porterait la proportion de femmes au sein du Conseil de 36 % à 38 %.
COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT	
Art 15.1 : la part des administrateurs indépendants dans le Comité d'Audit doit être au moins de deux tiers.	A l'issue de l'Assemblée Générale du 24 avril 2018, le Comité d'Audit comprendra bien 2 administrateurs indépendants sur les 3 membres le composant.
ACTIONS LISI À DÉTENIR PAR LES ADMINISTRATEURS	
Art 20 : hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition.	Les administrateurs qui ne sont pas encore en conformité avec cette préconisation régulariseront la situation dans les meilleurs délais.

3. | LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

Description de l'environnement du contrôle interne

3.1 | DESCRIPTION GÉNÉRALE

L'environnement général du contrôle interne est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via un site intranet. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :

- Production, stocks, suivi des flux,
- Qualité,
- Hygiène, sécurité et environnement,
- Personnel, paie,
- Comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie,
- Achats et investissements,
- Ventes.

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

3.2 | ORGANES DE CONTRÔLE GÉNÉRAL

- Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Le Comité d'Audit, qui comprend un administrateur indépendant, prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques lors de chaque arrêté comptable publié.
- La cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes ou externes au Groupe peuvent compléter l'équipe d'intervention.
- La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.

■ Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie, consolidation, secrétariat juridique, couverture d'assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 | RÉFÉRENTIEL GROUPE

- Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.
- Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
- Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de son pays.
- Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 | PROCESSUS DE CARTOGRAPHIE ET DE SUIVI DES RISQUES

- Le Groupe est engagé dans un processus convergent de cartographie des risques. Cette méthodologie est maintenant déployée dans tout le Groupe et traitée jusqu'au niveau des unités élémentaires de gestion. Elle fait l'objet d'une revue complète systématique une fois par an. Les plans d'actions prioritaires des principaux risques identifiés dans chaque division sont validés dans le budget de l'année suivante.
- Le comité des risques sécurité et environnement, mis en place en 2001, identifie et répertorie les risques inhérents puis engage les actions correctives nécessaires.

3.5 | PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4-5 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective limitée à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus trésorerie-financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements financiers sont gérés au niveau du Groupe.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus hygiène, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.

8

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2017	150
1.1	Ensemble des mandats et fonctions des mandataires sociaux	150
1.2	Conventions	150
1.3	Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital	150
1.4	Modalité d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1	150
1.5	Composition, conditions de Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	150
1.6	Limitation des pouvoirs de la Direction Générale	151
1.7	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP- MEDEF	151
1.8	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	151
1.9	Rémunérations et avantages en nature	152
1.10	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	152
1.11	Projets de résolution relatifs aux principes et aux critères de détermination, de la rémunération et avantages des mandataires sociaux	152

2.	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	153
-----------	--	------------

3.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	154
-----------	--	------------

4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017	157
-----------	---	------------

5.	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	160
-----------	--	------------

6.	PROJET DE RÉSOLUTIONS	162
-----------	------------------------------	------------

7.	TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMF	166
-----------	--------------------------------------	------------

1. | RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2017

Selon l'ordonnance N° 2017-1162 du 12 Juillet 2017 ainsi que du décret N° 2017-1174 du 18 Juillet 2017, le présent rapport rend compte de la composition du Conseil et du principe d'équilibre de la représentation des hommes et des femmes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, de la limitation des pouvoirs confiés au Directeur Général, des principes et des règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

La Société LISI se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF révisé en novembre 2016, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.com). Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration. .

Afin de ne pas alourdir le présent rapport, la part invariante des éléments visés par l'ordonnance N° 2017-1162 ainsi que le décret N° 2017-1174 relative à la gouvernance de la société et du contrôle interne est décrite dans le chapitre 7 du Document de référence déposé auprès de l'AMF. Dans ce chapitre 7 figurent ainsi les principes, les dispositions statutaires, celles du règlement intérieur du Conseil et des chartes de comités qui précisent les missions, la composition et les règles de fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés. Il est rendu compte dans le présent rapport, des modifications et événements intervenus au cours de l'exercice 2017 relevant des dispositions légales visées ci-avant.

Ce rapport a été soumis et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 14 février 2018.

1.1 | ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice figure dans le chapitre 7 paragraphe 2.4.2.

1.2 | CONVENTIONS

Au titre de l'exercice 2017, il n'y a eu aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. De même, il n'y a pas eu de poursuite de conventions précédemment autorisées.

1.3 | DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Pouvoirs au conseil d'émettre des actions en numéraire dans la limite de 2 millions d'euros (nominal + prime) ; suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-19-6 et L225-138 et suivant du Code de Commerce et L3332-18 et suivants du code du travail, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur seules décisions, à l'émission d'actions nouvelles en numéraire, réservée aux salariés du Groupe, adhérents du fonds commun de placement d'entreprise. Le délai pendant lequel le conseil d'administration sera autorisé à procéder à l'émission de ces actions est de vingt-six mois à compter du 25 avril 2017.

1.4 | MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-51-1

Conformément à sa décision du 21 octobre 2015, le Conseil d'Administration, a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général ; ces fonctions ont été assumées à compter du 1^{er} mars 2016, pour les 1^{ères}, par Monsieur Gilles KOHLER et pour les secondes, par Messieurs Emmanuel VIELLARD en tant que Directeur Général avec à ses côtés Monsieur Jean-Philippe KOHLER en tant que Directeur Général Délégué.

1.5 | COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la stratégie et de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.5.1 | Organisation

Quatre comités spécifiques ont été créés au sein du Conseil d'administration de LISI : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité Stratégique ainsi que le Comité des Nominations - les trois premiers chargés de superviser les travaux réalisés par la Direction Générale dans chacun de ces trois domaines. Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le rôle et la composition de ces comités sont rappelés dans le chapitre 7 du Document de référence sur la Gouvernance de la Société.

1.5.2 | Composition

Le Conseil d'Administration est la représentation de l'actionnariat de la Société ; sa composition vise notamment à respecter les différents équilibres des participations. Les membres ont été choisis par rapport à leurs compétences et à la connaissance des différents marchés sur lesquels évoluent le Groupe.

Depuis l'Assemblée Générale du 25 avril 2017, le Conseil d'Administration est composé de 14 membres dont 9 appartiennent aux groupes familiaux majoritaires, 3 sont indépendants au sens du Code AFEP / MEDEF, les deux derniers membres étant administrateurs de la Société depuis plus de 12 ans à la clôture de l'exercice 2017, ne pouvant plus être qualifiés d'indépendants.

La Société est donc composée actuellement de 5 femmes et 9 hommes, la proportion de femmes membres du Conseil atteignant le taux de 36 % à comparer à 31 % par rapport à l'année précédente.

Un vice-président agissant comme administrateur référent a été nommé dans la séance du Conseil d'Administration en date du 17 février 2016 ; il pour rôle de seconder le président sur les questions de gouvernance de la société et plus particulièrement d'être l'interface entre la Direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Ce vice-président a été choisi parmi les administrateurs indépendants en la personne de Madame Lise NOBRE.

1.5.3 | Application du principe de représentation équilibrée au sein du conseil

La Société entend poursuivre cette démarche de « féminisation » de son Conseil ; Afin de se mettre en conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF, et avec les dispositions de la loi Copé-Zimmermann, le Conseil poursuivra sa démarche entreprise depuis plusieurs années tendant vers une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration.

1.5.4 | Préparation des travaux

Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions. Dans le cadre de l'amélioration permanente des modes de fonctionnement du Conseil, ces dossiers doivent parvenir aux administrateurs au moins trois jours avant la séance.

Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité de Rémunérations. Ce comité s'est réuni deux fois en 2017 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances relatives à l'arrêté des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'Audit. Ce comité s'est réuni deux fois en 2017 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances qui traitent des sujets stratégiques font l'objet d'une présentation du Comité Stratégique. Ce comité s'est réuni une fois en 2017 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances qui traitent des sujets relatifs à la composition du Conseil d'Administration font l'objet d'une présentation du Comité des Nominations. Ce comité ne s'est pas réuni en 2017.

1.5.5 | Processus de prise de décision

Aucun élément nouveau n'a été apporté au processus de prise de décision du Conseil lors de l'exercice 2017, processus dont les modalités spécifiques sont rappelées dans le chapitre 7 du Document de référence.

1.5.6 | Évaluation du Conseil

Conformément aux pratiques préconisées dans le Code AFEP-MEDEF, le Conseil procède formellement tous les trois ans à son auto

évaluation afin de vérifier s'il répond aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat de gérer la société. Cette auto évaluation qui avait été faite pour les années 2011 et 2012, a été reprise lors du Conseil du 17 décembre 2015 sur la base d'un nouveau questionnaire rempli par chaque administrateur.

Aucune nouvelle évaluation n'a été effectuée durant l'exercice 2017.

1.6 | LIMITATION DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer la société dans la limite de ceux dévolus par la loi et les statuts au Conseil d'Administration.

1.7 | MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLE « APPLIQUER OU EXPLIQUER » DU CODE AFEP- MEDEF

La liste des différentes dispositions du code AFEP MEDEF qui ont été écartées ainsi que les raisons pour lesquelles elles l'ont été, sont présentées dans la partie 2.6 du chapitre 7.

1.8 | MODALITÉS PARTICULIÈRES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- **pour l'actionnaire nominatif** : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services, - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, par lettre recommandée avec accusé de réception.
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services, - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services, - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées

Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225.83 du Code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services, – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif pur** : en envoyant un courriel revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le Nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS Securities Services ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un courriel revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le Nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services – CTS, Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 2 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

1.9 | RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux, exposés et proposés au Conseil par le Comité des Rémunérations chaque année, sont exposés au chapitre 7 paragraphe 2.5 du Document de référence relatif à la politique de gouvernement d'entreprise. Il présente en particulier les informations prévues à l'article L225-100-3 du code de commerce et les tableaux prescrits par le code AFEP/MEDEF.

1.10 | ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun élément pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange.

1.11 | PROJETS DE RÉSOLUTION RELATIFS AUX PRINCIPES ET AUX CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération du Président

La rémunération de Monsieur Gilles KOHLER en qualité de président du conseil d'administration a été fixée par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Elle comprend un montant fixe au titre du mandat social. Monsieur Gilles KOHLER ne bénéficie pas de rémunération variable, ni de jetons de présence et d'actions gratuites sous conditions de performance. Il bénéficie d'un véhicule de fonction.

Rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 65 % de la rémunération fixe. La clé de répartition des critères retenus pour la détermination de la partie variable est la suivante :

- 1) Niveau de marge opérationnelle représentant 25 % de la rémunération fixe,
- 2) Taux de Free Cash Flow (Excédent de Trésorerie d'Exploitation) représentant 15 % de la rémunération fixe,
- 3) Taux de réalisation des objectifs stratégiques représentant 25 % de la rémunération fixe.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, il est présenté une résolution par mandataire social pour que l'assemblée générale approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature.

De même, l'assemblée générale sera appelée à statuer sur les montants des éléments fixes, variables et à long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués aux mandataires sociaux au titre du dernier exercice clos et ce conformément aux dispositions de l'article L225-110 II du Code de Commerce.

2. | RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

À l'Assemblée Générale de la société LISI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 23 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Philippe Auchet

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

3. | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

À l'Assemblée Générale de la société LISI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Survaleur – test de dépréciation

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur des survaleurs s'élève à 321 377 milliers d'euros pour un total bilan de 1 827 319 milliers d'euros. Ces survaleurs correspondent aux écarts constatés entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs relatifs à ces sociétés, tels que détaillés dans la note 2.2.7.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les survaleurs font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et à chaque fois qu'un risque de perte de valeur est identifié. La note 2.2.8.5 de l'annexe décrit les modalités et les hypothèses de ce test ; le cas échéant, une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation et de la valeur d'utilité.

Pour les besoins de ces tests, décrits dans la note 2.2.8.5 de l'annexe aux comptes consolidés, les survaleurs sont affectées au niveau de chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant, pour le groupe LISI, aux trois divisions : Aerospace, Automotive et Medical. Les regroupements d'unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminés conformément au reporting opérationnel.

Nous avons considéré que la valeur des survaleurs est un point clé de notre audit compte tenu de leur importance dans les comptes consolidés du groupe et parce que la détermination de la valeur d'utilité, prise en compte dans les tests de dépréciation, nécessite le recours à des estimations et des hypothèses requérant une part importante de jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, les flux de trésorerie futurs, et le taux d'actualisation.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier le taux d'actualisation retenu par la direction, en le comparant à notre propre estimation de ce taux, établie avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et par analyse des différents paramètres constitutifs ;
- examiner, par sondages, les flux futurs de trésorerie retenus, au regard des données budgétaires validées par le Conseil d'Administration, des résultats historiques ainsi que du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le groupe ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la direction ;
- évaluer si les informations données dans la note 2.5.1.1.a) de l'annexe aux comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les hypothèses clés et les analyses de sensibilité réalisées, sont présentées de manière adéquate.

Provisions pour risques industriels

Risque identifié

Le groupe est exposé aux risques environnementaux et industriels inhérents à chacune de ses activités Aerospace, Automotive et Medical exercées mondialement dans des cadres réglementaires complexes et en constante évolution. Dans ce contexte, le groupe prévoit alors une approche prudente pour se couvrir face aux risques cités ci-dessus.

Comme indiqué dans les notes 2.2.13 et 2.5.4 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il s'attendait à une sortie probable de ressources nécessaires pour éteindre l'obligation.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions dans des contextes réglementaires multiples et en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le groupe, de la documentation correspondante et, le cas échéant, des consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier les principaux risques identifiés et examiner les hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant de ces provisions ;
- examiner les informations relatives à ces risques présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale en 1993 pour le cabinet Exco et Associés et du 27 avril 2011 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Exco et Associés était dans la 25^e année de sa mission et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la 7^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer

une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 23 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Philippe Achet

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

4. | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

À l'Assemblée Générale de la société LISI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié : Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant à l'Actif au 31 décembre 2017 pour un montant net de € 252 761 milliers, représentent le poste le plus important du bilan.

Comme indiqué en note 3.1.b, ils sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition ou le cas échéant à leur valeur d'usage. La valeur d'usage est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, et les perspectives de rentabilité.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de leur sensibilité aux variations de données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de perspectives de rentabilité, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- comparer les données utilisées ; dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données source par entité ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale en 1993 pour le cabinet Exco et Associés et du 27 avril 2011 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Exco et Associés était dans la 25^e année de sa mission et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la 7^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels

pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses

8

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 23 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Philippe Achet

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

5. | RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société LISI, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre novembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées en introduction du chapitre 6 du Document de Référence, à savoir que les indicateurs environnementaux n'intègrent pas le site de Chihuahua dont les bâtiments n'appartiennent pas à LISI et la société Termax, dont l'acquisition a eu lieu courant 2017.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené plusieurs entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE ;

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 10 % des effectifs et 15 % des consommations d'électricité.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 10 mars 2018

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

(3) **Informations sociales** : l'emploi (effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), l'organisation du travail (absentéisme), la santé-sécurité (conditions de santé-sécurité au travail, accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité), la formation (politiques mises en œuvre en matière de formation, nombre total d'heures de formation).

Informations environnementales et sociétales : la politique générale en matière d'environnement (organisation de la société), la pollution et gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie), les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société.

(4) Les sites de Marmande (LISI AEROSPACE), Mélisey et Grandvillars (LISI AUTOMOTIVE)

6. | PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Non renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Approbation des rémunérations attribuées au Président du Conseil, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil, du Directeur Général et du Directeur Général délégué ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;
- Ratification du transfert du siège social ;

de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Mise en place d'un dividende majoré et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 20 110 606 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 22 252 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2017, faisant ressortir un bénéfice de 107 965 404 €.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées

à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution - Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2017, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	20 110 606 €
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	87 007 760 €
Soit, au total	107 118 366 €

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,48 € par action,	
soit la somme de	25 931 460 €
qui sera mise en paiement le 4 mai 2018	
au compte report à nouveau, le solde, soit la somme de	81 186 906 €
étant précisé que ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon.	

Le dividende revenant à chaque action est de 0,48 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI pour les actionnaires y ayant droit est de 0,48 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice	Dividende versé éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2014	0,37 €
31 décembre 2015	0,39 €
31 décembre 2016	0,45 €

Sixième résolution - Non renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Eric ANDRE de ne pas demander au Conseil d'administration de proposer le renouvellement de son mandat d'Administrateur venu à échéance avec la présente Assemblée Générale.

Septième résolution – Renouveaulement du mandat d'un administrateur
L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Lise NOBRE pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Huitième résolution – Renouveaulement du mandat d'un administrateur
L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Capucine KOHLER pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Neuvième résolution – Renouveaulement du mandat d'un administrateur
L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Hélène PEUGEOT - RONCORONI pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Dixième résolution – Renouveaulement du mandat d'un administrateur
L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Isabelle CARRERE pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Onzième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Président du Conseil au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-110 II du Code de Commerce, approuve les montants des éléments fixes, composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

Douzième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-110 II du Code de Commerce, approuve les montants des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Emmanuel VIELLARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

Treizième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-110 II du Code de Commerce, approuve les montants des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par

le Conseil d'administration.

Quatorzième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et présentant le projet de la présente résolution.

Quinzième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Emmanuel VIELLARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et présentant le projet de la présente résolution.

Seizième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et présentant le projet de la présente résolution.

Dix-septième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 26 Avril 2017 ;
- autorise, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 5 402 387 actions, à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 701 193 actions ;
- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme

à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 60 € hors frais d'acquisition,

Le montant maximal que LISI SA est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élèvera à 265 530 000 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Dix-huitième résolution - Ratification du transfert de siège

L'Assemblée Générale ratifie la décision prise par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 25 octobre 2017, de transférer le siège social du Le Millenium - 18 rue Albert Camus - 90000 BELFORT au 6 rue Juvénal VIELLARD - 90600 GRANDVILLARS à compter du 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, elle approuve également la modification statutaire réalisée par ledit Conseil en vue de procéder aux formalités légales.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dix-neuvième résolution - Instauration d'un dividende majoré - modification des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide l'introduction dans les statuts de l'attribution d'un dividende majoré au profit des actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article L232-14 du code de Commerce.

En conséquence, l'Assemblée générale décide, de modifier comme suit l'article «Affectation des résultats» des statuts :

Article 17 - Répartition des bénéfices

Il est ajouté les paragraphes suivants :

Une majoration de dividende de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende.

Tant que les titres de la société seront admis aux négociations sur un marché réglementé, le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la société.

La même majoration peut être attribuée dans les mêmes conditions en cas de distribution d'actions gratuites.

Le reste de l'article demeure sans changement.

Vingtième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (soit le 20 Avril 2018, zéro heure, heure de Paris) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 225-85 du code de commerce.

B) Modes de participation à l'assemblée générale

1. Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale pourront :

- **pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif :**

- se présenter le jour de l'assemblée générale directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité
- ou demander une carte d'admission auprès des services de BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

- **pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur :**

- demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressé.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale, ou à toute autre personne pourront :

■ **pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

■ **pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur** : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressée à : BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

3. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

■ **Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif pur** : l'actionnaire devra envoyer un courriel revêtu d'une signature électronique obtenue auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante :

paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de l'émetteur concerné, la date de l'assemblée générale, les nom, prénom, adresse numéro de compte courant nominatif du mandant auprès de BNP Paribas Securities Services ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire ;

■ **Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur ou au nominatif administré** : l'actionnaire devra envoyer un courriel revêtu d'une signature électronique obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de l'émetteur concerné, la date de l'assemblée générale, ses noms, prénoms, adresses et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services – CTS – Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée générale, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

C) Demande d'inscription de projets de résolution ou de points par les actionnaires et questions écrites

1. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R 225-71 du code de commerce doivent parvenir au siège social de l'émetteur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : LISI SA, 6 Rue Juvénal VIELLARD – CS70431 GRANDVILLARS – 90008 Belfort Cedex, dans un délai de 25 jours (calendaires) avant la tenue de l'assemblée générale, conformément à l'article R 225-73 du code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Chaque demande doit être accompagnée, selon le cas, du texte des projets de résolution proposés, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. En outre, l'examen par l'assemblée générale des projets de résolutions et des points déposés par les actionnaires est subordonné au maintien de l'inscription en compte des titres des auteurs au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

2. Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : LISI SA, 6 Rue Juvénal VIELLARD – CS70431 GRANDVILLARS – 90008 Belfort Cedex.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société <https://www.lisi-group.com>, à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée générale.

Le conseil d'administration

7. | TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMF

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2015 ET 2016

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2016 (D16-0210).
- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 (D17-0253).

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Chapitre	Page
1. Personnes responsables		
- Personnes responsables	1	6
- Déclarations des personnes responsables	1	6
2. Contrôleurs légaux des comptes		
- Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	1	6
3. Informations financières sélectionnées		
- Informations financières historiques	1	10
- Informations financières intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques	3	44 à 48
	5	91 à 95
5. Informations concernant l'émetteur		
- Histoire et évolution de la société	1	12-13
- Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1	13
- Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1	13
- Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1	13
- Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1	13
- Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	2	15 à 27
	3	35
- Investissements	2	15 à 27
- Principaux investissements réalisés	3	51-52
	4	82-83
- Principaux investissements en cours	3	51-52
- Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	NA	NA
6. Aperçu des activités		
- Principales activités	2	16 à 20
- Principaux marchés	2	16 à 20
- Événements exceptionnels	3	64
- Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	5	93-94
- Positionnement concurrentiel	2	16 à 20
7. Organigramme		
- Description du Groupe	1	7 à 9
- Liste des filiales importantes	3	43-44
	4	88
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées ou toute charge majeure pesant dessus	3	51-52
	4	82-83

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Chapitre	Page
- Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3	57-58
	6	105 à 110
9. Examen de la situation financière et du résultat		
- Situation financière	2	21 à 27
	3	32
	4	79
- Résultat	2	21 à 27
	3	30-31
	4	78
- Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3	44 à 48
	5	92 à 95
- Explication du changement du chiffre d'affaires ou des produits	2	21 à 27
- Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3	44 à 48
10. Trésorerie et capitaux		
- Informations sur les capitaux	3	34 - 56
	4	75-80
	7	116 à 119
- Source et montants des flux de trésorerie	3	33-56-61
	4	80
- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	3	44 à 48-52-53-60à63
	4	84-85
- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
- Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	3	71
11. Recherche et développement, brevets et licences	3	51-64
12. Informations sur les tendances		
- Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	2	21 à 27
	4	75
- Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3	70 à 72
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale		
- Organes d'administration et de direction	7	136 à 140
- Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	7	140
15. Rémunération et avantages		
- Montant de la rémunération et avantages en nature	3	70
	4	89
- Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites, ou d'autres avantages	7	133 à 135 141 à 146
	3	58 à 60-70
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
- Date d'expiration des mandats actuels	7	136-137
- Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
- Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7	128-129
- Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	7	121-146
17. Salariés		
- Nombre de salariés	2	16-18-20-22-24-25-27
	4	90
	7	133

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Chapitre	Page
- Participation et stock-options	3	70
	7	133 à 135 143 à 146
- Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	7	133
18. Principaux actionnaires		
- Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	1	10
	7	118
- Existence de droits de vote différents	1	13-14
	7	118
- Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	1	10
	7	118
- Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
19. Opérations avec des apparentés	3	70
	4	86-88
	7	119-120
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
- Informations financières historiques	4	90
- Informations financières pro forma	3	NA
- États financiers	4	74 à 80
	3	30 à 34
- Vérification des informations historiques annuelles	NA	NA
- Date des dernières informations financières	NA	NA
- Informations financières intermédiaires	NA	NA
- Politique de distribution des dividendes	3	57
	4	75-90
	7	116-117
	8	162-164
- Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	NA
- Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	NA	NA
21. Informations complémentaires		
- Capital social	7	116 à 118
	3	56
	1	10
- Acte constitutif et statuts	1	13-14
22. Contrats importants	5	94
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	8	153 à 161
24. Documents accessibles au public	1	6-14
25. Informations sur les participations	4	86-88

LISI AEROSPACE

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F - 75583 PARIS Cedex 12
Tél : +33 (0)1 40 19 82 00
Fax : + 33 (0)1 40 19 82 01
www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE

10 rue Juvénal Viellard
F - 90600 GRANDVILLARS
Tél : +33 (0)3 84 58 63 00
Fax : +33 (0)3 84 58 63 02
www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL

19 Chemin de la Traille
Neyron
F - 01701 MIRIBEL
Tél : +33 (0)4 78 55 80 00
Fax : +33 (0)4 72 25 81 61
www.lisi-medical.com

LISI

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F - 75583 PARIS Cedex 12
Siège social
6 rue Juvénal Viellard
F - 90600 GRANDVILLARS
Tél : +33 (0)3 84 57 00 77
Fax : +33 (0)3 84 57 02 00
www.lisi-group.com

lisi

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY